

CREDOC



CONSOMMATION DES MENAGES ET CONSOMMATION
PUBLIQUE "DIVISIBLE" :
STRUCTURE, EVOLUTION ET FINANCEMENT
1959 - 1969

Sou1972-2111

PROJET PLAN/CONS - C.E.U.C.O.R.S.

Consommation des ménages et
consommation publique
"Divisible" : Structure, évolution
et financement 1959 - 1969 -
Projet Plan/cons - Ceucors. / A.

CREDOC•Bibliothèque



1972

A1 036 (5)

CONSOMMATION DES MENAGES ET CONSOMMATION
PUBLIQUE "DIVISIBLE" :
STRUCTURE, EVOLUTION ET FINANCEMENT
1959 - 1969

PROJET PLAN/CONS - C.E.U.C.O.R.S.

A. FOULON

J. DESCE



S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>CHAPITRE I - METHODE ET SOURCES DE LA RECHERCHE</u>	5
Section 1 - Méthode	5
Section 2 - Les sources statistiques	11
<u>CHAPITRE II - STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA CONSOMMATION FINALE TOTALE DES MENAGES - 1959-1965-1969</u>	13
Section 1 - L'agrégat consommation finale totale des ménages sur le territoire	13
Section 2 - La structure de la consommation finale	17
Section 3 - Le financement de la consommation finale	24
Section 4 - Conclusions	63
<u>CHAPITRE III - REVENU, CONSOMMATION ET FONDS COLLECTIFS</u>	67
Section 1 - Le financement des fonds collectifs par les ménages	68
Section 2 - Les dépenses courantes des administrations publiques au profit des ménages	70
Section 3 - L'effet des prélèvements collectifs et dépenses publiques courantes	76
<u>CHAPITRE IV - CONCLUSIONS GENERALES</u>	77
<u>ANNEXES</u>	
Annexe I	82
Annexe II	98
Annexe III	102
Annexe IV	104
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	107

I N T R O D U C T I O N

Les instruments et les méthodes d'analyses macro-économiques tels que les systèmes de Comptabilité Nationale les définissent et les utilisent permettent-ils d'observer et d'étudier, ne serait-ce que de façon simplifiée, toute la réalité économique ? Permettent-ils de prévoir les évolutions de cette réalité, c'est-à-dire de définir l'éventail de tous les choix possibles et d'éclairer toutes les décisions en matière de politique économique ? C'est sans doute leur ambition, toutefois en dépit des améliorations très sensibles, tant des travaux théoriques sur lesquels ils se fondent que des appareils statistiques dont ils se nourrissent (1), ils ne constituent encore qu'une maquette imparfaite de l'ensemble des situations et des rapports économiques.

Les imperfections actuelles sont imputables à deux sortes de facteurs souvent interdépendants :

- d'une part l'insuffisance, ou l'inexistence des données quantifiées indispensables pour certaines évaluations (patrimoine, comptes détaillés par catégories socio-professionnelles des ménages...).

- d'autre part, la nécessité de recourir à un ensemble de conventions de définitions ou de mesures sans lesquelles la représentation synthétique de phénomènes très nombreux (délimitation des opérations, des instruments financiers...), par natures complexes (délimitation des agents économiques) et d'intensités variables (production, importations, exportations...) deviendrait inintelligible, mais qui distordent dans une certaine mesure la vérité qu'elles permettent de résumer.

Ces contraintes se font sentir de façon inégale sur les différents aspects du schéma comptable. On n'étudiera pas ici toutes les zones d'ombre des comptes nationaux, mais seulement celles qui concernent la consommation en tant qu'emploi final des biens et services destiné à satisfaire les besoins de la population.

Avec diverses variantes, les systèmes de Comptabilité Nationale répartissent la consommation finale nationale en deux sous-ensembles : celle des ménages supposée satisfaire des besoins individuels, et celle des administrations publiques et privées destinée à satisfaire des besoins collectifs (consommation collective).

- La consommation finale des ménages n'inclue que les biens et services définis comme "marchands", c'est-à-dire susceptibles d'être échangés sur le marché et pour lesquels il existe un prix. Les comptes et tableaux répondant à cette définition ne sont toutefois pas sans imperfection, en particulier sur les points suivants :

a) certaines consommations se trouvent imputées ("loyers" des propriétaires, autoconsommation alimentaire...) pour des valeurs fictives correspondant à des systèmes de prix de référence dont souvent rien ne garantit qu'ils seraient ceux réellement pratiqués si les biens et services en question étaient échangés sur le marché.

(1) - [1], [2], [3] . Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie in fine.

b) les nomenclatures détaillées de produits des tableaux de la consommation privilégient les biens, et surtout les produits alimentaires, relativement aux services ; par exemple les services d'hospitalisation ou de restaurants sont évalués globalement et sans décontraction alors que certains d'entre eux représentent à la fois un coefficient budgétaire plus important que ceux de la plupart des articles alimentaires proprement dits et que ces consommations croissent rapidement.

c) on ne connaît encore que de façon rudimentaire le montant et la structure de la consommation des résidents à l'extérieur et des non-résidents à l'intérieur, bien que le développement des échanges touristiques induisent dans une certaine mesure des modifications de comportements des consommateurs et de la structure de leur consommation totale.

d) l'information demeure partielle et épisodique sur l'évolution de la valeur et des structures de consommation par catégories socio-professionnelles de ménages.

e) par ailleurs, point important qui justifie en partie l'étude qui va suivre, certaines consommations, en particulier le logement et les services médicaux sont comptabilisées y compris les prestations sociales en nature (allocations logement, remboursements des frais médicaux...) alors qu'à l'inverse, d'autres consommations, notamment les transports en commun, sont enregistrées non compris les réductions de prix dont bénéficient certaines catégories de ménages (familles nombreuses, militaires...). Cette différence de traitement signifie implicitement que le choix du consommateur se déterminerait dans le premier cas par rapport à des prix bruts, dans le second par rapport à des prix nets des transferts sociaux. Outre que ceci entraîne des interprétations variables de la théorie du comportement du consommateur selon les postes considérés, les évaluations ainsi pratiquées conduisent à sous-estimer la part de la consommation marchande des ménages financée sur ressources collectives.

f) enfin, la frontière entre "marchand" et "non marchand" (1) peut dans certains cas limites être difficile à tracer, les solutions apportées étant alors purement conventionnelles, en particulier pour la santé (2), l'éducation et les services sociaux. En effet, certaines productions peuvent échapper pour partie à l'économie de marché du fait de l'action des pouvoirs publics sur l'autonomie, le financement de la production, la réglementation des prix, etc... des agents producteurs. Selon la nature, le degré et les conséquences de ces interventions, ces "biens sous tutelle" (3) seront classés marchands ou non marchands, donc en consommation finale des ménages ou en consommation collective par la Comptabilité Nationale, sans que pour autant cette répartition permette d'analyser la structure vraie de la consommation totale des individus et de comprendre les facteurs de son évolution.

- La consommation collective finale dont l'essentiel couvre les dépenses courantes des administrations publiques parmi lesquelles l'Etat occupe la plus grande place, est une notion encore plus difficile d'emploi que le concept précédent.

(1) - [1], [2]

(2) - Remarquons notamment que dans le cas des hôpitaux publics français, du fait :

- 1°/ de la tutelle étroite exercée par le Ministère de la Santé Publique sur leur fonctionnement et leurs investissements,
- 2°/ des contraintes imposées à certains d'entre eux quant à leur fonction dans le cadre des services publics (enseignement, services d'urgence...)
- 3°/ de la proportion très supérieure à 50 % de leurs recettes payée directement sous forme de "tiers payant" par les organismes de Sécurité Sociale et l'Etat

se placent très largement hors marché alors que par d'autres aspects (existence de prix, concurrence à l'égard des établissements privés...) ils ressortent de l'économie marchande.

(3) - [13], [14], [15]

g) Remarquons en premier lieu que la nomenclature des produits est, à l'inverse de la consommation des ménages, beaucoup plus centrée sur des groupes ou sous-groupes de fonctions auxquelles répondent les dépenses publiques que sur les biens et services consommés par les administrations pour remplir ces fonctions.

h) C'est parce que dans la plupart des cas il est extrêmement difficile d'identifier statistiquement les bénéficiaires finaux des consommations collectives "divisibles" que celles-ci sont, avec les dépenses "indivisibles", fournies sans distinction des unes et des autres, et par convention, imputées en consommation finale des administrations (1). Or, il est bien évident que, en dépit du fait qu'ils soient produits et distribués le plus souvent gratuitement par les pouvoirs publics, une grande partie de ces produits "divisibles" sont réellement consommés par les ménages sans être pour autant compris dans leur consommation telle que la définissent les comptes nationaux.

i) Ainsi qu'il l'a été précisé ci-dessus (f), la difficulté de délimiter dans certains cas la frontière entre les activités marchandes et non marchandes contribue à donner à la consommation collective un caractère relativement conventionnel et peu opératoire pour l'analyse de certaines grandeurs économiques.

j) Enfin, bien que les méthodologies le prévoient, il est rare que l'amortissement du capital collectif compris dans les coûts de facteurs des productions non marchandes des administrations publiques soit réellement évalué. Il en découle non seulement une sous-estimation de la consommation collective mais encore une assez grande hétérogénéité des critères de valorisation des emplois finaux qui n'est pas pour faciliter l'analyse et les compréhensions des mécanismes et des relations économiques.

Il résulte de ces divers points :

- d'une part que la dichotomie en deux agrégats, consommation finale des ménages et consommation collective, structurés et évalués par rapport à des critères différents ne permet pas de faire ressortir la consommation finale totale et réelle du secteur des ménages, quelque soit le mode marchand ou non marchand la satisfaire. Ceci conduit par ailleurs à rendre extrêmement difficiles les comparaisons internationales de structures et d'évolution de la consommation dès lors que, comme cela est souvent le cas, les systèmes institutionnels et productifs ont pour conséquence des répartitions différentes selon les pays entre les activités marchandes et non marchandes.
- d'autre part, que de façon plus profonde, cette séparation suppose implicitement l'indépendance des choix individuels et des choix collectifs, ou tout au moins une large autonomie entre la fonction de préférence des ménages et celle des autorités publiques. Tant pour l'analyse rétrospective que pour la prévision à court, moyen ou long terme, une telle hypothèse ne peut que relever de simplifications du système économique et politique qui, pour être nécessaires et souvent riches sur le plan théorique (2), obscurcissent l'appréhension de la réalité.

(1) - [1], [2], [3], [5], [6], [7], [8]

(2) - [11], [12], [13], [14], [15]

L'étude s'inscrit dans le cadre d'un projet d'analyse comparative internationale " sur les critères de choix entre les modes marchands et non marchands en vue de satisfaire les besoins de la population (PLAN/CONS) " sous l'égide du Centre Européen de Coordination de Recherche et de Documentation en Sciences Sociales (C.E.U.C.O.R.S.) : y participent la Belgique, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la République Démocratique d'Allemagne, la Tchécoslovaquie et l'Union Soviétique.

Les objectifs de l'ensemble du projet sont d'étudier et de comparer dans une perspective multi-disciplinaire les facteurs les plus importants qui caractérisent consommations marchandes et consommations collectives non marchandes. Elle vise ainsi à aider les décideurs politiques concernant la planification quant aux choix entre les moyens de satisfaire les besoins de la population dans une optique de rationalisation des dépenses, soit du point de vue économique, soit du point de vue social. La recherche distingue trois volets complémentaires :

- A/ Le recueil et l'analyse, dans le cadre de la Comptabilité Nationale, des données statistiques sur les tendances des consommations privées et publiques depuis 1959, ainsi que des facteurs qui les influencent.
- B/ La recherche de méthodes économétriques d'optimisation des choix entre les divers moyens de satisfaire les besoins de la population.
- C/ La réalisation d'enquêtes sociologiques sur les attitudes des ménages à l'égard de l'utilisation des services collectifs.

On ne traitera ici que la première partie touchant les tableaux de la consommation finale totale du secteur des ménages, définie dans nos travaux antérieurs comme la "consommation élargie" (1) :

- comprenant, selon une même nomenclature harmonisée de biens et services, à la fois la consommation marchande des ménages ordinaires et de la population des institutions telle que la retient la Comptabilité Nationale française et la consommation collective "divisible" publique bénéficiant à ces mêmes ménages
- décrivant d'une façon globale et selon des définitions communes les proportions respectives du financement de ces dépenses par les individus eux-mêmes et par les administrations publiques - ces dernières ayant notamment des effets redistributifs importants.

La méthodologie détaillée fera l'objet du chapitre I.

Remarquons que, sans préjuger des enrichissements que lui apporteront les travaux ultérieurs et les résultats des études économétriques et des enquêtes sociologiques, cette partie de l'étude présente en soi un double intérêt. Elle donne, sur un aspect particulier, une dimension nouvelle au cadre comptable national que plusieurs auteurs ont déjà recommandé (2). Elle offre à la planification un instrument qui, bien que perfectible, permet d'apprécier de façon chiffrée sur une période de dix ans, certaines tendances profondes ayant affecté la consommation réelle de la population, composante principale de l'utilisation des ressources nationales. Elle permet ainsi d'approcher d'une façon plus précise l'évolution sinon des besoins, tout au moins du niveau et du mode de vie.

(1) - [18]

(2) - [9], [10]

C H A P I T R E I

METHODE ET SOURCES DE LA RECHERCHE

SECTION 1 - METHODE

Il convient tout d'abord de souligner que si certaines caractéristiques des comptes nationaux sont remises en cause ici (notamment les points "b", "e", "f", "g" et "h" ci-dessus), cette étude ne vise pas à reconstruire une méthode complète d'observation macro-économique : elle ne constitue en quelque sorte qu'un aspect dérivé du cadre central auquel elle se rattache par de nombreux côtés.

Du point de vue méthodologique, quatre points importants doivent être développés : la définition des consommations collectives "divisibles", la délimitation de la nomenclature des biens et services utilisée, la méthode d'évaluation et les définitions des modalités de financement de la consommation.

11 - Définition des consommations collectives "divisibles"

11.1 - La consommation collective non marchande recouvre tous les services collectifs fournis par les administrations publiques (Etat, collectivités locales, Sécurité Sociale) ou privées (associations non lucratives, etc...) à l'ensemble de la collectivité ou à des groupes particuliers de ménages et à titre gratuit ou quasi-gratuit (1).

11.2 - La distinction des services collectifs "divisibles" repose sur le double critère :

- a) d'être destinés à des bénéficiaires qui en principe pourraient être identifiés, c'est-à-dire individualisés, si les statistiques nécessaires existaient,
- b) d'être comparables à des services analogues existant sur le marché. (2).

Toutefois, même si les informations statistiques étaient disponibles, encore conviendrait-il d'isoler parmi les services collectifs "divisibles", d'une part ceux qui sont à considérer totalement ou partiellement comme des consommations intermédiaires collectives des agents producteur (notamment l'utilisation des routes), d'autre part ceux qui correspondent en totalité à une consommation finale collective des ménages.

(1) - [1], [2]

(2) - Cette définition est proche de celle donnée dans certains travaux théoriques [14], elle s'en sépare néanmoins en ce qu'elle ne préjuge en rien du caractère volontariste, ou non, de l'utilisation de ces services par les ménages.

11.3 - Pour des motifs touchant à la fois les manques d'informations statistiques ainsi que le caractère très conventionnel que revêt dans la pratique la séparation des services collectifs entre consommations intermédiaire et finale, et les difficultés auxquelles se heurtent les harmonisations internationales en ce domaine, les services collectifs "divisibles" publics retenus ici ont été limités aux activités suivantes :

- . les services médicaux et de prophylaxie,
- . les services sociaux,
- . l'enseignement et la recherche universitaire et post-universitaire,
- . la culture et l'information,
- . les services sportifs et récréatifs,
- . certains services divers (nettoyage des rues, entretien des parcs et jardins).

Cette délimitation "a minima" des consommations collectives bénéficiant aux seuls ménages est donc plus particulièrement centrée sur les fonctions sociales au sens large exercées par les administrations publiques. En effet, l'objectif de l'étude visant surtout l'analyse des structures de consommation de la population et de la place des pouvoirs publics dans le financement de celle-ci, il convenait de faire porter l'accent là où, compte tenu des statistiques disponibles, les services publics et les transferts sociaux exercent une influence prépondérante.

12 - Nomenclature des biens et services utilisés

12.1 - La fusion dans une seule nomenclature de produits de la nomenclature des biens et services de la consommation marchande des ménages et de celle des fonctions ou quasi-fonctions des administrations a été traitée de la façon suivante.

12.2 - La nomenclature correspondant, au moins pour l'essentiel, à des consommations marchandes des ménages suit, tant pour les biens et services que pour leur regroupement en fonctions, les grandes lignes de celle des comptes européens (1). Le souci d'utiliser des définitions parfaitement homogènes pour les huit pays participants a néanmoins conduit à procéder à certaines agrégations (2) ou à éclater certains articles de biens ou services pour les reporter à des lignes différentes de la nomenclature d'origine. (3).

12.3 - L'intégration, sinon la mesure, des services collectifs "divisibles" n'a pas soulevé de difficulté majeure dès lors que leurs composantes étaient nettement isolables et comparables quant aux produits fournis à des services marchands existants (par exemple "médecine préventive", ou "livres scolaires" distribués gratuitement par l'Etat).

(1) - [2]

(2) - Cf. Annexe II

(3) - En particulier : toutes les consommations alimentaires estimées dans les hôtels, cafés, restaurants, hôpitaux, cliniques et cantines ont été soustraites des postes correspondants pour être affectées en "alimentation hors du domicile". De même l'estimation de la part des livres scolaires dans le total des achats de livres a été retirée de ce poste au profit de la fonction "enseignement" distinguée ici des autres fonctions.

12.4 - Par contre, pour la majorité des autres services collectifs, deux catégories de problèmes ont été soulevées :

- a) la distinction parmi certaines fonctions collectives "indivisibles" de biens et de services dont la consommation pouvait être considérée comme "divisible". En vertu des critères donnés ci-dessus au paragraphe 12, seuls les produits alimentaires et les boissons fournis par les collectivités publiques civiles et militaires ainsi que certaines dépenses d'administration générale ont été pris en compte.
- b) jusqu'à quel degré les fonctions collectives pouvaient-elles être décontractées selon les biens et services "divisibles" qui les composent ? En raison des limites imposées par les comparaisons internationales, les insuffisances statistiques tout autant que par les méthodes centrales des comptes nationaux eux-mêmes (1), les services collectifs "divisibles" retenus sont :

- . les ramassages scolaires (704)
- . les services prophylactiques (909 - 910)
- . la médecine préventive (912)
- . les services des établissements pour personnes handicapées et l'assistance aux personnes en détresse (1004 - 1005)
- . l'assistance aux chômeurs (1006)
- . les services des hôtels universitaires (1008)
- . tout ou partie des postes 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106 et 1107 de l'éducation et de la recherche (1100)
- . certains services des collectivités locales (éclairage et nettoyage des rues par les municipalités, entretien des parcs et jardins) (1407 - 1408)
- . les services d'administration générale de la santé (913) des services sociaux (1009) de l'éducation et de la recherche (1109), de la culture et de l'information (1206), des sports et loisirs (1308) (2).

-
- (1) - Poussé à l'extrême, l'éclatement de la consommation finale des services marchands ou non marchands selon leurs composantes de biens et services suppose que l'on soit en mesure d'isoler d'une part les consommations intermédiaires incorporées dans toutes les consommations finales, d'autre part le solde correspondant au service "pur", c'est-à-dire à la valeur ajoutée de l'activité économique pour la part comprise dans ces consommations finales. Pour tout autre service que ceux consacrés totalement à une consommation finale des ménages (services médicaux, services d'enseignement, certains services sociaux et culturels...) l'information statistique ne permet pas encore de telles ventilations.
 - (2) - On peut contester que ces services de gestion aient un caractère divisible par rapport aux critères fixés au § 12 ci-dessus. Il est néanmoins apparu qu'une partie de ces dépenses courantes était liée à la fourniture des services collectifs divisibles et assimilable aux "frais généraux" de production qui sont incorporés dans les prix des consommations marchandes. Compte tenu de l'imperfection des statistiques disponibles pour de telles évaluations partielles, les postes pris en compte ont été définis assez conventionnellement ainsi que le résume l'Annexe III.

12.5 - Au total, la nomenclature harmonisée au niveau le plus fin entre les participants italiens et français comprend 75 groupes ou sous-groupes de biens et services répartis entre 14 catégories de besoins individuels et collectifs :

- . Alimentation (100)
- . Boissons (200)
- . Tabacs et allumettes (300)
- . Habillement (400)
- . Hygiène personnelle (500)
- . Habitation (600)
- . Transports (700)
- . Télécommunications (800)
- . Biens et services médicaux (900)
- . Services sociaux (1000)
- . Education et recherche (1100)
- . Culture et information (1200)
- . Sports, loisirs et distractions (1300)
- . Autres biens et services (1400)

13 - La méthode de valorisation de la consommation finale totale des ménages

13.1 - Pour des raisons de commodité statistique, de cohérence comptable et de conservation des flux, les services collectifs "divisibles" retenus dans l'étude sont évalués aux coûts des facteurs.

13.2 - En ce qui concerne les consommations marchandes, il n'a pas été jugé possible de les évaluer aux prix du marché pour trois motifs :

- a) S'agissant de comparaison internationale, les différences des systèmes fiscaux et des régimes de fixation des prix, tant entre les pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest qu'à l'intérieur de chacun d'eux, le recours à une valorisation par les prix de marché risquerait d'entraîner des résultats ayant des contenus très différents à partir desquels les interprétations et les comparaisons seraient peu intelligibles.
- b) L'addition de consommations marchandes (aux prix du marché) et de consommations collectives "divisibles" (aux coûts des facteurs) revient à évaluer la consommation finale totale des ménages avec deux étalons de mesure différents sinon indépendants.
- c) La consommation marchande au prix du marché supporte une charge de fiscalité indirecte constituant une partie des ressources publiques servant au financement des services collectifs gratuits. L'addition des consommations marchandes aux prix du marché, aux consommations non marchandes, aux coûts des facteurs comporterait donc un double-emploi que l'inaffectation des recettes fiscales empêche de mesurer, mais qu'en première approximation on estimera équivalent à la masse des impôts indirects frappant les consommations marchandes (1).

(1) - En tout état de cause il existe certainement une relation entre les choix faits concernant la production de services collectifs "divisibles" et les ressources publiques. Or, celles-ci reposant essentiellement sur la fiscalité il n'est pas sans intérêt pour l'étude de connaître à la fois la structure et l'évolution de la fiscalité indirecte portant sur la consommation marchande en tant qu'élément de la politique fiscale d'ensemble.

La consommation marchande des ménages a donc été évaluée dans les tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I aux coûts des facteurs, soit :

Consommation marchande = Consommation marchande + Subventions - Impôts Indirects
(aux coûts des facteurs) (aux prix du marché)

Les subventions (colonne 11 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I) sont celles reçues par les unités productives des divers groupes de biens et services, abstraction faite de celles ayant affecté les consommations intermédiaires nécessaires à ces produits. De même, les impôts indirects sont ceux ayant grevé directement les biens et services, mais non compris ceux ayant frappé les consommations intermédiaires de ces produits (1).

14 - Les modalités de financement de la consommation

14.1 - Le financement de la consommation finale des ménages telle qu'elle est définie dans cette étude peut être assuré de trois façons : par achats directs des ménages, par les avantages sociaux, par les consommations collectives "divisibles" gratuites pour le consommateur.

14.2 - Les achats directs comprennent les acquisitions faites sur le marché par les ménages sur leurs ressources disponibles (salaires, retraite, prestations familiales...). Ils sont comptabilisés bruts, ou nets, selon qu'ils incluent, ou non, les remboursements effectués par les administrations, notamment par la Sécurité Sociale (colonnes 1 et 2 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I).

14.3 - Les avantages sociaux recouvrent d'une part les remboursements (colonne 3 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I) liés aux achats directs du paragraphe précédent, d'autre part les transferts et prestations sociales en nature correspondant à la prise en charge directe et totale de certaines consommations marchandes par des fonds collectifs gérés par les administrations (colonnes 4 + 6, 5 et 7 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I) (2).

-
- (1) - L'estimation du poids réel total de fiscalité indirecte (comme des dégrèvements par subventions) devrait tenir compte de l'ensemble des impôts ayant frappé à la fois les consommations intermédiaires et le produit final. Le calcul de ces "rémanences" sur consommations intermédiaires nécessite des calculs complexes à partir des tableaux d'échanges inter-industriels que tous les participants au projet n'étaient pas en mesure d'effectuer.
- (2) - Faute d'information, les avantages sociaux des administrations privées ne sont pas évalués dans les tableaux français. On remarquera d'autre part que la colonne 7 prévoit la possibilité de faire gérer des fonds collectifs par les entreprises, cas fréquent dans les pays socialistes. Par contre, dans les tableaux français, aucun fonds collectif proprement dit n'est repris dans cette colonne. Il a néanmoins paru nécessaire de faire apparaître certaines charges imposées par la législation sociale (médecine du travail, apprentissage) et une estimation des dépenses des Comités d'Entreprises concernant les crèches : toutefois les coûts correspondants faisant partie des prix de revient des biens et services marchands ils se trouvent, au moins pour partie inclus, dans les achats directs des ménages, ils n'ont donc pas été totalisés avec les autres avantages sociaux.

Les transferts et prestations sociales en nature ou sous forme de services comprennent :

- . les avantages en nature (livres scolaires distribués gratuitement dans les écoles, l'alimentation, les boissons et le tabac des collectivités militaires...)
- . les transferts et prestations sociales en nature proprement dits dont la majeure partie concerne les biens et services médicaux (aide médicale, prestations de Sécurité Sociale par tiers payant (1)) et les services sociaux (prise en charge des frais de séjour en hospice par l'aide sociale...)

14.4 - Les consommations collectives "divisibles" gratuites se composent des services "divisibles" produits par les administrations publiques centrales locales et de Sécurité Sociale (colonnes 19 + 20 et 21 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I).

15 - Les tableaux de la consommation finale et les tableaux complémentaires

L'étude est effectuée à partir de 4 tableaux rassemblant les données statistiques nécessaires à l'analyse de la structure et de l'évolution de la consommation finale totale des ménages pour les trois années 1959 - 1965 - 1969.

15.1 - L'étude est centrée sur les tableaux 1 et 1 bis donnés à l'Annexe I. Ils donnent dans sa forme la plus détaillée la consommation finale totale des ménages par groupes de biens et services (lignes) et selon les secteurs de son financement (colonnes)(2).

15.2 - Les trois autres groupes de tableaux retracent respectivement :

- . Tableau 2 : Les avantages sociaux bruts en nature et en espèces dont ont bénéficié les ménages.
- . Tableau 3 : 45 indicateurs appréciés en termes physiques liés principalement aux catégories de besoins suivants : santé, éducation, logement, services sociaux, culture et loisirs.
- . Tableau 4 : Les dépenses d'investissement dans les principaux domaines sociaux : éducation, santé, services sociaux, logement.

(1) - La répartition de l'aide médicale et des prestations de Sécurité Sociale en nature entre les remboursements et les transferts en nature a été faite d'après l'hypothèse simplificatrice selon laquelle : l'aide médicale et les prestations de Sécurité Sociale sans ticket modérateur correspondaient à des transferts en nature (colonnes 4 + 5 et 6) et les prestations de Sécurité Sociale avec ticket modérateur à des remboursements (colonne 3).

(2) - Abstraction faite des modifications apportées à la nomenclature et de l'intégration de certains biens et services non inclus dans la consommation par les comptes nationaux (services d'assurance, services du culte, etc...) la colonne 9, "total aux coûts pour le consommateur", correspond aux données des tableaux de la consommation de la Comptabilité Nationale.

SECTION 2 - LES SOURCES STATISTIQUES

21 - Ainsi qu'il l'a été déjà souligné, les concepts et la méthodologie de cette étude tout autant que le travail pratique d'évaluation ont été très largement dépendants de l'information statistique disponible.

22 - Les principales sources statistiques utilisées sont fournies en Annexe IV. En dehors de la Comptabilité Nationale, qui constitue la base de l'évaluation des consommations marchandes, l'essentiel de l'information provient :

- . des budgets et comptes des pouvoirs publics (Etat et collectivités locales),
- . des comptes des organismes de Sécurité Sociale.

23 - Bien que cette masse importante de statistiques se soit révélée très riche en données nécessaires pour l'étude, il convient de souligner qu'elles comportent de nombreuses lacunes. On relevera en particulier que :

- a) Sauf pour quelques services, les comptes des collectivités locales n'ont pas fournis de détails suffisants pour estimer toutes les dépenses, soit de transferts soit de production des services collectifs "divisibles". Or, les départements et les municipalités, sur leurs propres fonds, jouent certainement un rôle important en particulier au niveau de l'éducation primaire et de certains services sociaux (aides aux économiquement faibles...). Faute d'avoir pu apprécier la valeur du nombre de ces interventions, l'influence des collectivités locales, donc des administrations publiques dans leur ensemble, se trouve sous-estimée dans le total de la consommation finale des ménages.
- b) Le recours au budget de l'Etat pour évaluer les consommations collectives "divisibles" non marchandes n'est pas entièrement satisfaisant. En effet, le caractère prévisionnel des budgets ne garantit pas que les crédits qui y sont inscrits soient identiques à ceux qui ont été réellement dépensés. Les lois de règlement qui permettent de connaître les dépenses réelles ne donnent pas suffisamment de détails pour les estimations nécessaires à cette étude : la valeur des consommations collectives "divisibles" du tableau 1 est donc entachée d'une certaine erreur qu'il n'est pas possible de mesurer.
- c) Les statistiques de l'ensemble des administrations publiques, à quelques rares exceptions près (Sécurité Sociale agricole...), ne fournissent que des renseignements épisodiques, très partiels et peu homogènes, sur les catégories de ménages (C.S.P., taille de la famille...) bénéficiaires des transferts sociaux et des consommations collectives "divisibles". Dans la mesure où nombre de ces interventions ont des objectifs redistributifs il n'est pas possible d'évaluer directement les résultats de ces redistributions directes ou indirectes à partir des statistiques disponibles.

- d) Il est encore plus rare que soient explicités les critères sociaux et économiques à partir desquels les décisions ont été prises concernant la forme juridique et financière de certaines interventions, notamment dès lors que les administrations publiques, prenant en charge tout ou partie de certaines consommations, ont le choix entre trois types de mesures ou de combinaisons de celles-ci :
- . les transferts ou prestations en nature affectés à des biens ou services particuliers (remboursement des consommations médicales, allocation logement...)
 - . les transferts et prestations en espèces inaffectés à des consommations spécifiques mais à des individus ou à des ménages dans des situations bien définies (allocations familiales, bourses...)
 - . la production directe par la puissance publique des services collectifs "divisibles" gratuits ou quasi-gratuits pour les bénéficiaires.
- e) Les difficultés auxquelles se sont heurtés certains participants au projet pour disposer d'indices de prix et d'indices de coûts applicables à chaque catégorie de biens et services, a contraint à limiter les évaluations à celles des valeurs à prix courants.

24 - Les contraintes qu'entraînent les comparaisons internationales à l'inadaptation des systèmes d'information par rapport aux objectifs de l'étude fixent d'elles-mêmes non seulement les limites aux cadres statistiques d'enregistrement des données, mais encore les niveaux auxquels se situent l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus. Tout en restant à l'échelle macro-économique d'observation des phénomènes l'étude permet néanmoins de mettre en lumière de nombreux aspects de la consommation finale totale des ménages entre 1959 et 1969, tant en ce qui concerne sa structure que l'influence grandissante qu'y ont les pouvoirs publics par l'utilisation des fonds collectifs.

On analysera successivement :

Chapitre II : La structure et l'évolution de la consommation finale totale des ménages.

Chapitre III : La structure et l'évolution du financement de la consommation

Chapitre IV : La comparaison franco-italienne.

C H A P I T R E I I

STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA CONSOMMATION FINALE TOTALE DES MENAGES

1959 - 1965 - 1969

L'introduction des consommations publiques "divisibles" dans la consommation finale des ménages modifie assez sensiblement la structure et l'évolution de la consommation des ménages telle que la mesure les comptes nationaux.

SECTION 1 - L'AGREGAT "CONSOMMATION FINALE TOTALE DES MENAGES SUR LE TERRITOIRE"

11 - Le tableau 1 résume pour les années étudiées la méthode de calcul de la consommation finale totale des ménages présents sur le territoire.

12 - Celle-ci est passée de 166 225 millions de francs en 1959 à 427 346 millions de francs en 1969, soit une augmentation d'environ + 10,0 % (1) par an et une proportion légèrement décroissante du P.N.B. (61,0 % en 1959 - 58,2 % en 1969)(2).

Quant à sa structure, on notera que :

- a) la consommation marchande aux coûts des facteurs en représente plus des neufs dixièmes, mais du fait d'une augmentation plus lente (+ 9,6 % par an) que celle de la consommation totale, cette proportion tend à diminuer (94,5 % en 1959, 92,2 % en 1969).
- b) inversement, la consommation publique "divisible" s'est développée à un rythme plus rapide (+ 13,8 % par an) passant ainsi de 5,5 % à 7,8 % de la consommation finale totale.

(1) - Rapportée à la population présente, la consommation par tête est passée de 3 716 F en 1959 à 8 509 F en 1969, soit + 8,6 % par an.

(2) - Par comparaison on remarque que, d'après les comptes nationaux, la consommation marchande des ménages, aux prix du marché, a augmenté durant la même période de + 9,7 % par an et a diminué en proportion du P.N.B. de 60,6 % en 1959 à 58,8 % en 1965 et à 56,9 % en 1969.

Tableau 1

Evolution, de 1959 à 1969, de la consommation totale des ménages (résidents et non résidents)
sur le territoire et de la partie financée sur ressources collectives (prix courants)

Flux	Valeurs absolues (10 ⁶ F)			Pourcentages			Evolution (1959 = 100)				
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	Taux annuel moyen 1959 - 1969	
1*	Achats nets directs des ménages sur le marché par les consommateurs	162 229	275 793	400 719	94,6	92,5	91,6	100,0	170,0	247,0	+ 9,5 %
2	Avantages sociaux en nature, ou sous forme de services	9 203	22 224	36 771	5,4	7,5	8,4	100,0	241,5	399,6	+ 14,8 %
3	<u>Consommation interne des ménages, sur le territoire au prix du marché (1+2)</u>	171 432	298 017	437 490	100,0	100,0	100,0	100,0	173,8	255,2	+ 9,8 %
4.a	<u>Impôts indirects prélevés sur les producteurs et distributeurs de biens et services de consommation</u>	18 439	33 783	61 752	100,0	100,0	100,0	100,0	183,2	334,9	+ 12,9 %
4.b	<u>Subventions aux producteurs de biens et services de consommation</u>	4 095	10 730	18 315	22,2	31,8	29,7	100,0	262,0	447,3	+ 16,2 %
4	<u>Impôts indirects nets de subventions (4.a - 4.b)</u>	14 344	23 053	43 437	77,8	68,2	70,3	100,0	160,7	302,8	+ 11,7 %
5	<u>Consommation marchande interne des ménages sur le territoire, aux coûts des facteurs (de production et distribution) (3 - 4)</u>	157 088	274 964	394 053	94,5	93,0	92,2	100,0	175,0	250,8	+ 9,6 %
6	<u>Consommation publique divisible</u>	9 137	20 563	33 293	5,5	7,0	7,8	100,0	225,0	364,4	+ 13,8 %
7	<u>Consommation finale totale des ménages sur le territoire (services publics indivisibles non compris)(5 + 6)</u>	166 225	295 527	427 346	100,0	100,0	100,0	100,0	177,8	257,1	+ 9,9 %
7.a	dont : financée sur ressources collectives (2 + 4.b + 6)	(22 435)	(53 517)	(88 379)	(13,5)	(18,1)	(20,7)	100,0	238,5	393,9	+ 14,7 %
8	Part du P.N.B. (7/PNB à prix courants)..	X			61,0	60,3	58,2	100,0	98,9	95,5	- 4,5 %

* Correspondance des lignes avec les totaux des colonnes des tableaux 1 de l'Annexe I : 1 = col. 2 ; 2 = col. 8 ; 3 = col. 9 ; 4.a = col. 12 ; 4.b = col. 11 ; 5 = col. 14 ; 6 = col. 22 ; 7 = col. 23. D'autre part, 8 implique que l'addition des composantes de 2 et 6, notamment les prestations sociales, soient exprimées aux coûts des facteurs.

13 - Le passage de la consommation marchande au prix du marché à celle aux coûts des facteurs fait apparaître une pression des impôts indirects croissante durant cette période. En effet, la charge fiscale brute des impôts sur la consommation des ménages est passée de 10,7 % en 1959 à 14,1 % en 1969. Cette tendance demeure si l'on ne considère que la charge nette puisqu'en dépit d'une augmentation des subventions (+ 16,2 % par an) plus rapide que celle des impôts (+ 12,9 % par an), la pression fiscale nette est passée de 8,4 % à 9,9 %.

14 - Si, en première approximation, on évalue les services "indivisibles" des administrations publiques par la différence "consommation publique totale" moins consommation de services divisibles", il ressort que :

- a) les services "divisibles" ont augmenté en proportion de la consommation publique totale de 24,8 % en 1959 à 37,0 % en 1969.
- b) inversement, les services "indivisibles" ont vu dans le même temps leur part décroître de 75,2 % à 63,0 %, dont respectivement 20,4 % et 14,8 % pour la consommation militaire.

Tableau 2

Structure de la consommation publique
selon les services "divisibles" et "indivisibles"
1959 - 1965 - 1969

	1959	1965	1969
1 - Services "divisibles"	24,8 %	33,3 %	37,0 %
2 - Services "indivisibles"	75,2 %	66,7 %	63,0 %
dont : Consommation militaire	(20,4 %)	(17,2 %)	(14,8 %)
3 = 1 + 2 - TOTAL CONSOMMATION PUBLIQUE	100,0 %	100,0 %	100,0 %
4 - Valeurs (10 ⁹ F)	36,7	61,7	90,1

15 - Une part croissante de la consommation finale totale des ménages a été financée par des fonds collectifs gérés par les administrations publiques, soit 13,5 % en 1959 et 20,7 % en 1969.

Tableau 3

Financement de la consommation totale sur ressources collectives
1959 - 1965 - 1969

	1959		1965		1969	
	% (a)	% (b)	% (a)	% (b)	% (a)	% (b)
1 - Avantages sociaux en nature ou sous forme de services	41,0	5,5	41,5	7,5	41,6	8,6
2 - Subventions aux producteurs ..	18,3	2,5	20,0	3,6	20,7	4,3
3 - Consommation publique "divisible"	40,7	5,5	38,5	7,0	37,7	7,8
4 = 1+2+3 - TOTAL (%)	100,0	13,5	100,0	18,1	100,0	20,7
5 - Valeurs (10 ⁹ F)	22,4		53,5		88,4	

(a) : % du total des fonds collectifs - (b) : % dans la consommation finale totale

Les poids respectifs de chacune des trois grandes catégories de fonds collectifs dans ce financement ne sont pas les mêmes et ont augmenté à des taux inégaux durant cette période :

- a) les avantages sociaux en nature ou sous forme de services (+ 14,8 % par an), comprenant pour l'essentiel les prestations sociales, représentaient 5,5 % de la consommation en 1959 et 8,6 % en 1969.
- b) la consommation publique "divisible" (+ 13,8 % par an), 5,5 % de la consommation en 1959 et 7,8 % en 1969.
- c) les subventions, respectivement + 16,2 % par an, 2,5 % en 1959 et 4,3 % en 1969.

On remarquera que, malgré l'évolution rapide des services non marchands "divisibles", la majeure partie des fonds collectifs alloués à la consommation totale des ménages a concerné des biens et services marchands, soit sous forme d'avantages sociaux en nature, soit par le moyen des subventions. Ceci montre, en termes globaux, que durant la période 1959-1969, la part prise par les pouvoirs publics dans le financement de la consommation des ménages s'est située beaucoup plus au niveau des interventions destinées à corriger "ex-ante" ou "ex-post" les conséquences de l'économie de marché qu'à celui de la production de services gratuits ou quasi-gratuits hors marché.

16 - En résumé et à travers ces résultats très agrégés, il ressort que la consommation des ménages telle qu'elle est définie dans cette étude peut être caractérisée ainsi :

- a) les neufs dixièmes comprennent des biens et services marchands, mais les consommations collectives "divisibles" produites par les administrations publiques y occupent, de 1959 à 1969, une place en augmentation régulière.
- b) du fait d'une croissance des services collectifs "divisibles" plus rapide que celle des consommations marchandes, la part de la consommation finale totale aux coûts des facteurs dans le P.N.B. diminue plus lentement que la seule consommation marchande évaluée aux prix du marché.
- c) durant la période 1959-1969 les services collectifs "divisibles" sont passés du quart à un peu plus du tiers de la consommation publique.
- d) les fonds collectifs ont représenté une part croissante du financement de la consommation finale totale pour atteindre le cinquième de celle-ci en 1969, dont environ soixante pour cent recouvrent des interventions destinées à compenser au moins en partie les inconvénients économiques et sociaux de l'économie de marché et seulement quarante pour cent la production de services collectifs "divisibles" par les administrations.

SECTION 2 - LA STRUCTURE DE LA CONSOMMATION FINALE

On analyse dans cette section, la structure et l'évolution de la consommation finale totale par rapport à ces deux composantes principales : la consommation marchande et la consommation collective "divisible" (cf. tableaux 4 et 5).

21 - Structure de la consommation marchande

21.1 - Le fait d'avoir estimé la consommation marchande aux coûts des facteurs ne change sensiblement ni la structure ni les évolutions observées sur les mêmes consommations évaluées aux prix du marché (1).

Ceci signifie que si les réformes de la législation fiscale entre 1959 et 1969, notamment en 1961 et les variations dans la politique de distribution des subventions ont pu entraîner des évolutions différentes sur quelques postes particuliers (par exemple : boissons alcoolisées, tabacs et allumettes, réparations de véhicules, service de transports publics, taxis, etc..., articles de sports et de loisirs) selon que l'on mesure ces dépenses aux prix du marché ou aux coûts des facteurs, elles n'ont pas modifié les répartitions et les évolutions profondes de la consommation marchande appréciée par grands groupes de biens et services compris dans les 14 catégories de besoins étudiés ici.

21.2 - Bien que représentant encore le poste le plus important, l'ensemble de l'alimentation et des boissons a décliné en proportion de la consommation totale, passant d'un peu plus de 41 % en 1959 à près de 33 % en 1969. De même, la part des dépenses d'habillement et de chaussures, et celle des tabacs et allumettes, ont diminué de façon constante durant la période.

Par contre, les consommations dont les proportions ont augmenté le plus rapidement, sont celles liées à l'habitation (17,3 % en 1959 - 20,6 % en 1969), aux biens et services médicaux (6,2 % et 9,2 %) et aux sports et loisirs (6,0 % et 8,0 %) ainsi qu'aux transports (7,2 % - 8,4 %). Bien que dans une moindre mesure, d'autres dépenses ont vu leur part s'accroître par rapport au total, ce sont celles d'hygiène personnelle, de culture et d'information ainsi que les acquisitions de biens et services divers, notamment l'horlogerie, les petites annonces, les locations diverses et la marbrerie funéraire.

Les coefficients budgétaires des consommations marchandes liées à l'éducation et aux services sociaux n'occupaient qu'une faible place dans le total. Ils n'ont pas varié de 1959 à 1969, soit respectivement 1,6 % et 0,9 %.

(1) - [19]

Tableau 4

Structure et évolution des consommations marchandes et de services collectifs "divisibles"

1959 - 1965 - 1969

	STRUCTURES %									EVOLUTIONS (1959 = 100)									(4)
	1959			1965			1969			1959			1965			1969			
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	
Alimentation	34,2		32,3	29,9		27,8	27,7		25,5	100,0		100,0	153,2		153,2	203,0		203,0	+ 7,3
Boissons	7,5		7,1	6,2		5,8	5,1		4,7	100,0		100,0	144,0		144,0	169,0		169,0	+ 5,4
Tabacs, Allumettes	0,8		0,8	0,6		0,5	0,5		0,5	100,0		100,0	112,0		112,0	148,9		148,9	+ 4,1
Habillement et Chaussures	10,5		9,9	10,2		9,5	8,8		8,1	100,0		100,0	170,2		170,2	210,3		210,3	+ 7,7
Hygiène personnelle	1,3		1,2	1,7		1,6	2,0		1,9	100,0		100,0	235,1		235,1	403,3		403,3	+ 15,0
Habitation	17,3		16,4	19,1		17,7	20,6		19,0	100,0		100,0	193,0		193,0	298,5		298,5	+ 11,6
Transports	7,2	0,5	6,8	8,2	0,4	7,7	8,4	0,3	7,8	100,0	100,0	100,0	200,4	200,0	200,4	295,5	265,9	295,4	+ 11,4
Télécommunications	0,5		0,5	0,5		0,5	0,6		0,5	100,0		100,0	187,1		187,1	312,6		312,6	+ 12,1
Biens et Services Médicaux	6,2	8,2	6,3	7,8	8,8	7,9	9,2	8,6	9,2	100,0	100,0	100,0	220,8	239,6	222,1	372,3	378,5	372,7	+ 14,1
Services Sociaux	0,9	15,6	1,8	0,9	13,9	1,8	0,9	14,4	1,9	100,0	100,0	100,0	171,7	200,1	185,9	238,0	336,7	286,1	+ 11,1
Education et Recherche	1,6	57,6	4,6	1,5	62,4	5,7	1,6	64,8	6,6	100,0	100,0	100,0	166,3	243,4	219,1	266,5	409,9	364,6	+ 13,8
Culture et Information	1,7	4,6	1,9	1,8	3,3	1,9	2,0	3,2	2,0	100,0	100,0	100,0	177,8	161,7	175,7	275,6	251,9	272,5	+ 10,5
Sports, Loisirs, Distractions	6,0	2,8	5,8	7,2	3,0	7,0	8,0	4,2	7,7	100,0	100,0	100,0	211,8	243,0	212,6	335,8	550,6	341,4	+ 13,1
Autres Biens et Services	4,3	10,7	4,6	4,4	8,2	4,6	4,6	4,5	4,6	100,0	100,0	100,0	178,9	173,4	178,2	268,4	153,2	253,7	+ 9,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	175,0	225,0	177,8	250,8	364,4	257,1	+ 9,9

(1) - Consommation marchande : colonne 14 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I

(2) - Consommation collective "divisible" : colonne 22 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I

(3) - Consommation finale totale : colonne 23 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I

(4) - Consommation finale totale, accroissements moyens annuels 1959-1969 (en %)

Tableau 5
Répartition de la consommation finale
selon les formes marchande et non marchande de la production
1959 - 1965 - 1969

	Consommation Privée des Ménages (aux coûts des facteurs) (1)			Consommation Publique (aux coûts des facteurs) (2)			Total de la Consommation Finale (aux coûts des facteurs) (3)		
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969
Alimentation	100,0	100,0	100,0	-	-	-	100,0	100,0	100,0
Boissons	100,0	100,0	100,0	-	-	-	100,0	100,0	100,0
Tabacs et Allumettes	100,0	100,0	100,0	-	-	-	100,0	100,0	100,0
Habillement, Chaussures	100,0	100,0	100,0	-	-	-	100,0	100,0	100,0
Hygiène Personnelle	100,0	100,0	100,0	-	-	-	100,0	100,0	100,0
Habitation	100,0	100,0	100,0	-	-	-	100,0	100,0	100,0
Transports	99,6	99,6	99,6	0,4	0,4	0,4	100,0	100,0	100,0
Télécommunications	100,0	100,0	100,0	-	-	-	100,0	100,0	100,0
Services Médicaux	92,8	92,2	92,7	7,2	7,8	7,3	100,0	100,0	100,0
Services Sociaux	51,2	47,3	42,6	48,8	52,7	57,4	100,0	100,0	100,0
Education et Recherche	31,6	24,0	23,1	68,4	76,0	76,9	100,0	100,0	100,0
Culture et Information	86,8	87,9	87,8	13,2	12,1	12,2	100,0	100,0	100,0
Sports, Loisirs, Distract.	97,4	97,0	95,8	2,6	3,0	4,2	100,0	100,0	100,0
Autres Biens et Services	87,3	87,6	92,3	12,7	12,4	7,7	100,0	100,0	100,0
TOTAL CONSOMMATION FINALE	94,5	93,0	92,2	5,5	7,0	7,8	100,0	100,0	100,0

(1) - Colonne 14 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I

(2) - Colonne 22 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I

(3) - Colonne 23 des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I.

Ces modifications structurelles de la consommation marchande, conformes aux lois d'Engels, répondent parfaitement aux évolutions désormais classiques observées depuis plusieurs décennies au moins dans les pays développés. La diminution de la part des dépenses traditionnelles d'alimentation et d'habillement se fait au profit de consommations destinées à satisfaire les besoins liés au logement, à la santé, aux transports et aux loisirs, pour lesquels on remarquera d'ailleurs qu'ils comprennent une proportion relativement importante de services.

22 - Structure de la consommation collective "divisible"

22.1 - Selon les définitions données dans cette étude aux consommations collectives "divisibles" celles-ci ne recouvrent qu'une partie des dépenses de consommation finale des ménages. Elles se trouvent en fait localisées pour plus de 80 % du total dans l'éducation et la recherche, les services sociaux et les dépenses liées aux services médicaux.

22.2 - Bien que la sous-estimation des productions non marchandes des collectivités locales entraîne certainement quelques biais dans la répartition des dépenses "divisibles" des administrations, on peut résumer l'évolution de ces consommations par les deux points suivants :

- a) Si l'on se place par rapport à l'ensemble de la consommation publique "divisible" et "indivisible" (cf. tableau 2), on constate que l'augmentation des dépenses de 1959 à 1969 (53,7 milliards de francs) a été répartie par moitié entre les services "indivisibles" et les services "divisibles" parmi lesquels environ 23 milliards, soit près de 43 % de l'accroissement total, ont bénéficié à l'éducation, aux services sociaux, médicaux et sportifs.
- b) Dans le cadre des seules consommations "divisibles" et si l'on excepte les services de sports et de loisirs dont la part a augmenté rapidement de 1959 à 1969 mais qui n'occupent malgré tout qu'une place restreinte du total (4,9 % en 1969), ce sont celles consacrées à l'éducation et à la recherche qui ont connu entre 1959 et 1969 le plus fort taux d'accroissement (+ 15,1 % par an) passant ainsi de 57,6 % à 64,8 % du total.

La part des services médicaux non marchands n'a augmenté que lentement (8,2 % en 1959 - 8,6 % en 1969). Par contre toutes les autres dépenses consacrées aux services sociaux, à la culture et à l'information, aux transports et aux autres services collectifs (notamment les services municipaux) ont diminué en proportion du total des consommations "divisibles".

23 - Structure et évolution de la consommation finale totale

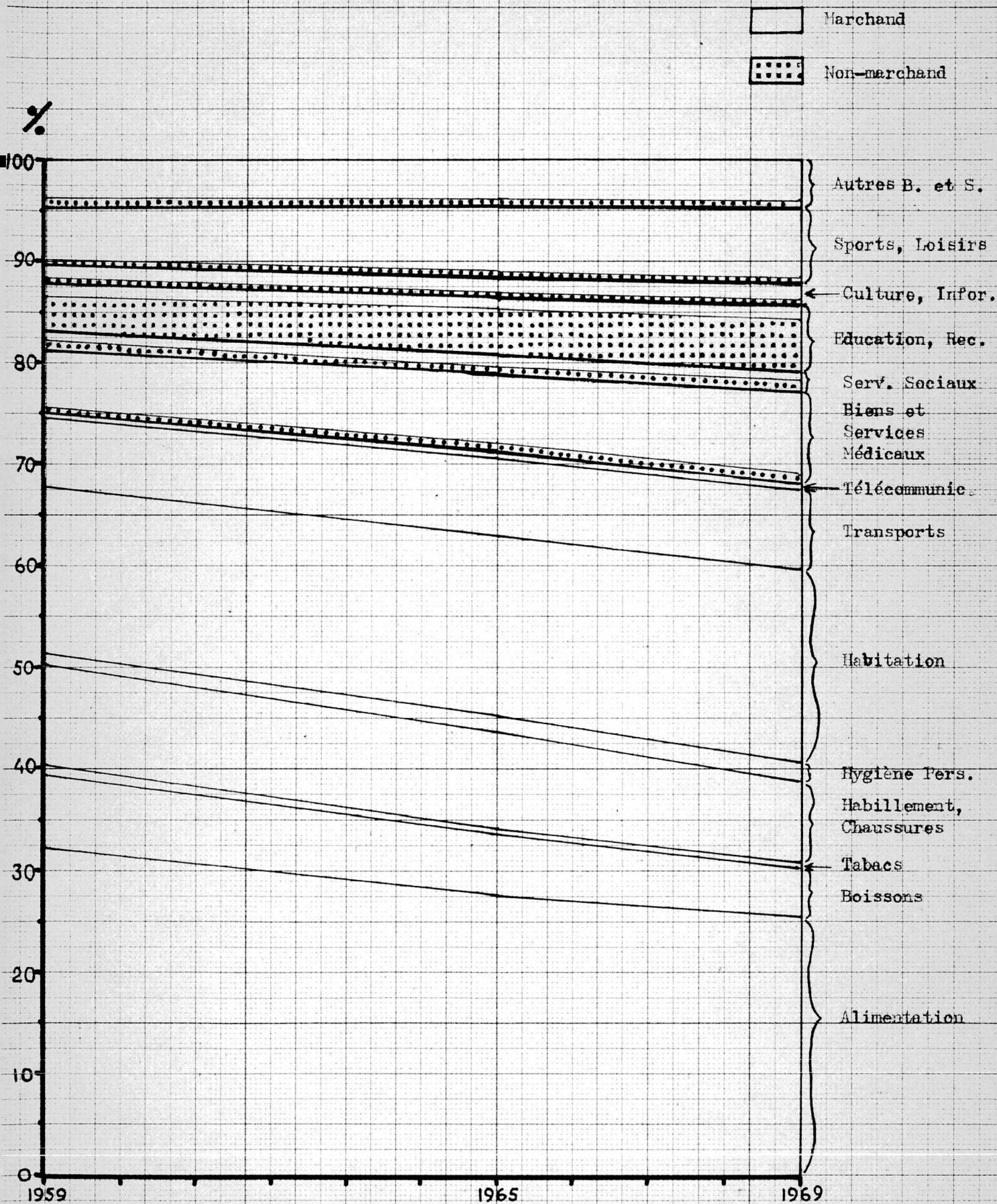
23.1 - La prise en compte simultanée des biens et services marchands et des services collectifs non-marchands modifie la structure et l'évolution de la consommation finale totale par rapport à ce que l'on a pu observer sur les seules consommations marchandes.

23.2 - On remarquera en premier lieu (cf. tableau 5) que les services collectifs "divisibles" ont représenté une part assez faible mais croissante de la consommation finale totale (5,5 % en 1959 - 7,8 % en 1969). Ils prédominent pour deux catégories de besoins, l'éducation et la recherche (76,9 % en 1969) ainsi que les services sociaux (57,4 %). Ils tiennent une place beaucoup moins importante pour la culture

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA CONSOMMATION FINALE (AUX COUTS DES FACTEURS)

SELON LES CATEGORIES DE BESOINS ET LES FORMES MARCHANDES

OU NON MARCHANDES DE CONSOMMATION - % - 1959-1969



et l'information (12,2 %), les autres biens et services (7,7 % (1)), les biens et services médicaux (7,3 %), les sports et loisirs (4,2 %) et les transports (0,4 %). Pour toutes les autres catégories, ils ne jouent aucun rôle, au moins d'après les conventions de l'étude.

23.3 - Les coefficients budgétaires de la consommation finale totale s'établissent ainsi par ordre décroissant en 1969 : alimentation, boissons, et tabacs : 30,7 %, l'habitation : 19,0 %, les biens et services médicaux : 9,2 %, les transports et télécommunication : 8,3 %, l'habillement : 8,1 %, les sports et loisirs : 7,7 %, l'éducation et la recherche : 6,6 %, le reste c'est-à-dire : hygiène personnelle, services sociaux, la culture et l'information, et les autres biens et services, environ 10 %.

On notera par ailleurs, qu'avec 32 % du total, les consommations pour lesquelles les productions publiques "divisibles" ont une certaine importance (services médicaux, services locaux, éducation et recherche, culture et information, sports et loisirs et autres biens et services) équilibraient à peu près en 1969 l'ensemble de l'alimentation et des boissons (30,2 %).

Tableau 6

Variations des structures de la consommation totale finale - %

	Variations par rapport aux coefficients budgétaires de la consommation marchande *			Variations des % de la consommation finale totale 1969/1959 **
	1959	1965	1969	
Alimentation, boissons, tabacs et allumettes	- 2,3	- 2,6	- 2,6	- 9,5
Habillement	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 1,8
Hygiène personnelle	- 0,1	- 0,1	- 0,1	+ 0,7
Habitation	- 0,9	- 1,4	- 1,6	+ 2,6
Transports et télécommunication	- 0,4	- 0,5	- 0,7	+ 1,0
Biens et services médicaux	+ 0,1	+ 0,1	0,0	+ 2,9
Services sociaux	+ 0,9	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,1
Education et recherche	+ 3,0	+ 4,2	+ 5,0	+ 2,0
Culture et information	+ 0,2	+ 0,1	0,0	+ 0,1
Sports et loisirs	- 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,9
Autres biens et services	+ 0,3	+ 0,2	0,0	0,0
TOTAL	0	0	0	0

* Variation des coefficients budgétaires de la consommation finale totale aux coûts des facteurs par rapport à ceux de la consommation marchande aux prix du marché.

** Aux coûts des facteurs.

(1) - Si elle avait été possible, une évaluation plus précise et détaillée des productions non marchandes des collectivités locales aurait sans doute relevé ces proportions.

23.4 - Enfin les évolutions 1959-1969 font ressortir d'une part que la consommation finale totale a augmenté d'environ + 10,0 % par an, d'autre part que, sauf pour les transports, la culture et l'information et les autres biens et services, les consommations publiques se sont développées à des cadences plus rapides que les consommations marchandes des postes correspondants. Ceci a eu pour conséquence, que durant cette période (cf. tableau 4 et colonne 4 tableau 6).

Les coefficients budgétaires de dépenses d'alimentation, boissons, tabacs, allumettes et habillement ont diminué régulièrement au profit de ceux de tous les autres postes, en particulier de l'éducation, des biens et services médicaux, de l'habitation et des sports et loisirs.

23.5 - En définitive, l'inclusion dans la consommation finale des services collectifs "divisibles", très concentrés sur quelques postes et augmentant en moyenne plus rapidement que les consommations marchandes correspondantes de 1959 à 1969 :

- a eu pour effet d'accroître progressivement dans cette consommation finale la part de l'éducation, et dans une bien moindre mesure celle des services sociaux,
- n'a pas entraîné de changement sensible dans les évolutions concernant les autres postes par rapport à ce qui a été observé pour les consommations marchandes, elle contribuerait plutôt à accélérer la diminution de la part des dépenses alimentaires de boissons et d'habillement.

Tout se passerait donc comme si l'accroissement des ressources nationales destinées à la consommation finale totale des ménages avait été consacré à la satisfaction de six catégories de besoins :

- l'éducation et les services sociaux par des moyens hors marché,
- les biens et services médicaux, le logement, les transports, les activités sportives et de loisirs acquis pour l'essentiel sur le marché.

SECTION 3 - LE FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION FINALE

31 - Le partage entre les modes marchands et non-marchands de la consommation finale tel qu'il ressort des résultats précédents, ne reflète en réalité que très partiellement la part prise par les fonds collectifs gérés par les administrations dans la prise en charge de ces dépenses. Il ne permet donc pas de déterminer quelle influence directe ou indirecte exercent les pouvoirs publics sur le financement de la consommation des ménages.

Pour mettre ceci en évidence, il convient de distinguer deux niveaux :

- l'un qui ne considère que les mécanismes et la structure du financement de la consommation elle-même : c'est l'objet de cette section,
- l'autre qui tient compte de l'ensemble des fonds collectifs dans la formation et l'utilisation du revenu des ménages et qui sera étudié dans le chapitre 3.

La première approche n'est évidemment qu'une sous-partie de la seconde mais ni le détail de l'information statistique ni les prémisses de l'analyse ne permettent de les situer exactement sur le même plan. (1)

32 - La structure globale des ressources finançant la consommation

En insistant sur le fait que la consommation finale totale considérée est un concept différent par sa définition et son mode de calcul de la consommation marchande finale des comptes nationaux, on étudiera l'évolution et la structure de ces dépenses d'une part en fonction des modes de leur financement, d'autre part selon les secteurs institutionnels mis en cause.

32.1 - Il ressort des tableaux 7 et 8 ainsi que du graphique 2, que de 1959 à 1969 la charge nette des ménages (2) a augmenté moins rapidement (+ 9,0 % par an), et les fonds collectifs de consommation plus rapidement (+ 14,7 % par an) que la consommation totale (+ 9,9 %), entraînant ainsi une diminution de la part du financement net des ménages au profit de celle du fonds collectif de 13,5 % du total en 1959 à 20,7 % en 1969.

(1) Cf. chapitre 3

(2) La charge nette est ici la dépense des ménages, nette de remboursements et d'impôts indirects. A supposer, comme il est fait dans cette étude, que les prestations et transferts sociaux en nature soient évalués aux coûts des facteurs, ce concept correspond à la dépense de consommation marchande, restant définitivement à la charge des ménages, déduction faite de leur participation au financement des fonds collectifs sous forme d'impôts sur la consommation.

Tableau 7

Evolution 1959-1969 des modalités de financement de la consommation
finale totale des ménages

		Valeurs absolues (10 ⁶ F)			Pourcentages			Evolution (1959 = 100)			
		1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	Taux annuel moyen 1959-69
1*	Dépenses nettes directes des ménages aux prix du marché	162 229	275 793	400 719	(97,6)	(93,3)	(93,8)	100	170,0	247,0	+ 9,5 %
2	Impôts indirects	18 439	33 783	61 752	(11,1)	(11,4)	(14,5)	100	183,2	334,9	+ 12,9 %
3	<u>Dépenses nettes des ménages sur le marché nettes d'impôts indirects (1 - 2)</u>	143 790	242 010	338 967	86,50	81,89	79,32	100	168,3	235,7	+ 9,0 %
4	<u>Avantages sociaux</u> dont :	9 203	22 224	36 771	5,54	7,52	8,60	100	241,5	399,6	+ 14,8 %
4a	Remboursements	(3 381)	(9 555)	(16 730)	(2,04)	(3,23)	(3,91)	100	282,6	494,8	+ 17,3 %
4b	Transferts en nature ou sous forme de services des adm.pub. (Etat, col. locales).....	(2 959)	(4 720)	(6 125)	(1,78)	(1,60)	(1,43)	100	159,5	207,0	+ 7,5 %
4c	Transferts en nature de la Sécurité Sociale.....	(2 863)	(7 949)	(13 916)	(1,72)	(2,69)	(3,26)	100	277,6	486,1	+ 17,1 %
5	<u>Subventions</u>	4 095	10 730	18 315	2,46	3,63	4,29	100	262,0	447,3	+ 16,2 %
6	<u>Consommation publique "divisible" dont :</u>	9 137	20 563	33 293	5,50	6,96	7,79	100	225,0	364,4	+ 13,8 %
6a	Consom. des Adm. publiques (Etat et col. locales)	(7 560)	(17 139)	(27 937)	(4,55)	(5,80)	(6,54)	100	226,7	369,5	+ 14,0 %
6b	Consom. de la Sécurité Sociale..	(1 577)	(3 424)	(5 356)	(0,95)	(1,16)	(1,25)	100	217,1	339,6	+ 13,0 %
7	<u>CONSOMMATION FINALE TOTALE DES MENAGES (aux coûts des facteurs)</u>	166 225	295 527	427 346	100	100	100	100	177,8	257,1	+ 9,9 %

Correspondance des lignes avec les totaux des colonnes des tableaux 1 de l'annexe I : 1 = col. 2 ; 2 = col. 12, 4 = col. 8 ; 4a = col. 3 ; 4b = col. 4 + 6 ; 4c = col. 5 ; 5 = col. 11 ; 6 = col. 22 ; 6a = col. 19 + 20 ; 6b = col. 21 ; 7 = col. 23.

- a) Les avantages sociaux en nature liés aux consommations marchandes se sont accrus au taux moyen de 14,8 % pendant cette période. Toutefois, les prestations de Sécurité Sociale en remboursements et transferts en nature (1), ont augmenté plus rapidement (environ + 17 % par an) et les transferts en nature de l'Etat et des Collectivités locales, plus lentement (+ 7,5 % par an) que tous les autres moyens de financement de la consommation. Il en découle que l'accroissement de la part prise par les avantages sociaux en nature entre 1959 et 1969 est avant tout dû aux prestations de Sécurité Sociale, (3,76 % en 1959 7,17 % en 1969), les prestations sous forme de revenus ou de transferts en nature distribuées par l'Etat et les collectivités locales ayant diminuées de 1,78 % à 1,43 % de la consommation totale.
- b) Les subventions d'exploitation destinées aux produits marchands de consommation ont vu leur proportion s'accroître de 2,5 % à 4,3 % de la consommation totale estimée aux coûts des facteurs.
- c) En ce qui concerne la consommation collective divisible, dont celle de l'Etat et des Collectivités locales représente plus de 80 % du total, elle a augmenté au taux moyen de + 13,8 % par an, passant ainsi de 5,5 % à 7,8 % de la consommation totale.

Tableau 8

Parts respectives du financement de la consommation finale totale
par modes et secteurs - % - 1959-1965-1969

Modes de financement \ Secteurs financeurs	Ménages			Etat, Coll. locales			Inst. Séc. Soc.			T O T A L		
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969
Dépenses nettes de remboursements et d'impôts indirects	86,50	81,89	79,32	-	-	-	-	-	-	86,50	81,89	79,32
Remboursements	-	-	-	ε	ε	ε	2,04	3,23	3,91	2,04	3,23	3,91
Transferts en nature ou sous forme de services	-	-	-	1,78	1,60	1,43	1,72	2,69	3,26	3,50	4,29	4,69
Subventions	-	-	-	2,46	3,63	4,29	ε	ε	ε	2,46	3,63	4,29
Consommation publique "divisible"	-	-	-	4,55	5,80	6,54	0,95	1,16	1,25	5,50	6,96	7,79
T O T A L	86,50	81,89	79,32	8,79	11,03	12,26	4,71	7,08	8,42	100,00	100,0	100,0

ε < 0,1 %

(1) On rappellera que : remboursements = prestations sociales en nature avec ticket modérateur, transfert en nature = prestations sociales en nature sans ticket modérateur.

Tableau 9

Structures des modes de financement de la consommation finale
par secteurs financeurs - 1959 - 1969 - %

Secteurs financeurs	POURCENTAGES																	
	MENAGES		ETATS ET COLLECTIVITES LOCALES						INSTITUTIONS DE SECURITE SOCIALE						Consomm. finale totale			
	Dépenses nettes		Avantages sociaux		Subventions		Consom.coll. "div."		Total 2+3+4 =		Avantages sociaux		Consomm.coll. "div."		Total 6+7 =		(9)*	
	(1)*		(2)*		(3)*		(4)*		(5)*		(6)*		(7)*		(8)		(9)*	
Modos	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969
Alimentation	35,8	30,0	32,6	20,4	15,8	26,8			11,0	11,8	8,8	3,8			7,1	3,3	32,3	25,5
Boissons	8,1	5,8	3,2	2,3					0,6	0,3	0,7	0,3			0,6	0,3	7,1	4,7
Tabacs,allum.	1,0	0,6															0,8	0,5
Habill.Chauss.	11,3	10,1	9,1	7,9					1,8	0,9							9,9	8,1
Hygiène person.	1,4	2,4															1,2	1,9
Habitation	18,2	22,5	6,5	5,0	9,6	14,7			4,0	5,7	4,4	5,8			3,5	5,0	16,4	19,0
Transports	6,7	8,4			39,2	25,6	0,6	0,4	11,3	9,2	0,1	0,2			0,1	0,1	6,8	7,8
Télécommunic.	0,5	0,7			0,2	0,2			0,1	0,1							0,5	0,5
Biens et Serv. médicaux	2,2	1,6	28,7	36,6	11,7	7,0	2,7	2,4	10,5	8,0	85,3	89,5	35,1	40,7	75,1	82,2	6,3	9,2
Serv. Sociaux	0,5	0,4	17,8	25,8	4,4	2,8	5,3	5,8	7,6	7,0	0,7	0,4	64,9	59,3	13,6	9,1	1,8	1,9
Educ. et Rech.	1,3	0,9			15,6	19,3	69,7	77,3	40,5	48,0							4,6	6,6
Culture & Inform	1,8	2,1	1,9	0,7	1,5	1,2	5,5	3,8	3,6	2,5							1,9	2,0
Sports, loisirs et distractions	6,5	9,2	0,2	0,1	2,0	2,4	3,3	5,0	2,3	3,5							5,8	7,7
Autres biens et services	4,7	5,3		1,2			12,9	5,3	6,7	3,0							4,6	4,6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

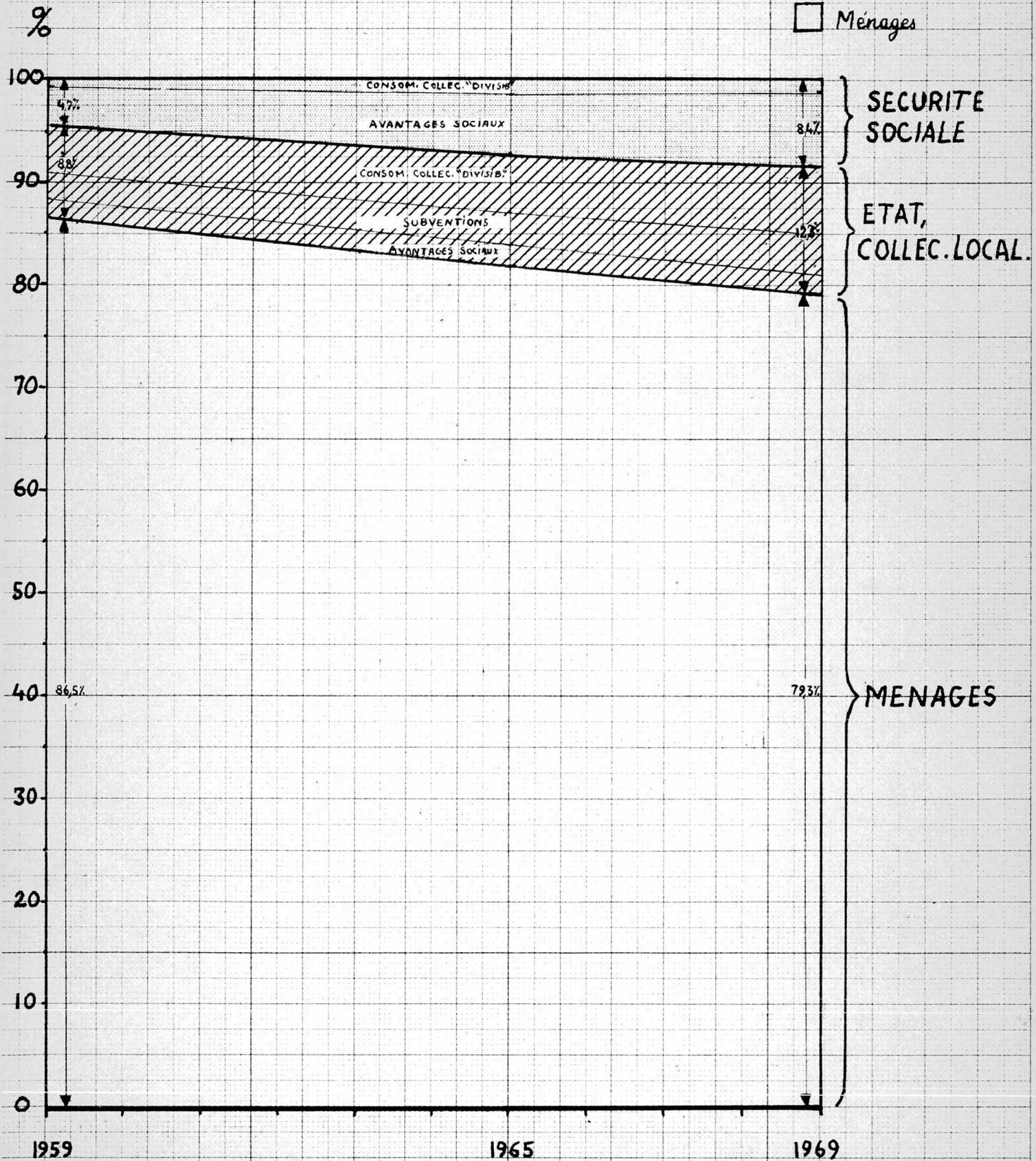
* = Correspondance avec les tableaux 1 de l'annexe I : 1 = col. 2 - col. 12 (dépenses des ménages nettes de remboursements et d'impôts indirects) - 2 = col. 4 + 6 (avantages sociaux) - 3 = col. 11 (subventions) - 4 = col. 19 + 20 (services collectifs "divisibles") - 6 = col. 3 + 5 (remboursements + avantages sociaux) - 7 = col. 21 (services collectifs "divisibles") - 9 = col. 23 (consommation finale aux coûts des facteurs). $\xi < 0,1\%$

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION FINALE PAR MODES ET SECTEURS

DE FINANCEMENT 1959 - 1965 - 1969

%

- Sécurité Sociale
- Etat, collect. locales
- Ménages



32.2 - Regroupées par catégorie d'agents, ces diverses modalités de financement de la consommation font apparaître que si, comme on vient de le voir, la proportion de ce qui reste à la charge des ménages a diminué de 86,5 % à 79,3 %, celles d'une part de l'Etat et des Collectivités locales, d'autre part des organismes de Sécurité Sociale n'ont pas augmenté de façon identique.

Ainsi la place tenue par l'Etat et les collectivités locales tout en demeurant la plus importante des ressources collectives a été multipliée par 1,4 passant de 8,8 % du total à 12,3 % du total, alors que celle de la Sécurité Sociale était multipliée par 1,8 passant de 4,7 % à 8,4 % du total.

32.3 - A travers ces évolutions très générales apparaissent deux faits saillants touchant la croissance de la part des fonds collectifs finançant la consommation des ménages :

- a) la majorité des interventions publiques ou para-publiques sous forme d'avantages sociaux en nature et de subventions concerne la partie marchande de la consommation et leur proportion dans le total des dépenses a cru plus rapidement que les consommations collectives "divisibles" entre 1959 et 1969.
- b) sur le plan institutionnel on peut constater un partage progressif des rôles respectifs des diverses administrations. L'Etat et les collectivités locales sont intervenus de façon croissante d'une part en tant que producteurs de services hors marché, d'autre part pour influencer au moyen de subventions le niveau des prix des consommations marchandes. Les avantages sociaux, c'est-à-dire les prestations sociales en nature, ont correspondu à une prise en charge totale ou partielle par les organismes de Sécurité Sociale d'une proportion de plus en plus importante de la consommation marchande.

33 - Structure de financement de la consommation finale par catégories de besoins

33.1 - Le tableau 10 et le graphique 3 mettent en évidence que la charge nette des ménages est supérieure à 80 % de la consommation pour onze catégories de besoins : l'alimentation, les boissons, les tabacs, l'habillement, l'hygiène personnelle, l'habitation, les transports, les télécommunications, la culture et l'information, les sports et loisirs, et les autres biens et services.

Toutefois ceci ne signifie pas que l'intervention des pouvoirs publics, éventuellement des organismes de Sécurité Sociale, soit sans influence sur ces dépenses mais beaucoup d'entre elles prennent d'autres formes que le financement direct ou indirect de la consommation.

33.2 - Ainsi peut-on considérer que seules les dépenses d'hygiène personnelle, et d'habillement (à quelques avantages en nature près distribués par les collectivités publiques) relèvent uniquement de l'économie marchande et sont en totalité à la charge des ménages.

33.3 - Par contre si les consommations de tabacs et de services de télécommunication ne sont pris en charge par aucun fonds collectifs et peuvent d'autre part être considérées comme totalement marchandes, il convient de souligner que leur production et leur distribution sont des monopoles d'Etat, dont le second au moins à le caractère de service public.

Tableau 10
Structures de financement de la consommation finale par modes,
secteurs et catégories de besoins 1959 - 1969 - %

Secteurs financeurs Modes Catégories de besoins	P O U R C E N T A G E S																	
	MENAGES		ETAT ET COLLECTIVITES LOCALES						INSTITUTIONS DE SECURITE SOCIALE						Consomm. finale totale			
	Dépenses nettes (1)*		Avantages sociaux (2)*		Subventions (3)*		Consom.coll. "div." (4)*		Total 2+3+4=(5)		Avantages sociaux (6)*		Consom.coll. "div." (7)*		Total 6+7=(8)		1+5+8=(9)	
	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969
Alimentation	96,0	93,3	1,8	1,1	1,2	4,5			3,0	5,6	1,0	1,1			1,0	1,1	100	100
Boissons	98,8	98,8	0,8	0,7					0,8	0,7	0,4	0,5			0,4	0,5	100	100
Tabacs, allum.	100	100															100	100
Habill. Chauss.	98,4	98,6	1,6	1,4					1,6	1,4							100	100
Hygiène personnel	100	100															100	100
Habitation	96,8	94,1	0,7	0,4	1,5	3,3			2,2	3,7	1,0	2,2			1,0	2,2	100	100
Transports	85,3	85,5			14,2	14,0	0,4	0,4	14,6	14,4	0,1	0,1			0,1	0,1	100	100
Télécommunicat.	98,9	98,4			1,1	1,6			1,1	1,6							100	100
Biens et services médicaux	29,6	13,8	8,1	5,6	4,6	3,3	1,9	1,7	14,6	10,7	50,6	70,0	5,2	5,6	55,8	75,6	100	100
Services Sociaux	25,3	16,2	18,2	19,0	6,3	6,1	13,7	19,2	38,2	44,3	1,4	1,4	35,1	38,1	36,5	39,5	100	100
Educat.& Rech.	23,3	10,5			8,3	12,6	68,4	76,9	76,7	89,5							100	100
Culture & Infor.	83,2	84,8	1,7	0,5	1,9	2,5	13,2	12,2	16,8	15,2							100	100
Sports, Loisirs et distractions	96,5	94,4	0,1	ε	0,8	1,4	2,6	4,2	3,5	5,6							100	100
Autres biens et services	87,3	91,9		0,4			12,7	7,7	12,7	8,1							100	100
TOTAL	86,5	79,3	1,8	1,4	2,5	4,3	4,5	6,5	8,8	12,2	3,8	7,2	0,9	1,3	4,7	8,5	100	100

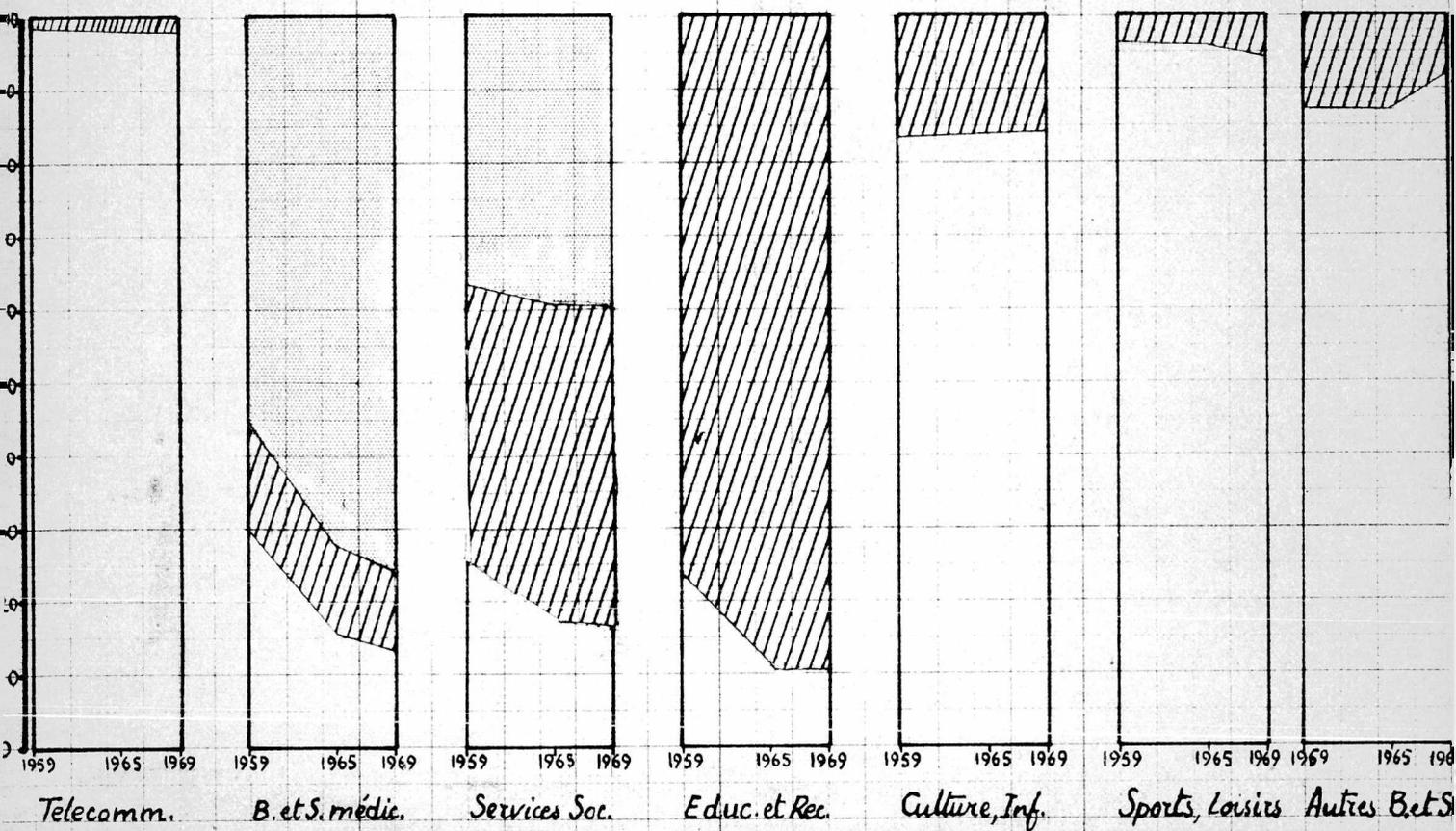
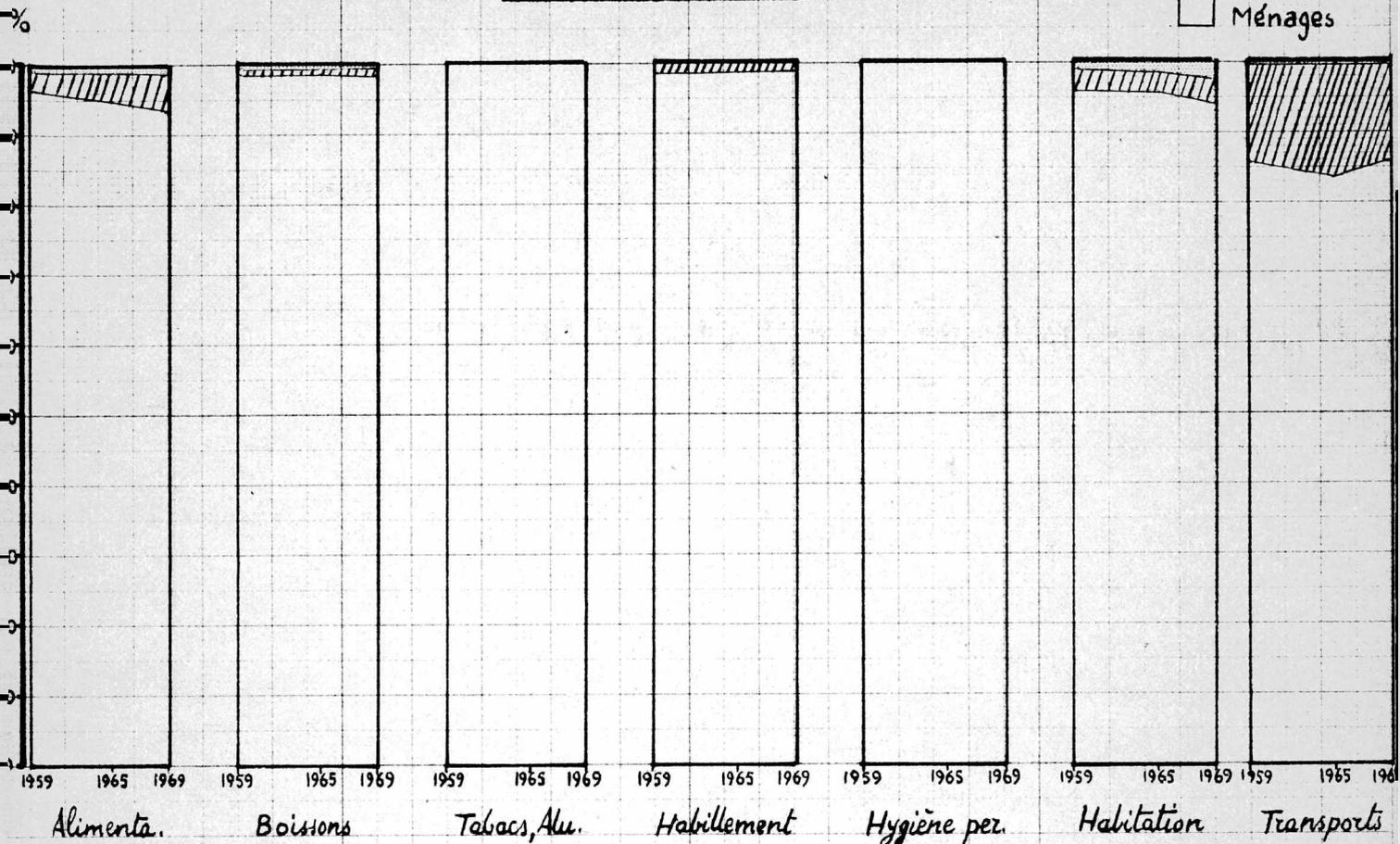
* Correspondance avec les tableaux 1 de l'annexe I : 1 = col. 2 - col. 12 (dépenses des ménages nettes de remboursements et d'impôts indirects) - 2 = col. 4 + 6 (avantages sociaux) - 3 = col. 11 (subventions) - 4 = col. 19 + 20 (services collectifs "divisibles") - 6 = col. 3 + col. 5 (remboursements et avantages sociaux) - 7 = col. 21 (services collectifs divisibles) - 9 = col. 23 (consommation finale aux coûts des facteurs). ε < 0,1 %

STRUCTURE DU FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION FINALE PAR MODES,

SECTEURS ET CATEGORIES DE BESOINS

1959 - 1965 - 1969 - %

-  Sécurité Soc.
-  Etat, col. loca.
-  Ménages



33.4 - Pour ce qui concerne les produits alimentaires (boissons y compris) la prise en charge par des fonds collectifs de leur consommation est relativement faible en proportion du total. On notera cependant que, abstraction faite de la très faible part financée par des prestations sociales imputables aux consommations alimentaires liées aux soins médicaux hospitaliers, l'essentiel des interventions publiques revêt la forme de subventions. Ces dernières, affectées aux produits ou à l'exploitant, ont augmenté de 1,0% à 3,8% du total de la consommation alimentaire et de boissons entre 1959 et 1969. Mais elles ne sont qu'un des éléments des moyens d'action des pouvoirs publics et pour juger, sinon mesurer, réellement de l'influence de ceux-ci dans le secteur agricole, il conviendrait de prendre en compte l'ensemble de la politique des prix agricoles notamment pour les céréales, la viande, les produits laitiers. Cela permettrait sans doute de mieux évaluer dans quelle mesure les subventions versées à l'agriculture contribuent à financer les consommations des ménages ou au contraire bénéficient essentiellement aux agriculteurs et seraient dans ce cas très voisines des prestations sociales.

33.5 - Dans le domaine des transports 85 % des dépenses correspondent en majorité et pour une proportion croissante à des biens et services marchands destinés aux transports individuels financés en totalité par les ménages. L'intervention des pouvoirs publics se manifeste au niveau des transports collectifs principalement sous deux formes : le ramassage scolaire qui n'est qu'une infime partie des dépenses de transports, aussi bien que d'éducation, et les subventions d'équilibre de l'Etat (1) à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P.. Il convient toutefois de souligner que ces subventions qui représentaient 14 % des dépenses totales de transports et 40 % des seuls transports collectifs évalués aux coûts des facteurs en 1969, sont affectées non seulement à la couverture des déficits des transports publics dus en partie à une baisse de leurs fréquentations, mais encore à des versements de l'Etat destinés à compenser les réductions de tarifs accordées à certaines catégories de la population (familles nombreuses, militaires, salariés pour les congés payés...) et qui de ce fait peuvent être assimilées à de quasi-prestations sociales.

Par ailleurs, l'étude détaillée (2) des modes de transports montre que la croissance de ces dépenses, tant en valeur absolue qu'en proportion de la consommation totale, est imputable à deux phénomènes de sens opposés : l'augmentation rapide du volume des transports individuels dont les prix relatifs ont baissés de 1959 à 1969, et la stabilisation, voire la diminution du volume des transports de la SNCF et transports publics urbains dont les prix relatifs ont augmenté durant cette période.

Ainsi la croissance de la consommation des ménages dans ce domaine s'est faite au profit des moyens de transports individuels poussant les pouvoirs publics à poursuivre une politique par de nombreux aspects contradictoires : d'une part soutenir financièrement les transports collectifs dont la plupart ont certainement le caractère de "services publics", d'autre part développer l'infrastructure routière et urbaine, bien public par excellence, pour donner satisfaction aux usagers des moyens de transports individuels en dépit des inconvénients économiques, écologiques et psychologiques que leur développement entraîne.

(1) La prise en compte très partielle des dépenses des collectivités locales entraîne certainement ici une sous-estimation de la part des administrations dans les transports urbains collectifs et par conséquent dans l'ensemble du poste "transports".

(2) [19]

33.6 - Les consommations liées à l'habitation constituent un ensemble extrêmement complexe dont les composantes se sont modifiées en fonction de l'évolution socio-économique, des progrès techniques dans la construction et l'équipement ménager et de la politique de l'Etat à l'égard du logement.

Remarquons tout d'abord que ces évolutions se situent dans un contexte général qui peut se résumer ainsi :

- a) urbanisation progressive de la population, les logements ruraux ne représentant que 26,1 % du parc total en 1967,
- b) augmentation de la proportion des habitations collectives par rapport aux maisons individuelles,
- c) augmentation de la proportion des ménages locataires (53,8 % en 1962, 56,7 % en 1968 (1)), due en partie aux deux facteurs précédents,
- d) amélioration progressive du confort moyen des logements tant en ce qui concerne le nombre de pièces disponibles par habitant (0,99 en 1962 - 1,07 en 1968 (1)) que l'équipement (augmentation du pourcentage des logements ayant l'eau courante et l'électricité, et du taux d'équipement en matériels ménagers (2)).
- e) le total des consommations aux coûts des facteurs liées à l'habitation ont cru au taux moyen de + 11,6 % par an, elles représentaient 16,4 % de la consommation finale totale en 1959 et 19,0 % en 1969. Les dépenses correspondant à ces divers biens et services ont été marquées par une croissance des loyers plus forte que celle du total des autres postes regroupant l'équipement, l'énergie et les services d'entretien. Ainsi les loyers sont passés d'un peu plus du tiers à près de la moitié des dépenses de logement. Ces modifications s'expliquent par le fait que si, à quelques exceptions près (appareils électroménagers, fuel domestique, appareils de chauffage, réfrigérateurs), le volume des divers types de dépenses consacrées à l'habitation ont cru entre 1959 et 1969 à des taux voisins entre + 5 % et + 9 % par an, les prix des loyers ont augmenté sensiblement plus vite que ceux des autres articles dont certains ont même connu des baisses importantes, notamment pour l'électroménager.

Les problèmes concernant le financement de ces consommations sont très différents selon qu'il s'agit de l'équipement ou des loyers.

- a) Les biens d'équipement, l'énergie et les services d'entretien sont totalement marchands et, sauf quelques avantages en nature de très faible importance, à la charge complète et définitive des ménages.
- b) L'influence des pouvoirs publics sur l'évolution des loyers est très complexe et diversifiée. Elle se situe au niveau de la construction, de la fixation des loyers et des prestations sociales.

(1) Cf. tableau 3 de l'Annexe I.

(2) Taux d'équipement en réfrigérateurs 1960 : 24,8 % - 1968 : 72,4 %
aspirateurs : 28,1 % - 50,0 % - machines à laver le linge : 28,1 % - 50,0 %
On remarquera néanmoins, qu'en 1967, 53 % seulement des logements possédaient des W.C. , une baignoire, une douche ou un lavabo, 29 % seulement le chauffage central. [19], et que le nombre de postes téléphoniques par habitant - 0,14 en 1968 - était parmi le plus faible des pays européens (moyenne CEE : 0,157).

Notons tout d'abord que, par le biais du "permis de construire" l'Etat et les collectivités locales contrôlent l'implantation des immeubles et par conséquent les équilibres, ou déséquilibres, du marché du logement.

En second lieu, les pouvoirs publics jouent un rôle de premier plan dans le financement de l'investissement immobilier. L'Etat et les organismes financiers publics ou para-publics (Caisse de Dépôts et Consignations, Crédit Foncier de France, Caisse d'Epargne, Caisse de Prêts aux H.L.M....) contribuent essentiellement, par des subventions et des prêts, aux conditions plus avantageuses que ceux du système bancaire privé, au financement d'une partie importante de la construction et plus particulièrement des logements sociaux (H.L.M.).

Tableau 11

Structure du financement de l'investissement en logement
1959 - 1965 - 1969

Secteurs financeurs	1959	1965	1969
Etat *	38,1	33,4	29,7
Collectivités locales	nd	1,8	0,6
Autres	61,9	64,8	69,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

* Prêts et subventions de l'Etat et des organismes financeurs dépendant de lui.
Source : Tableau 4 de l'Annexe I.

La lente diminution de la part relative des concours d'origine publique ne doit cependant pas dissimuler que les prêts et subventions de l'Etat et des organismes financiers qui lui sont liés représentaient en 1969 près de 30 % du total du financement de la construction, et que de 1965 à 1969 environ 63 % des logements achevés en ont bénéficié (1).

Dans le domaine de la fixation des loyers, on peut de façon générale diviser le parc des logements en trois catégories :

- ceux soumis à la loi de 1948 qui règlemente le niveau et l'évolution des loyers des immeubles construits avant cette date,
- les logements sociaux, principalement les H.L.M., gérés le plus souvent par les collectivités locales : ils sont réservés aux catégories de ménages ayant des revenus modestes. La réglementation dont les cadres généraux sont fixés au plan national laisse néanmoins quelque liberté d'application qui entraîne, selon les localités, des disparités sensibles de loyers.

(1) - Logements achevés 1965-1969 : total 2 086,7 milliers dont : reconstructions 2,3 milliers (0,1 %) - H.L.M. locatifs 531,3 milliers (25,5 %) - H.L.M. en accession à la propriété 153,4 milliers (7,4 %) - logements avec primes et prêts du Crédit Foncier 640,7 milliers (30,7 %) - logements avec primes sans prêts 339,9 milliers (16,3 %) - logements non aidés 419,1 milliers (20,0 %).

- les logements du marché libre pour lesquels les loyers varient en fonction de nombreux facteurs (prix du terrain, prix de la construction, localisation, rareté relative des autres types de logements...).

Par rapport aux loyers réels, c'est-à-dire abstraction faite des loyers "fictifs" des propriétaires, la répartition des ménages et de leurs dépenses entre ces trois catégories de logements s'établissait ainsi en 1967 (1) : logements anciens, effectifs 68,5 %, valeur totale des dépenses de loyers 50,5 %, logements H.L.M. neufs respectivement 16,3 % et 18,4 %, autres logements neufs 15,2 % et 31,1 %.

Les différences entre les proportions d'effectifs de ménages et la proportion de dépenses s'expliquent par les niveaux de loyers. Le tableau 12 montre que de 1963 à 1967 les loyers des logements anciens sont restés les plus faibles ; ceux des logements construits après 1948 les plus élevés, les loyers moyens des H.L.M. se situant entre les deux. Durant cette période leurs augmentations ont été très voisines, si bien que les écarts relatifs par type de logements et d'agglomérations se sont à peu près maintenus.

Tableau 12

Loyers moyens annuels selon les communes urbaines et le type de logements
1963 - 1967

	Anciens (avant 1948)		H.L.M. neufs		Neufs (après 1948)	
	1963	1967	1963	1967	1963	1967
Villes < 100 000 habitants :						
Valeur (Francs/an)	796	1 248	1 109	1 801	2 073	3 109
Ecart	1,00	1,00	1,39	1,44	2,60	2,49
Villes > 100 000 habitants :						
Valeur (Francs/an)	872	1 216	1 245	1 809	2 352	3 458
Ecart	1,00	1,00	1,43	1,49	2,70	2,84
Agglomération parisienne :						
Valeur (Francs/an)	1 015	1 467	1 436	2 050	2 607	3 921
Ecart	1,00	1,00	1,41	1,40	2,57	2,67
Source : [19] - (Communes rurales exclues).						

Enfin, le financement par les fonds collectifs des dépenses locatives des ménages est demeuré très partiel mais en proportion croissante de 1959 à 1969. L'ensemble des prestations sociales d'allocation logement, des avantages en nature et des subventions d'exploitation aux H.L.M. représentait en 1959 près de 4,6 % des loyers réels et fictifs et 6,3 % en 1969.

(1) - Enquête logement 1967. I.N.S.E.E.-C.R.E.D.O.C. Les dépenses correspondent aux loyers bruts sans charge locative pour un logement loué vide.

L'allocation logement, qui constitue dans le cadre de la législation de Sécurité Sociale l'essentiel des fonds collectifs en ce domaine (1), peut être attribuée à toutes les catégories de ménages, locataires ou accédants à la propriété, dès lors que sont remplies les conditions relatives à la composition de la famille, à la qualité du logement, au statut de l'occupant et au montant du loyer.

En 1959 environ 3,5 % des ménages bénéficiaient de ces prestations représentant près de 2,9 % des charges locatives payées par les ménages, en 1969 les proportions respectives étaient de 8,4 % des ménages et 4,4 % des dépenses.

Ainsi que le montre le tableau 13, l'évolution de cette catégorie de prestation a été marquée par les traits caractéristiques suivants :

- le nombre des bénéficiaires a augmenté en moyenne de 10,3 % par an entre 1959 et 1969, mais de façon irrégulière au cours des dix ans. En effet, les modifications successives de la réglementation en 1961, 1963 et 1966, dont certaines (relèvement des loyers minimum) visaient à rendre plus sélectives les conditions d'attribution, ne semblent avoir eu que des effets momentanés sur la progression du nombre des bénéficiaires.
- la croissance du montant des prestations versées a été en moyenne de + 20,5 % par an de 1959 à 1969, mais elle fut très nettement plus rapide de 1959 à 1962 que pendant les années ultérieures, notamment en raison de la stabilisation entre 1965 et 1969 des loyers-plafonds en-dessous desquels ces prestations sont attribuées.

Tout ce serait donc passé comme si les changements intervenus dans la réglementation de l'allocation logement et destinés à rendre les conditions d'attribution plus restrictives, d'une part incitaient les ménages à se loger de meilleure façon, d'autre part tendaient en sens contraire, à freiner, au moins sur la fin de la période étudiée, la croissance de la valeur des prestations versées.

L'examen des statistiques du régime général qui distribue plus de 80 % de ces allocations fait ressortir que selon les catégories de logement et leur statut d'occupation, les effectifs de bénéficiaires et les montants versés ont tous augmenté entre 1959 mais à des cadences différentes se traduisant par les évolutions suivantes :

- les locataires de logements neufs ou anciens représentaient, tant en effectifs qu'en valeur totale des prestations, la majeure partie et une proportion croissante des bénéficiaires et des allocations relativement aux accédants à la propriété.
- parmi les locataires, ce sont les effectifs et les prestations concernant les logements neufs qui ont naturellement augmenté le plus rapidement. Les effectifs des locataires de logements anciens et des H.L.M. se sont développés à peu près aux mêmes taux moyens (11 %) par an), par contre, le montant des prestations versées aux premiers (+ 30,1 % par an) a augmenté plus vite que celui des allocations destinées aux locataires de H.L.M. (+ 24,8 % par an).

(1) - On notera qu'il existe par ailleurs une allocation de loyer versée par l'Etat et les collectivités locales, réservée aux personnes de plus de 65 ans ayant de très bas revenus (moins de 4 400 F par an par personne et moins de 6 600 F par an pour un ménage en 1970). Elle ne touchait en 1967 qu'environ 115 000 ménages.

Tableau 13

Répartition du nombre des bénéficiaires et du montant de l'allocation
logement des caisses d'allocations familiales selon la catégorie de logement
1959-1965-1969

	1.7.1958 au 30.6.1959				1.7.1964 au 30.6.1965				1.7.1968 au 30.6.1969				Accroiss. moyen annuel 1959-69	
	Bénéficiaires		Montant		Bénéficiaires		Montant		Bénéficiaires		Montant		Bénéfic.	Montant prestat.
	Nbre	%	10 ⁶ F	%	Nbre	%	10 ⁶ F	%	Nbre	%	10 ⁶ F	%	%	%
<u>REGIME GENERAL</u>														
Locataires de locaux anciens	46 118	11,0	12,3	5,2	98 297	10,7	72,7	8,8	131 909	11,1	170,6	10,3	+11,1%	+30,1%
Locataires de logements neufs	185 899	44,4	82,6	35,0	493 531	53,6	445,7	53,8	695 611	58,7	1 006,7	61,1	+14,1%	+28,4%
dont H.L.M.	(124 649)	(29,7)	(49,1)	(20,8)	(285 984)	(31,1)	(216,5)	(26,1)	(378 611)	(31,9)	(448,1)	(27,2)	(+11,7%)	(+24,8%)
Accession à la propriété	187 150	44,6	141,3	59,8	328 382	35,7	310,1	37,4	357 626	30,2	471,1	28,6	+6,7%	+12,8%
dont H.L.M.	(56 696)	(13,5)	(49,1)	(20,8)	(111 875)	(12,2)	(115,4)	(13,9)	(123 388)	(10,4)	(166,6)	(10,1)	(+8,1%)	(+13,0%)
TOTAL	419 167	100,0	236,2	100,0	920 210	100,0	828,5	100,0	1 185 146	100,0	1 648,4	100,0	+11,0%	+21,4%
<u>REGIMES : Général + Mines</u> <u>+ S.N.C.F. + R.A.T.P. +</u> <u>E.D.F.-G.D.F. + Compagnie</u> <u>Général des Eaux + Banque</u> <u>de France</u>														
TOTAL	499 548	-	280,8	-	1 074,6	-	950,3	-	1 331 815	-	1 810,4	-	+10,3%	+20,5%

Tableau 14

Répartition des ménages bénéficiaires, charge de loyer par rapport au revenu*
et contribution de l'allocation par rapport au loyer selon le nombre
d'enfants du ménage - %

Régime Général

	1.7.1958 au 30.6.1959			1.7.1964 au 30.6.1965			1.7.1968 au 30.6.1969		
	Proportion des ménages	Loyer/ revenu ***	Alloc./ loyer**	Proportion des ménages	Loyer/ revenu	Alloc./ loyer **	Proportion des ménages	Loyer/ revenu	Allocat./ loyer
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Jeunes ménages, sans enfant et ménages de 1 enfant	11,96	18,1	35,5	12,32	23,0	43,6	12,54	30,2	41,8
Ménages de 2 enfants	34,03	19,6	48,7	36,46	22,0	58,6	37,08	28,1	52,5
Ménages de 3 enfants	26,66	22,8	57,2	26,25	22,8	66,2	26,27	28,7	59,3
Ménages de 4 enfants	14,66	25,5	60,2	13,24	23,6	72,2	12,62	28,7	67,7
Ménages de 5 enfants et plus	12,69	30,7	63,9	11,73	25,4	(72,6)	11,49	(29,9)	69,7
TOTAL	100,0	-	(53,2)	100,0	(22,9)	(68,2)	100,0	28,8	(57,0)

Source : UNCAF

* Revenu net des allocations familiales et de salaire unique

** Ces données ne concernent que les ménages salariés

*** Ces données ne sont valables que pour les ménages salariés recevant l'allocation de salaire unique.

Les statistiques du régime général (cf. tableau 14) révèlent d'autre part que les familles de deux ou trois enfants représentent plus de 60 % des bénéficiaires (1). De 1959 à 1969, les ménages de moins de quatre enfants ont représenté une proportion croissante du total. En ce qui concerne la part de l'allocation par rapport au loyer moyen payé par catégorie de ménages, le tableau 14 montre qu'elle est croissante avec le nombre d'enfants du ménage et qu'elle a augmenté au cours des dix années étudiées. Cependant cette augmentation a été très sensible puisqu'en 1965 et 1966, par la suite la progression des loyers ayant été plus rapide que celle des allocations, elle a décru pour atteindre environ 57 % en 1969.

Enfin, la répartition des ménages allocataires par tranches de revenu telle que la résume le tableau 15 met en évidence que les ménages de moins de quatre enfants sont pour tous les niveaux de revenus les principaux bénéficiaires de l'allocation logement. La disparité des tranches de revenu pour les deux catégories de ménages de moins de quatre enfants et de quatre enfants et plus ne permet pas de faire des comparaisons terme à terme, cependant il ressort du tableau 15 que pour l'une et l'autre catégorie, plus de 80 % des ménages recevant ces prestations avaient, en 1965-1969, un revenu inférieur à 14 000 F par an.

Tableau 15

Répartition des bénéficiaires de l'allocation logement suivant leurs revenus
Période du 1/7/1968 au 30/6/1969

Régime Général

Ménages de 0 à 3 enfants			Ménages de 4 enfants et plus		
Tranches de revenu annuel (Francs)	Nombre	%	Tranches de revenu annuel (Francs)	Nombre	%
Inférieur à 4 000	40 168	4,5	Inférieur à 6 000	51 388	17,9
4 000 à 6 500	130 190	14,5	6 000 à 8 500	92 157	32,2
6 500 à 9 000	247 385	27,5	8 500 à 11 000	63 575	22,2
9 000 à 11 500	199 537	22,2	11 000 à 14 000	38 918	13,6
11 500 à 14 000	130 800	14,6	14 000 à 17 000	19 646	6,9
14 000 à 16 500	77 709	8,7	17 000 à 21 000	12 028	4,2
16 500 à 19 000	40 026	4,4	21 000 à 25 000	5 070	1,7
19 000 à 22 500	24 414	2,7	25 000 à 30 000	2 580	0,9
22 500 à 27 000	7 379	0,8	30 000 à 36 000	955	0,3
27 000 et plus	1 063	0,1	36 000 et plus	158	0,1
TOTAL	898 671	100,0		286 475	100,0

Source : C N A F

(1) - Proportion assez normale si l'on observe d'une part que les bénéficiaires de l'allocation logement sont en majorité ceux qui reçoivent des allocations familiales (réservées aux familles de deux enfants et plus), d'autre part que le nombre moyen des personnes par ménage était au recensement de 1968 de 3,39 pour les ménages agricoles et 3,01 pour les non agricoles.

En résumé, l'évolution de l'allocation logement entre 1959 et 1969 peut se caractériser de la façon suivante :

- bien qu'elle n'ait représenté en 1969 qu'environ 8 % des ménages et 4 % des dépenses de loyers réels et fictifs, ces proportions ont été constamment croissantes de 1959 à 1969.
- environ 43 % des bénéficiaires et 40 % des allocations concernent les H.L.M. Toutefois, ces proportions, ainsi que celles touchant l'accession à la propriété de logements neufs, ont diminué pendant la période étudiée au profit des locataires des logements neufs autres que H.L.M.
- la part des locataires par rapport au total des bénéficiaires et des prestations a augmenté au détriment de celle des accédants à la propriété.
- les ménages de moins de quatre enfants sont à la fois les plus nombreux et ceux qui reçoivent la majeure partie des allocations.
- cependant on notera que d'une part les coefficients budgétaires du loyer par rapport au revenu étant très voisins quelque soit la taille des ménages bénéficiaires, que d'autre part l'allocation couvre une part croissante du loyer avec l'accroissement du nombre d'enfants, il en résulte qu'à revenu égal, ou voisin, l'allocation logement représente une part d'autant plus importante du revenu du ménage qu'il comprend plus d'enfants. En d'autres termes, l'effet redistributif de l'allocation logement serait d'autant plus sensible par rapport au revenu des ménages, sinon des revenus par tête, que les familles seraient plus nombreuses.

En définitive, les pouvoirs publics ne jouent de rôle dans les dépenses d'habitation des ménages qu'au niveau de l'investissement et des charges locatives. Mais leurs interventions se sont quelque peu modifiées entre 1959 et 1969 ; on constate en effet que, à l'exception des logements sociaux, la part du financement des investissements d'origine publique a diminué et une tendance à une libération lente mais certaine des loyers des logements non H.L.M. Inversement, les fonds collectifs ont pris en charge une part encore faible mais croissante des dépenses locatives des ménages par le moyen de l'allocation logement. Tout se serait donc passé comme si les pouvoirs publics, déchargés des problèmes posés par la reconstruction d'après guerre et cherchant à se libérer de la tutelle qu'ils exerçaient sur l'investissement et la réglementation des loyers, se trouvaient par ailleurs contraints à redresser certaines inégalités entraînées par le retour progressif à l'économie de marché en maintenant un contrôle étroit sur la construction des logements sociaux et en développant les prestations sociales.

33.7 - La consommation médicale des ménages est une de celles qui a augmenté le plus rapidement au cours des dix années, soit + 14,1 % par an, passant ainsi de 6,3 % à 9,2 % de la consommation totale aux coûts des facteurs.

Les raisons sont d'ordre économique, technique, démographique et institutionnel.

Il semble que l'élément prédominant qui explique l'essentiel de cette croissance doit être recherché dans le développement de l'offre de soins médicaux (1). D'une part l'augmentation des effectifs de personnels médicaux et des lits hospitaliers (2), même si elle a été modeste dans certains secteurs, provoque au moins au niveau global une augmentation de la production dès lors que la demande de soins n'est pas saturée et ne paraît pas devoir l'être dans un avenir prévisible. D'autre part, le progrès constant et rapide des techniques médicales d'examen et de soins (3) explique certainement une très grande partie du développement de la production ; il permet de soigner plus, plus longtemps et avec une efficacité médicale accrue. Mais l'introduction et la diffusion de ces techniques (analyses de laboratoire, rein artificiel...), tout en transformant très rapidement les conditions de la production et la structure de la consommation entraînent le plus souvent une augmentation des coûts et des prix car elles exigent des personnels de formation de plus en plus élevée et des investissements coûteux, que ne compensent que partiellement les gains de productivité assez faibles dans ces domaines d'activité.

Comparativement, les autres facteurs n'ont joué, semble-t-il, qu'un rôle secondaire.

L'augmentation de l'ensemble de la population au taux moyen d'environ +1 % par an a normalement entraîné celle de la consommation totale. On notera par ailleurs que la proportion relativement importante et croissante des personnes âgées (4), plus fortes consommatrices de soins médicaux que les autres classes d'âges, a contribué dans une faible mesure à accélérer cette tendance.

L'augmentation des revenus a joué un rôle mais il est difficile à apprécier du fait qu'elle n'est pas indépendante de celle d'autres facteurs : urbanisation, élévation du niveau d'instruction et d'information sur les problèmes médicaux, extension de la protection sociale...

En troisième lieu, l'élargissement progressif à presque toute la population de la couverture des dépenses médicales par un régime de Sécurité Sociale a certainement concouru à hausser la consommation. Toutefois, son influence ne doit pas être surestimée : en effet, les études ont montré, notamment après l'introduction de la Sécurité Sociale aux exploitants agricoles, que l'extension de la protection sociale en ce domaine n'entraînait que des augmentations peu importantes de la consommation médicale.

(1) - [20]

- (2) - Densité des personnels des services médicaux pour 10 000 habitants :
1958 : 39,8 - 1967 : 53,6 - Nombre de lits hospitaliers pour 10 000 habitants : 1960 : 95,3 - 1967 : 101,6. (Cf. tableau 3 de l'Annexe I).
- (3) - Augmentation du nombre d'actes de médecins libéraux par habitant 1959-1969 :
actes de radiologie : + 6,8 % par an - actes de laboratoires : + 12,0 % par an - actes de spécialité (K) : + 6,6 % par an.
- (4) - Proportions des personnes de 60 ans et plus dans la population totale :
1954 : 16,2 % - 1962 : 17,1 % - 1965 : 17,4 % - 1969 : 18,0 %.

Tableau 16

Répartition de la consommation médicale (aux coûts des facteurs)
entre les consommations marchandes et non marchandes
par catégories de biens et services

	Consommation marchande			Consommation non marchande			TOTAL 1959-1965 1969	Accroissement annuel moyen* 1959-1969
	1959	1965	1969	1959	1965	1969		
Produits pharmaceutiques et appareils médicaux	100,0	100,0	100,0	ε	ε	ε	100,0	+ 12,8 %
Soins hospitaliers	100,0	100,0	100,0	ε	ε	ε	100,0	+ 16,4 %
Soins ambulatoires et à domicile	100,0	100,0	100,0	ε	ε	ε	100,0	+ 13,0 %
Services prophylactiques .	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	+ 12,9 %
Médecine préventive (sco- laire, universitaire et PMI**)	nd	45,7	66,1	(100,0)	54,3	33,9	100,0	+ 15,0 %
Services d'administration générale	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	+ 14,5 %
TOTAL	92,8	92,2	92,7	7,2	7,7	7,3	100,0	+ 14,1 %

* Accroissement annuel moyen de la consommation totale aux coûts des facteurs
** Médecine du travail exclue. ε < 0,1 %

Ainsi qu'il ressort des tableaux 16 et 18, la consommation des ménages en biens et services de la santé (1) relève pour environ 93 % des sphères marchandes de l'économie, et 7 % du système de production non marchande. En réalité, on constate que la presque totalité de la consommation liée aux soins médicaux (pharmacie, soins hospitaliers, ambulatoires et à domicile) est fournie sous forme marchande, les consommations collectives non marchandes ne recouvrant que les services prophylactiques, les activités de médecine systématique et de dépistage liées à l'enseignement et à la protection maternelle et infantile, ainsi que les services de gestion générale des administrations publiques de la santé et de la Sécurité Sociale.

- (1) - Les analyses de ce paragraphe ne tiennent pas compte de la médecine du travail en raison de la très grande imprécision de ses évaluations (340 millions en 1959, 600 millions en 1965 et 850 millions en 1969) ainsi que de l'indétermination plus ou moins grande de son caractère marchand ou non marchand. Elle est totalement à la charge des employeurs : elle correspond donc à un coût de production et se trouve, au moins pour les produits marchands, comprise dans les prix de vente des biens et services, si bien que l'on peut dire qu'une partie de la médecine du travail se trouve finalement payée par les consommateurs au profit des salariés des secteurs marchands.

On ne peut cependant considérer que l'emprise des pouvoirs publics sur l'ensemble de la consommation des biens et services de la santé se limite à la production de ces services d'intérêt général, elle s'étend à la consommation de soins par le biais des investissements, de la fixation des prix et du financement de la dépense des ménages.

Au niveau des investissements hospitaliers le Ministère de la Santé contrôle l'implantation des hôpitaux et cliniques. La Commission Nationale de Coordination autorise, ou refuse, la création de nouveaux établissements et l'augmentation des capacités en lits. Mais ceci ne signifie pas, en particulier pour le secteur privé, que les investissements correspondants soient réalisés et ne fournit que des informations très rudimentaires sur la valeur de ces opérations. Par ailleurs, l'Etat ne joue aucun rôle dans la décision et le financement des investissements de l'industrie pharmaceutique et des cabinets libéraux.

Faute de connaître le montant total de la formation de capital des entreprises du secteur médical, il n'est possible que d'évaluer très approximativement la proportion que représentent les opérations subventionnées par les pouvoirs publics par rapport à l'investissement des établissements sanitaires publics : elle aurait été d'environ 56 % durant le Vè Plan de 1966 à 1970. Il convient néanmoins de retenir ces estimations avec réserve tant sont incertaines les évaluations en ce domaine. Bien que sous la tutelle du Ministère de la Santé les hôpitaux publics ont une assez large autonomie pour investir en-dehors des équipements planifiés en recourant soit à l'autofinancement, soit à l'emprunt et sans que les pouvoirs publics puissent orienter ces opérations dans un sens déterminé.

On peut donc conclure que l'Etat et les autres administrations n'exercent de contrôle sur l'investissement que pour l'implantation des établissements hospitaliers, mais qu'en ce qui concerne le financement, ils n'en ont qu'une maîtrise très partielle et imparfaite par le moyen des subventions (1).

Le contrôle des prix de soins est par contre beaucoup plus étroit. On soulignera tout d'abord que tous les prix de journées des hôpitaux publics sont fixés par l'Etat directement selon une procédure particulière et complexe ; ils s'imposent totalement à ces établissements. Si l'on tient compte d'autre part que les honoraires des médecins "plein-temps" des hôpitaux généraux sont déterminés par référence aux traitements de la fonction publique, c'est la totalité des soins hospitaliers publics dont les prix sont définis par l'Etat. La majorité de ceux des cliniques privées suivent le régime du conventionnement entre les établissements et les organismes de Sécurité Sociale. Considérée dans son ensemble, on peut estimer qu'en 1965 environ 90 % de la production des soins hospitaliers correspondait à des prix, soit maîtrisés par l'Etat, soit sous sa tutelle directe ou indirecte par le biais de la Sécurité Sociale.

Pour les produits pharmaceutiques, les contrôles techniques et sanitaires ainsi que les procédures administratives entre l'industrie, l'Etat et la Sécurité Sociale aboutissent à contrôler la majorité des prix correspondant environ à 90 % de la consommation en 1965. Toutefois, la très grande liberté dont l'industrie dispose au niveau de la production, du conditionnement et de la distribution doit tempérer ces évaluations, en ce sens que le contrôle des pouvoirs publics se traduit ici le plus souvent par l'acceptation et l'enregistrement des prix proposés par les producteurs.

(1) - Rapports des Commissions de la Santé des Vè et VIè Plans.

Tableau 17

Structure des modes de financement des biens et services de la santé par
secteurs financeurs - % - 1959 - 1969

Secteurs financ. Modes { Biens et services médicaux	MENAGES		ETAT ET COLLECTIVITES LOCALES						INSTITUTIONS DE SECURITE SOCIALE						Consommation Médicale totale 1+5+6 = (9)***				
	Dépenses nettes* (1)		Avantages sociaux (2)		Subventions ** (3)		Consom.coll. "divisible" (4)		Total 2+3+4 = (5)		Avantages sociaux (6)		Consom.coll. "divisible" (7)		Total 6+7 = (8)		1959	1969	
	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	
Produits pharmac. et appareils médic.	41,5	35,9	13,0	12,2					9,2	8,2	33,0	32,0			29,9	29,7	27,4	24,5	
Soins hospitaliers	4,5	16,2	80,9	71,3	100,0	100,0			69,5	60,6	38,5	38,9			34,8	36,0	28,9	35,3	
Soins ambulatoires et à domicile :	54,0	47,9	6,1	10,9					4,4	7,3	28,5	28,8			25,8	26,8	33,3	30,3	
dont : Médecins	(17,1)	(12,1)									(19,4)	(16,7)			(17,6)	(15,6)	(16,1)	(14,7)	
Dentistes	(27,4)	(29,7)									(5,6)	(6,6)			(5,1)	(6,1)	(12,2)	(10,6)	
Auxiliaires	(5,4)	(2,3)									(1,4)	(3,1)			(1,2)	(2,9)	(2,5)	(2,6)	
Analyses	(1,3)	(1,5)									(2,0)	(2,2)			(1,8)	(2,0)	(1,5)	(1,7)	
Cures	(2,8)	(2,3)									(0,1)	(0,2)			(0,1)	(0,2)	(1,0)	(0,7)	
Services prophylactiques								43,8	44,9	7,4	9,0			0,7	0,3	0,1	ε	0,9	0,8
Médecine prévent. (scolaire, univers. et P.M.I.)			nd	5,6				14,4	14,8	2,4	6,7		0,3			0,2	3,5	2,9	
Services d'admin. générale								41,8	40,3	7,1	8,2			99,3	99,7	9,4	7,3	6,0	6,2
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

* Dépenses des ménages nettes de remboursement

** Non compris la médecine du travail

*** Aux coûts des facteurs

ε < 0,1 %

Tableau 18

Structure du financement de la consommation des biens et services de la santé
par modes et secteurs financeurs - 1959 - 1969 - %

Sect. finan. Biens et services médicaux	Modes	MENAGES		ETAT ET COLLECTIVITES LOCALES						INSTITUTIONS DE SECURITE SOCIALE				Consommation médic. totale					
		Dépenses nettes*		Avantages sociaux		Subventions		Consom.coll. "divis."		Total 2+3+4 =		Avantages sociaux		Consom.coll. "divis."		Total 6+7 =		1+5+6 = ***	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(9)	(9)							
		1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969		
Produits pharm. et appareils méd.		35,2	5,7	3,8	2,8					3,8	2,8	61,0	91,5			61,0		100	100
Soins hospitaliers		5,3	8,1	22,6	11,6	4,6	3,1			27,2	14,7	67,5	77,2			67,5	77,2	100	100
Soins ambulatoires et à domicile :		55,1	31,5	1,5	2,0					1,5	2,0	43,4	66,5			43,4	66,5	100	100
dont : médecins		(36,1)	(16,4)	(3,0)	(4,0)					(3,0)	(4,0)	60,9	(79,6)			(60,9)	(79,6)	(100)	(100)
dentistes		(76,5)	(55,8)	ε	(0,2)					ε	(0,2)	(23,5)	(44,0)			(23,5)	(44,0)	(100)	(100)
auxiliaires		(72,7)	(17,5)	ε	(0,4)					ε	(0,4)	(27,3)	(82,1)			(27,3)	(82,1)	(100)	(100)
analyses		(30,1)	(17,6)	ε	ε					ε	ε	(69,9)	(82,4)			(69,9)	(82,4)	(100)	(100)
cures		(94,0)	(61,7)	ε	ε					ε	ε	(6,0)	(38,3)			(6,0)	(38,3)	(100)	(100)
Services prophylactiques								95,6	98,1	95,6	98,1			4,4	1,9	4,4	1,9	100	100
Médecine préventive (scol., univ. et P.M.I.) **				nd	42,0			(100)	33,9	(100)	75,9	nd	24,1			nd	24,1	100	100
Services d'admin. générale								13,2	11,2	13,2	11,2			86,8	88,8	86,8	88,8	100	100
TOTAL		30,5	14,1	8,3	5,8	1,4	1,1	2,0	1,8	11,7	8,7	52,3	71,5	5,5	5,7	57,8	77,2	100	100

* Dépenses des ménages nettes de remboursement et d'impôts indirects

** Médecine du travail exclue

*** Aux coûts des facteurs

ε < 0,1 %

Dans le domaine des soins ambulatoires et à domicile, ainsi que pour les soins fournis par les praticiens libéraux en cliniques privées, les prix des actes de médecins, de dentistes, d'auxiliaires, d'analyses de laboratoires et les cures thermales, soit obéissent au régime du conventionnement, soit sont entièrement libres.

Le régime du conventionnement, introduit pour les médecins en 1960, engage les praticiens à suivre des prix plafonds ("tarif de responsabilité") fixés en accord avec les Caisses de Sécurité Sociale. En contrepartie, ils se voient attribuer certains avantages touchant leur statut fiscal et leur assurance retraite. D'autre part, les dépenses des ménages sont prises en charges par la Sécurité Sociale à des taux de 80 % ou 100 % selon le cas (1). Dans la situation où les prix ne suivent aucune réglementation, les praticiens ne peuvent bénéficier d'aucun des avantages fiscaux ou sociaux consentis aux "conventionnés" et les dépenses des ménages ne sont remboursés qu'à 80 % ou 100 % d'un "tarif d'autorité" fixé à un niveau considérablement plus faible que le tarif conventionné (2) et sans rapport avec le prix réellement pratiqué.

Tableau 19

Répartition des praticiens et auxiliaires libéraux entre "conventionnés" et "non conventionnés"

	Médecins			Dentistes		%
	1962	1966	1969	1962	1969	1969
"Conventionnés"	80,8	87,5	88,0	89,5	95,8	96,0
"Non conventionnés"	19,2	12,5	12,0	10,5	4,2	4,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : D.G.I.

L'extension progressive au cours des dix années étudiées du système de conventionnement à la plus grande partie des cabinets libéraux et laboratoires d'analyses, ainsi que le fait que les tarifs de responsabilité s'imposent aux dispensaires publics et para-publics permet d'estimer qu'en 1965 la production des divers types de soins correspondant aux prix conventionnés était de 84 % pour les médecins, 43 % pour les dentistes (3), 85 % pour les auxiliaires, 100 % pour les analyses de laboratoires et 43 % pour les cures thermales.

- (1) - La maternité, les accidents du travail, les maladies longues et les opérations chirurgicales graves sont pris en charge à 100 %. Les autres soins sont couverts au minimum à 70 %, le reste ("ticket modérateur") reste à la charge des ménages, ou éventuellement des assurances privées
- (2) - 1969 Tarifs de responsabilité (zone A) : consultation de généraliste : 16,00 F
consultation de spécialiste : 28,00 F - Tarif d'autorité : consultation de généraliste : 4,00 F - consultation de spécialiste : 8,00 F.
- (3) - On constate que les proportions d'effectifs de dentistes conventionnés et de la production correspondant aux tarifs de conventionnement sont très différentes, en effet les soins dentaires, en particulier pour les prothèses, donnent lieu à des dépassements fréquents de ces tarifs.

En définitive, les pouvoirs publics, c'est-à-dire l'Etat et la Sécurité Sociale, exercent une tutelle extrêmement étroite et directe sur les prix des soins médicaux des entreprises publiques (hôpitaux, dispensaires), elle est plus souple et contractuelle pour la majorité des entreprises privées (cabinets libéraux, cliniques) parmi lesquelles paraissent n'échapper partiellement que l'industrie pharmaceutique, les cabinets dentaires et les praticiens non conventionnés.

En dernier lieu et ainsi que le met en évidence le tableau 18, le financement de la consommation est pris en charge pour l'essentiel par des fonds collectifs, en proportion croissante de 1959 (69,5 %) à 1969 (85,9 %) et pour toutes les catégories de soins et de services non marchands. Seuls les soins hospitaliers ont vu la part du financement collectif, malgré tout très importante, décroître légèrement durant cette période de 94,7 % à 91,9 %.

Les subventions d'exploitation n'ont assuré qu'une infime partie de ces consommations : 1,4 % en 1959 et 1,1 % en 1969. Elles ne concernent que les soins hospitaliers publics et sont destinées en majorité à couvrir une partie des dépenses d'enseignement et de recherche des centres hospitaliers universitaires.

De même, les services collectifs "divisibles" ne représentaient qu'une très faible proportion du total des dépenses, environ 7,5 %. Ils se composent de productions par nature hors marché : administration générale du Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale, services prophylactiques, médecine scolaire et universitaire, ainsi que la protection maternelle et infantile pour la partie dépendant des services publics d'action sanitaire et sociale.

L'essentiel, soit plus de 91 % du total des dépenses de santé, correspond aux consommations de soins médicaux, il est couvert soit par les ménages eux-mêmes, soit par les prestations sociales en nature.

La participation des ménages a été constamment décroissante au cours des dix années étudiées de 30,5 % de la consommation totale aux coûts des facteurs (1) en 1959 à 14,1 % en 1969. Elle est très inégale selon les types de soins ; ainsi en 1969 la dépense nette des ménages correspondait à 5,7 % de la consommation aux coûts des facteurs (23,6 % aux prix du marché) pour les produits pharmaceutiques et appareils, 8,1 % pour les soins hospitaliers, 16,4 % pour les soins de médecins hors hospitalisation, 55,8 % pour les soins dentaires, environ 17,5 % pour les analyses médicales et les actes d'auxiliaires hors hospitalisation et 61,7 % pour les cures thermales.

En dépit des modifications apportées en 1967 et 1969 à la réglementation des remboursements de Sécurité Sociale (2), la place de plus en plus importante tenue par les prestations dans la prise en charge des dépenses de soins médicaux pendant ces dix années a été due à deux sortes de facteurs :

-
- (1) - Soulignons que par rapport à la consommation aux prix du marché, les proportions sont différentes mais les tendances de même sens : dépenses nettes des ménages (y compris impôts indirects) aux prix du marché : consommation totale de soins médicaux : 1959 : 36,7 %, 1969 : 20,8 % - pharmacie et appareils : 44,3 %, 23,6 % - soins hospitaliers : 5,6 %, 9,3 % - soins ambulatoires : 55,1 %, 31,5 %.
 - (2) - Ticket modérateur pour les actes de médecins : (en 1965 : 20 %), en 1969 : 25 % - actes de dentistes 1969 : 25 % - produits pharmaceutiques 1969 : 10 %, 20 % ou 30 % selon les médicaments.

- l'extension de la Sécurité Sociale à des catégories socio-professionnelles qui n'en bénéficiaient pas précédemment (exploitants agricoles, professions indépendantes), si bien qu'en 1968 environ 95 % de la population était protégée par un des systèmes existants (1).
- l'introduction et le développement progressif du conventionnement qui permet de couvrir la dépense des ménages dans de meilleures conditions financières.

On observe d'après les tableaux 17 et 18 que les prestations sociales correspondaient à 60,6 % de la consommation totale aux coûts des facteurs en 1959 et à 77,3 % en 1969. Elle était, cette dernière année, supérieure à 80 % pour les soins hospitaliers (88,8 %), les soins ambulatoires de médecins (83,6 %), d'auxiliaires (82,5 %), les analyses médicales (82,4 %) ainsi que pour la consommation pharmaceutique et d'appareils (94 % aux coûts des facteurs et 76,4 % aux prix du marché). Elle atteignait des taux inférieurs à 50 % pour les cures thermales (38,3 %) et les dentistes (44,2 %).

On remarquera d'autre part d'après les tableaux 18 et 20 que, dans la distribution de ces avantages sociaux en nature, le rôle de l'Etat et des collectivités locales s'est amenuisé au profit de celui de la Sécurité Sociale.

Les prestations et transferts sociaux de l'Etat et des collectivités locales très concentrés sur les soins hospitaliers, comprennent l'aide médicale gratuite, l'aide aux malades mentaux, aux tuberculeux et anciens combattants. Elles sont destinées aux ménages les plus défavorisés dont les revenus sont les plus bas et n'interviennent souvent que comme compléments de la Sécurité Sociale. La hausse des revenus et l'extension de la Sécurité Sociale ont eu pour conséquences une diminution du nombre des bénéficiaires (2) et une progression ralentie de la valeur de ces avantages sociaux, si bien que correspondant à 8,3 % de la consommation totale et 13,8 % des prestations en 1959, ils n'en représentaient que 5,8 % et 7,6 % respectivement en 1969.

Inversement, les prestations de la Sécurité Sociale sont passées de 52,3 % à 71,5 % de la consommation totale et de 86,2 % à 92,4 % des avantages sociaux, recouvrant la presque totalité des prestations pour la consommation pharmaceutique et d'appareils médicaux ainsi que pour les soins ambulatoires. On notera par ailleurs que, notamment du fait de la hausse de certains "tickets modérateurs" en 1967, les transferts en nature (assimilés ici aux prestations sans "ticket modérateur") tendent à occuper une proportion croissante du financement par la Sécurité Sociale, sauf pour les soins ambulatoires pour lesquels précisément les réformes de 1967 ont été les plus sensibles.

-
- (1) - Parmi les régimes les plus importants, on citera : le régime général des salariés de l'industrie et du commerce, et ceux des fonctionnaires, des salariés agricoles, des exploitants agricoles, des mines, de la SNCF, des étudiants, des militaires, de la RATP.
 - (2) - Allocataires de l'aide médicale gratuite, de l'assistance aux malades mentaux et aux tuberculeux : 1959 : 1 331 800 personnes - 1965 : 1 154 361 personnes - 1966 : 1 116 282 personnes.

Tableau 20

Répartition et évolution des prestations sociales selon les administrations

Prestations Sociales Biens et Services Médicaux	SECURITE SOCIALE						ETAT ET COLLECTIVITES LOCALES			TOTAL 1959 1965 1969	Accroissement moyen annuel 1959 - 1969 %			
	Remboursements			Transferts en nature			Transferts en nature				Séc. Sociale		Etat	TOTAL
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969		Remb.	Transf.	Transf.	
Pharmacie et appareils médicaux	71,6	73,2	69,7	22,5	22,4	27,3	5,9	4,4	3,0	100,0	+ 16,8	+ 19,4	+ 9,6	+ 17,1
Soins hospitaliers ...	20,1	19,6	21,9	54,8	63,3	65,1	25,1	17,1	13,0	100,0	+ 17,2	+ 18,2	+ 8,8	+ 16,2
Soins ambulatoires ...	65,4	67,0	68,1	31,3	30,2	28,9	3,3	2,8	3,0	100,0	+ 18,4	+ 17,0	+ 16,7	+ 17,9
dont :														
- Médecins	(57,0)	(58,6)	(64,2)	(38,2)	(37,2)	(31,0)	(4,8)	(4,2)	(4,8)	100,0	+ 17,4	+ 13,6	+ 16,1	+ 16,0
- Dentistes	(90,0)	(88,3)	(83,3)	(10,0)	(11,3)	(16,3)	(nd)	(0,4)	(0,4)	100,0	+ 18,8	+ 25,9	nd	+ 19,7
- Auxiliaires	(75,0)	(71,3)	(61,5)	(25,0)	(27,7)	(38,0)	(nd)	(1,0)	(0,5)	100,0	+ 25,4	+ 34,0	nd	+ 28,0
- Analyses	(72,9)	(59,9)	(61,5)	(27,1)	(40,1)	(38,5)	(nd)	(nd)	(Σ)	100,0	+ 15,7	+ 21,9	nd	+ 17,7
- Cures	(nd)	(82,8)	(68,8)	(nd)	(17,2)	(31,2)	(nd)	(nd)	(Σ)	100,0	+ 28,9	nd	nd	nd
TOTAL	47,2	48,4	49,0	39,0	42,0	43,4	13,8	9,6	7,6	100,0	+ 17,5	+ 18,2	+ 10,2	+ 17,0

* Cf. supra note 1 page 10 - $\Sigma < 0,1\%$

En résumé, il apparaît que de 1959 à 1969 l'évolution de la consommation des biens et services médicaux a été marquée par les phénomènes caractéristiques suivants :

- a) l'encadrement des prix dans un système contractuel entre les pouvoirs publics et les producteurs ne laisse que peu de liberté à la majorité des entreprises de soins du secteur privé. Ajouté à ce que l'Etat et la Sécurité Sociale contrôlent entièrement les prix du secteur public, on peut conclure que, à deux exceptions importantes près touchant l'industrie pharmaceutique et les soins dentaires, les pouvoirs publics exercent une tutelle étroite sur le niveau et l'évolution des prix du secteur médical.
- b) le financement de la consommation est à raison de plus des trois quarts couvert par des prestations sociales. La diminution du rôle de l'Etat en ce domaine a été plus que compensée par celui de la Sécurité Sociale qui assure désormais la presque totalité de la population et des risques financiers des dépenses médicales (1).

33.8 - Les services sociaux englobent des types de services très hétérogènes destinés principalement à trois catégories de population : les jeunes enfants, les vieillards et les personnes en situation physique ou sociale difficile (handicapés, chômeurs). Ils comprennent aussi une partie des services d'administration générale du Ministère du Travail et ceux des Caisses de Sécurité Sociale au titre des allocations familiales et de retraite.

Il convient de souligner que pour la plupart de ces services les statistiques disponibles sont particulièrement pauvres, voire inexistantes, notamment pour les crèches, garderies, établissements pour enfants, orphelinats et établissements pour handicapés. Ceci n'est pas dû seulement à la faiblesse relative des équipements collectifs dans ces domaines, mais aussi à ce que ces services sont le plus souvent des productions annexes de fonctions plus générales (oeuvres sociales des comités d'entreprises, action sociale des administrations publiques...) à l'intérieur desquelles les distinctions par type d'intervention sont extrêmement difficiles. Enfin, une proportion non négligeable de ces services est rendue par des administrations privées non lucratives (fondations, associations...) qui sont très mal appréhendées par les statistiques et échappent totalement à cette étude.

De ce fait, les évaluations des tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I sont sans aucun doute sous-estimées. Elles ne couvrent que très partiellement les consommations qu'elles devraient enregistrer, limitant ainsi l'analyse à quelques postes particuliers.

(1) - On notera toutefois que ceci ne garantit pas pour autant une parfaite égalité d'accès aux soins par toute la population. Non seulement les caractéristiques socio-démographiques et économiques déterminent des comportements différents entre les classes sociales à l'égard des soins médicaux, mais encore l'inégale répartition de l'offre sur le territoire, le ticket modérateur, le débours avant remboursement entraînent des différences de consommation entre les individus. [21] [22].

Tableau 21

Structure de financement des différents services sociaux
1959 - 1965 - 1969
 %

	Structure de la Consommation			Dépenses nettes des ménages*			Avantages sociaux (Etat, col. loc. et Séc. Soc.)			Subventions (Etat, col. loc.)			Consommations collectives "divisibles" (Etat, Séc. Soc.)			TOTAL 1959-1965 1969
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	
Crèches, garderies, jardins d'enfants, colonies de vacances et autres établissements pour enfants	(15,5)	11,6	9,2	(76,7)	(44,3)	(47,2)	(4,2)	(4,3)	(5,1)	(19,1)	(51,4)	(47,7)				100,0
Orphelinats, maisons de retraite et hospices	(21,0)	20,5	22,5	(14,1)	19,5	19,0	(80,2)	80,5	81,0	(5,7)	nd	nd				100,0
Etablissements pour personnes handicapées et assistance aux personnes en détresse	nd	12,6	12,8	nd	nd	nd	nd	(40,1)	(12,8)	nd		nd	nd	(59,9)	(87,2)	100,0
Assistance aux chômeurs et services de main-d'oeuvre	(1,2)	1,1	1,8	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	100,0	100,0	100,0
Cantines et hôtels universitaires	(7,5)	10,2	9,3	(100)	83,7	81,7	nd	nd		nd	16,3	18,3				100,0
Services d'administration générale....	(54,8)	44,0	44,4										nd	100,0	100,0	100,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	(22,4)	17,6	16,2	(17,5)	22,1	20,3	(4,2)	7,6	6,1	(55,9)	52,7	57,4	100,0

* Dépenses nettes de remboursements et d'impôts indirects

Les dépenses de services sociaux auraient augmenté de + 14,5 % par an de 1959 à 1969 et leur structure par type de service ne paraît pas s'être sensiblement modifiée, surtout entre 1965 et 1969, soit environ 10 % pour les crèches, garderies, jardins d'enfants et établissements pour enfants, 21 % pour les hospices, 13 % pour les établissements pour personnes handicapées (aveugles, sourds-muets, infirmes) et personnes en détresse (secours en montagne...), 1,5 % pour l'assistance aux chômeurs (1) et services de main-d'oeuvre, 10 % pour les cantines et hôtels universitaires (2) et 44 % pour les services d'administration générale.

Le tableau 21 révèle que pour les catégories des services sociaux que les statistiques permettent d'étudier, la structure du financement est demeurée à peu près stable et plus particulièrement de 1965 à 1969 :

- hospices et maisons de retraite : 19,0 % à la charge des ménages et 89 % payés par les administrations publiques dont 77 % au titre de l'aide sociale de l'Etat et des collectivités locales.
- l'assistance aux chômeurs et les services de main-d'oeuvre correspondent en totalité à des productions non marchandes dont environ 40 % assurées par l'Etat et les collectivités locales (Agence Nationale de l'Emploi et services municipaux) et 60 % par les organismes de Sécurité Sociale et assimilés (UNEDIC, ASSEDIC...).
- enfin les frais d'administration générale sont par nature totalement non marchands, ils sont à raison d'environ 60 % le fait de la Sécurité Sociale et plus particulièrement des Caisses d'Allocations Familiales et de Vieillesse contre moins de 40 % pour les services centraux et départementaux du Ministère du Travail.

En résumé et compte tenu des réserves faites sur les appareils d'observation disponibles, les services sociaux paraissent relever en majorité de financements collectifs, soit au moyen des prestations sociales versées par l'Etat et les collectivités locales, soit sous forme de services d'administration générale.

33.9 - L'enseignement est par excellence le service qui appartient aux sphères non marchandes de l'économie (3) : 80 % des dépenses courantes correspondent à des consommations collectives financées par l'Etat et les collectivités locales (4), assurant ainsi, à l'exception des droits d'inscription et d'examens qui ne représentent qu'une très infime partie de la valeur du service rendu, la gratuité totale de l'enseignement public. Considérant d'autre part que la grande majorité des établissements de l'enseignement privé pré-scolaire et élémentaire aussi bien que secondaire et supérieur, est soumise à un régime législatif ou de convention avec l'Etat qui leur impose des contraintes proches de celles d'un service public, c'est la presque totalité du système éducatif français qui peut être tenu pour non marchand.

-
- (1) - Rappelons que ce poste exclut les prestations en espèces de chômage.
 - (2) - Alimentation et boissons exclus.
 - (3) - Pour les mêmes raisons que celles précisées concernant la médecine du travail, l'enseignement professionnel financé par les entreprises n'est pas pris en compte dans l'analyse qui suit.
 - (4) - L'évaluation partielle des dépenses d'enseignement des collectivités locales entraîne certainement ici une sous-estimation du poids des pouvoirs publics dans le total de la consommation de services d'éducation.

Tableau 22

Population scolaire et universitaire selon la nature de l'enseignement
et le secteur public et privé
1968 - 1969

Milliers d'élèves	1968 - 1969				1961 - 1962
	Enseignement public	Enseignement privé	TOTAL	%	TOTAL %
Enseignement pré-scolaire et élémentaire (y compris classe primaire des établissements d'enseignement secondaire)	6 336,5	1 049,9	7 386,4	61,0	72,0
Enseignement secondaire (collèges d'enseignement général, technique et secondaire, lycées classiques et modernes)	2 986,7	862,4	3 849,1	31,8	24,2
Enseignement supérieur (université, instituts, grandes écoles et classes préparatoires)	698,5	12,7*	711,2	5,9	3,0
Enseignement par correspondance	133,8	-	133,8	1,1	0,5
Ecoles normales d'instituteurs	28,4	-	28,4	0,2	0,3
TOTAL	10 183,9	1 925,0	12 108,9		
%	84,1	15,9	100,0	100,0	100,0

* Grandes écoles non compris

Source : Ministère de l'Education Nationale

- De la scolarité rendue obligatoire jusqu'à 16 ans depuis 1967 aux conditions de passage d'un niveau d'enseignement à l'autre, de la définition des programmes à la reconnaissance des diplômes,
- de la réglementation et distribution des bourses (1) à la répartition des subventions aux établissements privés,

(1) - Nombre de bénéficiaires d'une bourse : 1965-1966 : Enseignement public : 1 092 875 boursiers - Enseignement privé : 95 715 boursiers - 1968-1969 : Enseignement public : 1 447 537 boursiers, soit pour l'enseignement secondaire 44 % des élèves et pour l'enseignement supérieur 17,6 % - Enseignement privé : 172 416 boursiers dont 19,6 % des élèves du secondaire.

Tableau 23

Structure des modes de financement des dépenses d'éducation et de recherche par secteurs financeurs
1959 - 1965 - 1969

	Dépenses nettes des ménages*			Etat et Collectivités Locales						TOTAL **			
				Subventions			Cons. collec. "divisibles"						Accroissement moyen annuel 1959 - 1969 %
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	
Livres et matériels scolaires	20,9	24,7	25,3							5,2	3,0	2,9	+ 7,1
Education primaire	13,0	11,5	12,1	(50,0)	(50,0)	(50,0)	59,3	47,5	39,6	47,6	43,3	37,2	+ 11,0
Education secondaire	24,3	21,3	22,4	(50,0)	(50,0)	(50,0)	16,8	16,3	18,6	19,2	19,3	21,0	+ 14,9
Ecoles techniques, professionnelles et cours du soir pour adultes	nd	nd	nd				11,6	12,4	15,5	8,5	10,0	12,7	+ 18,5
Enseignement supérieur et recherche universi- taire et post-universitaire	9,9	8,7	9,2				10,7	16,2	18,3	10,4	14,1	16,1	+ 19,0
Leçons particulières	31,9	33,8	31,0							8,0	4,1	3,5	+ 4,8
Frais d'administration générale							1,6	7,6	8,0	1,1	6,0	6,6	+ 36,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	+ 13,8

* Dépenses nettes d'impôts indirects

** Non compris la formation professionnelle financée par les entreprises.

Tableau 24

Structure du financement des dépenses d'éducation et de recherche par modes et secteurs financeurs
1959 - 1965 - 1969

	Dépenses nettes des ménages*			Etat et Collectivités Locales						TOTAL**		
	1959	1965	1969	Subventions			Cons. col. "divisibles"			1959	1965	1969
				1959	1965	1969	1959	1965	1969			
Livres et matériels scolaires	100,0	100,0	100,0							100,0	100,0	100,0
Education primaire	6,8	3,2	3,6	(1,6)	(8,2)	(8,5)	91,6	88,6	87,9	100,0	100,0	100,0
Education secondaire	31,7	13,4	12,0	(4,0)	(18,3)	(15,0)	64,3	68,3	73,0	100,0	100,0	100,0
Ecoles techniques, professionnelles et cours du soir pour adultes	nd	nd	nd				100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Enseignement supérieur et recherche universitaire et post-universitaire.	23,9	7,5	6,4				76,1	92,5	93,6	100,0	100,0	100,0
Leçons particulières	100,0	100,0	100,0							100,0	100,0	100,0
Frais d'administration générale							100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL	25,1	12,2	11,2	1,5	7,1	6,3	73,4	80,7	82,5	100,0	100,0	100,0

* Dépenses nettes d'impôts indirects

** Non compris la formation professionnelle financée par les entreprises.

%

- de la nomination des enseignants aux principales décisions d'investissements (1),

l'essentiel concernant l'éducation et la recherche universitaire passe par le canal de l'Etat, c'est-à-dire du Ministère de l'Education Nationale, et dans une moindre mesure par les collectivités locales pour l'enseignement primaire et secondaire.

La croissance des dépenses d'enseignement et de recherche sont parmi celles qui se sont développées le plus rapidement de 1959 à 1969, soit + 13,8 % par an (dépenses de formation professionnelle des entreprises exclues).

Les dépenses à la charge des ménages n'ont augmenté qu'au taux moyen de + 3,4 % par an, diminuant en proportion de 25,1 % à 11,2 % du total. Environ 50 à 60 % de ces dépenses comprennent les achats de livres et matériels scolaires ainsi que les leçons particulières. Les 50 à 40 % restants recouvrent principalement la participation des ménages à l'enseignement privé et les droits d'inscription et d'examen dans les établissements publics.

Les subventions d'exploitation versées par l'Etat aux établissements du secteur privé ont augmenté de + 31,3 % par an, progression rapide due surtout au fait que ce n'est qu'à partir de 1960 qu'est entrée en application la loi de 1959 réorganisant et élargissant l'aide de l'Etat à l'enseignement privé. De 1965 à 1969 elles représentent entre 6 et 7 % des dépenses totales d'enseignement et de recherche.

La consommation publique "divisible" a augmenté au rythme de + 15,2 % par an de 1959 à 1969, passant de 73,4 % à 82,5 % de la consommation totale.

La structure des dépenses d'enseignement et de recherche s'est modifiée au cours de ces dix années :

- la part des acquisitions de livres et matériels scolaires et des services de leçons particulières, financée totalement par les ménages, a diminué au profit des dépenses d'enseignement dans les établissements et des frais d'administration générale.
- par niveau d'éducation, on constate une réduction de la place relative de l'enseignement primaire, alors que celle des autres catégories augmentait notamment dans les écoles techniques et l'enseignement supérieur. Ces évolutions s'expliquent en grande partie par des facteurs démographiques, sociologiques et institutionnels. Le glissement progressif des classes d'âge correspondant au "baby-boom" des années 1946 à 1950 de l'enseignement primaire et secondaire en 1959, vers le secondaire et le supérieur en 1965, puis le supérieur en 1969, ainsi que la croissance des taux de fréquentation du secondaire et du supérieur au-delà de la scolarité obligatoire (2) ont correspondu à une amplification de la demande. D'autre part, le prolongement de la scolarité jusqu'à 16 ans en 1967, ainsi que l'effort fait dans l'enseignement professionnel et technique (3) justifient le développement relativement important des enseignements techniques et supérieurs.

(1) - Cf. tableau 4 de l'Annexe I.

(2) - Cf. tableau 3 de l'Annexe I.

(3) - Notamment les créations des Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T.) en 1966 et du baccalauréat de technicien en 1968.

On notera toutefois que si ces facteurs de demande et d'offre se sont traduits par une multiplication de 2,6 du nombre des étudiants pour 100 000 habitants et par une forte poussée des dépenses d'enseignement supérieur entre 1959 et 1969, celles-ci sont réparties très inégalement entre les différentes classes sociales. Ainsi que le met en évidence le tableau 25, l'enseignement supérieur général et technique bénéficie relativement beaucoup plus aux enfants des patrons de l'industrie et du commerce, aux professions libérales et aux cadres supérieurs et moyens qu'à ceux des familles agricoles, ouvrières et des personnels de service. Seuls les employés et les autres catégories (artistes, armée, police...) semblent avoir une proportion d'étudiants voisine de leur poids dans la population totale. Ceci amène à penser que les réformes de structures de l'enseignement supérieur visant à en assouplir les conditions d'admission et diversifier les filières, ainsi que l'augmentation du nombre et du montant des bourses n'ont permis qu'une très lente démocratisation de ces enseignements.

Tableau 25

Répartition des étudiants de l'enseignement supérieur
et de la population des ménages ordinaires selon la catégorie socio-professionnelle

	Agriculteurs et Salariés agricoles	Patrons de l'indus- trie et du commerce	Professions libérales Cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres catégories	Personnes non actives	Non déclaré	TOTAL
<u>Etudiants 1967/1968</u>											
Enseignement supérieur *	6,4	14,3	32,1	16,2	8,8	10,2	0,8	2,6	1,2	7,4	100,0
Instituts Universitaires de Technologie	12,3	15,7	12,3	17,1	ε	22,6	1,2	2,7	4,0	12,1	100,0
Population des ménages ordinaires (1968)	12,6	9,0	5,9	7,6	7,4	33,8	2,0	2,3	19,4	-	100,0
Enfants de moins de 16 ans (1968)	12,7	8,5	6,8	8,6	8,0	45,9	1,7	3,0	4,8	-	100,0
* Droit, Sciences, Lettres, Médecine, Dentaire et Pharmacie.											
Source : I.N.S.E.E. - Ministère de l'Education Nationale. ε < 0,1 %											

En conclusion, il apparaît que de 1959 à 1969 l'emprise de l'Etat sur le système éducatif s'est renforcée de telle sorte qu'il en assure désormais près de 90 % des dépenses. La progression très rapide de celle-ci a été due tant à la pression démographique des classes d'âge nées après la deuxième guerre mondiale qu'aux nécessités de renforcer, diversifier et allonger l'enseignement. Cependant et malgré certaines mesures prises dans ce sens, il ressort que l'égalisation des chances entre les classes sociales par l'éducation et plus particulièrement par l'accès aux enseignements supérieurs était en 1969 très insuffisamment assurée.

33.10 - Les tableaux 26 et 27 mettent particulièrement bien en évidence que les dépenses de culture, information, sports, loisirs et distractions correspondent à des consommations marchandes sauf celles touchant les bibliothèques, musées, maisons de la culture et, naturellement, les frais d'administration générale des organismes publics de tutelle.

Il convient toutefois de souligner que la délimitation des biens et services consacrés à ces besoins est relativement conventionnelle puisque certaines consommations (alimentation, boissons, équipement du logement, utilisation des véhicules personnels...) pourraient être rattachées, au moins pour partie, à une fonction de loisirs et de distractions : on ne saisit donc ici que de façon imparfaite la structure et l'évolution des consommations liées à ces besoins.

L'augmentation moyenne annuelle a été de + 12,5 % par an de 1959 à 1969, passant de 7,7 % à 9,7 % de la consommation finale aux coûts des facteurs.

On constate qu'en 1969 près de 85 % de ces consommations (90 % pour les seules dépenses des ménages) recouvrent trois postes : les acquisitions de livres et revues, les achats d'articles et services de sports ainsi que de services d'hôtels, cafés et restaurants (alimentation exclue). Le reste, soit 15 %, se répartit entre les bibliothèques, musées, radio et télévision, théâtres, cinémas, concerts, P.M.U. et loterie, et les frais d'administration générale. Mais les évolutions différentes de ces divers postes ont déterminé des modifications assez nettes de la structure de l'ensemble (1).

Ces changements résultent d'un ensemble très complexe de facteurs interdépendants d'ordre économique, sociologique et institutionnel touchant aussi bien l'augmentation des revenus, le logement, les conditions de l'offre (quantité, qualité, répartition géographique), l'éducation et le contexte psychologique et social (entraînement, initiation, modes...) (2). L'évolution des comportements à cet égard a eu pour conséquence une transformation de la structure des consommations dont les traits caractéristiques suivants :

- a) la diminution de la part des dépenses traditionnelles de livres, journaux et de théâtres, cinémas et concerts (illustrée notamment par la baisse très sensible de la fréquentation des cinémas (3) (4).
- b) l'augmentation relativement rapide, tant en valeur absolue qu'en proportion de la dépense totale, des consommations des services hôteliers, de camping, de radio et de télévision (3) ainsi que d'articles et de services sportifs.

(1) - Ces modifications ont été d'amplitudes différentes si l'on évalue la consommation aux prix du marché, mais les tendances observées entre 1959 et 1969 sont dans le même sens que celles ressortant des estimations aux coûts des facteurs (sauf pour les articles et services de sports dont la proportion a augmenté aux prix du marché mais diminué aux coûts des facteurs en raison d'une hausse importante des prélèvements fiscaux sur ces biens au cours de ces dix ans).

(2) - [16], [17], [19].

(3) - Cf. tableau 3 de l'Annexe I.

(4) - On notera toutefois que dans cet ensemble sont aussi compris les loteries et P.M.U., comptabilisés ici en pertes nettes. L'évolution du montant global des sommes jouées a été très rapide surtout pour les paris hippiques du P.M.U. dont les enjeux ont été multipliés par 5,2 de 1959 à 1969.

Tableau 26

Structure des modes de financement des dépenses de culture, information, sports,
loisirs et distractions par secteur financeur - % - 1959-1965-1969

	Dépenses nettes des ménages **			Assistance en nature de l'Etat et collect. locales			Subventions de l'Etat et collect. locales			Consommations collectives divisibles			T O T A L		
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969
<u>CULTURE INFORMATION, SPORTS</u> <u>LOISIRS ET DISTRACTIONS</u>															
Livres non scolaires, journaux, revues	19,2	15,6	15,8	90,2	91,4	89,6	21,3	24,8	9,0				18,6	15,0	14,8
Bibliothèques, musées, maisons de la cult., clubs	0,2	0,2	0,2				21,3	21,4	23,5				0,4	0,5	0,6
Services de radio et télév.	2,7	3,4	3,0				ε	1,1	0,6				2,5	3,1	2,8
Articles sportifs, de lois. et service de sports	33,7	35,3	32,3				39,0	38,6	36,7				31,8	33,6	30,5
Hôtels, cafés, restaur., camping, et frais annexes de vacances *	35,6	38,1	43,3				2,8	2,9	20,9				33,2	35,7	40,4
Théâtres, cinémas, concerts, P.M.U.	8,6	7,4	5,4	9,8	8,6	10,4	15,6	11,2	9,3				8,3	7,1	5,1
Frais d'administ.générale dont :															
culture, informat.										62,3	52,4	43,0	3,2	2,6	3,3
sports et loisirs										37,7	47,6	57,0	2,0	2,4	2,5
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* Alimentation et boisson exclues

** Dépenses nettes d'impôts indirects

ε < 0,1 %

Tableau 27

Structure des dépenses de culture, information, sports, loisirs et distraction
par mode de financement et secteur financeur - % - 1959-1965-1969

	Dépenses nettes des ménages**			Assistance en nature de l'Etat et collect.locales			Subventions de l'Etat et collect. locales			Consommations collectives "divisibles"			TOTAL	Accroiss ^t annuel moyen
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959-1965 1969	1959-1969 %
<u>CULTURE, INFORMATION, SPORTS, LOISIRS ET DISTRACTIONS</u>														
Livres non scolaires, journaux, revues	96,4	96,8	98,3	2,3	0,8	0,7	1,3	2,4	1,0				100,0	+ 10,0
Bibliothèques, musées, maison de la culture, clubs	36,2	37,4	38,6				63,8	62,6	61,4				100,0	+ 18,4
Service de radio et télévision	100	99,5	99,6					0,5	0,4				100,0	+ 13,7
Articles sportifs, de loisirs et services de sports	98,7	98,3	98,1				1,3	1,7	1,9				100,0	+ 12,0
Hôtels, cafés, restaur., camping et frais annexes de vacances*	99,9	99,9	99,2				0,1	0,1	0,8				100,0	+ 14,7
Théâtres, cinémas, concerts P.M.U.	97,4	97,5	96,9	0,6	0,2	0,2	ε	2,3	2,9				100,0	+ 7,2
Frais d'admin. générale													100,0	+ 13,8
dont : culture, information										100,0	100,0	100,0	100,0	+ 9,7
sports et loisirs										100,0	100,0	100,0	100,0	+ 18,6
TOTAL	93,2	93,5	92,4	0,5	0,1	0,1	1,1	1,5	1,6	5,2	4,9	5,9	100,0	+ 12,5

* Alimentation et boissons exclues

** Dépenses nettes d'impôts indirects.

ε < 0,1 %

- c) une hausse assez sensible de la valeur et la part des dépenses consacrées aux bibliothèques, musées (1) et maisons de la culture, ces deux derniers postes semblant être les principaux responsables de ces augmentations.
- d) une stabilisation aux environs de 5 % des consommations collectives "divisibles" d'administration générale qui comprennent essentiellement les frais de fonctionnement du Ministère des Affaires Culturelles et du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Le financement de ces consommations est assuré à raison de plus de 90 % par les ménages, sauf pour les bibliothèques, musées et maisons de la culture. En effet, l'intervention financière de l'Etat et des collectivités locales pour ces trois services couvre plus de 60 % de la dépense et représente environ 22 % des subventions versées aux entreprises et services de culture et de loisirs. Si l'on fait abstraction de l'infime proportion des avantages en nature que les administrations distribuent, notamment aux collectivités militaires, et des frais d'administration générale, on observe que l'essentiel du financement collectif dans ces domaines se fait sous forme de subventions à l'industrie papetière et aux journaux pour l'édition, aux bibliothèques, musées et maisons de la culture, aux fédérations sportives, aux mouvements de jeunesse, aux associations hôtelières, aux théâtres nationaux...

On soulignera d'autre part que l'Etat détient le monopole sur la radio et la télévision émettant à partir du territoire national, renforçant ainsi leur caractère de "service public".

Il apparaît en définitive que de 1959 à 1969 l'augmentation assez forte des consommations liées à la culture et aux loisirs ne s'est pas accompagnée d'une modification très sensible de la structure de leur financement qui reste en presque totalité à la charge des ménages. La part très faible des fonds collectifs comprend d'une part les services de gestion générale, d'autre part le versement de subventions à destination principalement de deux catégories de services :

- 1) ceux à qui l'on a conféré explicitement ou non et pour des raisons éthiques, politiques ou de prestige, le caractère de "service public" (O.R.T.F. bibliothèques, musées, théâtres nationaux, maisons de la culture),
- 2) ceux qui en raison de leur diffusion, parfois orientée par les pouvoirs publics eux-mêmes, ont une importance sociale certaine (activités sportives, presse et édition).

33.11 - L'ensemble des autres biens et services recouvre des consommations trop hétérogènes pour être rattaché à une catégorie de besoins déterminée ou analysée en terme de fonction de consommation.

On notera seulement que de 1959 à 1969 le total des dépenses correspondantes a augmenté de + 9,5 % par an, c'est-à-dire à un rythme voisin de celui du total de la consommation totale finale aux coûts des facteurs, représentant un coefficient budgétaire constant proche de 5 %.

Quant au financement de ces consommation les tableaux 1 et 1 bis de l'Annexe I mettent parfaitement en évidence que, sauf quelques avantages en nature fournis par les administrations (assistance juridique, pompes funèbres...), les biens et services sont tous acquis par les ménages sur le marché et sans intervention des fonds collectifs sous forme de prestation sociale ou de subvention.

(1) - Cf. tableau 3 de l'Annexe I.

Le seul poste qui corresponde à des consommations collectives non marchandes englobe les dépenses des collectivités locales pour le nettoyage des rues, l'entretien des parcs et jardins, etc... La "divisibilité" sans doute contestable d'une partie de ces services collectifs, tout autant que l'incertitude et les insuffisances statistiques concernant les collectivités locales ne permettent d'analyser ni la structure, ni les évolutions de cette partie de la consommation finale de façon précise.

SECTION 4 - CONCLUSIONS

41 - L'aperçu nécessairement global et résumé donné dans les paragraphes précédents de la structure et de l'évolution de la consommation des ménages entre 1959 et 1969 permet néanmoins de dégager quelques conclusions concernant son financement et, de façon plus générale, l'influence plus ou moins directe des pouvoirs publics sur leurs conditions d'acquisitions et leur nature marchande ou non marchande.

42 - En premier lieu, il ressort qu'une part croissante de la consommation finale des ménages est prise en charge par des fonds collectifs, elle atteignait 20 % du total en 1969.

Les proportions financées par les deux grands secteurs institutionnels publics que sont d'une part l'Etat et les collectivités locales, d'autre part les organismes de Sécurité Sociale ont augmenté pour l'un de 8,8 % à 12,2 % du total, pour l'autre de 4,7 % à 8,5 %. Cependant, au cours de ces dix ans leurs rôles respectifs ont évolué dans des sens différents, bien que par certains aspects complémentaires.

- . L'Etat tient une place de moins en moins importante dans l'affectation des avantages sociaux en nature. Il apparaît n'avoir plus qu'un rôle d'appoint des prestations de Sécurité Sociale pour certaines consommations (soins médicaux, services sociaux), et pour des catégories de population défavorisées sur le plan économique ou social. Par contre, son influence s'est particulièrement renforcée dans le financement indirect de la consommation par le moyen des subventions, notamment pour les produits alimentaires, les logements sociaux et, dans une moindre mesure, les services culturels et de loisirs, seules les subventions aux transports et aux services médicaux et sociaux ont montré une tendance à diminuer en proportion des consommations correspondantes. Enfin, l'Etat et les collectivités locales financent l'essentiel des consommations collectives "divisibles" : l'augmentation de leur part dans la consommation totale de 4,5 % en 1959 à 6,5 % en 1969 est due à titre principal à la croissance des dépenses d'enseignement, surtout si l'on tient compte par ailleurs du développement rapide des subventions à l'enseignement privé qui peut être considéré comme presque totalement non marchand.
- . Le rôle tenu par les organismes de Sécurité Sociale dans le financement de la consommation finale est très centré sur les services médicaux et sociaux ainsi que dans une mesure beaucoup plus faible sur les dépenses de logement. L'extension de la protection sociale en matière de soins médicaux ainsi que les tendances de ces consommations à un accroissement rapide ont entraîné, au cours de ces dix ans, une forte augmentation des prestations en nature liées à ces dépenses, de même dans le domaine du logement mais avec beaucoup moins d'amplitude. Pour les services sociaux, l'essentiel de la participation de la Sécurité Sociale consiste à gérer les services distribuant les avantages sociaux en espèces (prestations familiales et vieillesse).

43 - On ne saurait toutefois se limiter à l'estimation de la part des fonds collectifs dans le financement de la consommation des ménages pour apprécier l'influence qu'exercent les pouvoirs publics sur ces dépenses. Certes, ceci permet d'observer et d'évaluer des flux et des proportions qui sont d'ordre comptable donc mesurables, mais les pouvoirs publics exercent sur la consommation des ménages une emprise profonde, directe ou indirecte, par d'autres canaux et d'autres moyens que la prise en charge de leurs dépenses. Ainsi qu'il l'a été précisé dans les paragraphes antérieurs et que le résume le tableau 28, l'intervention fréquente et souvent très sélective de l'Etat au niveau de l'investissement, la tutelle étroite exercée sur le niveau et l'évolution des prix dans certains domaines et le monopole public assuré sur certaines productions dépassent très largement en ampleur et en continuité les moyens courants utilisés par les pouvoirs publics pour modeler les structures ou orienter la conjoncture. Ainsi, les subventions et prêts avantageux des organismes publics à la construction des H.L.M., ou des maisons de la culture, sont une part plus importante et plus constante de la valeur de ces équipements que ceux consentis à telle ou telle branche industrielle pour l'inciter à se décentraliser ou à accroître sa productivité. De même, le système de conventionnement pour les soins médicaux et la réglementation des loyers correspondent à un contrôle des prix certainement plus strict que celui que l'Etat exerce dans le cadre de la politique économique sur le niveau général des prix par les subventions, la fiscalité indirecte ou le crédit à la consommation.

L'impact de ces interventions sur la consommation des ménages est en général difficile à évaluer, puisque visant les conditions de la production, elles contribuent à orienter l'offre et les échanges dans un sens différent de ce qui est supposé devoir se passer si le marché était laissé à son libre jeu. Tout au plus peut-on penser que l'action de l'Etat détermine dans certaines situations un "surplus" pour les consommateurs qui auraient acquis les services correspondants à un prix plus élevé, mais dans de nombreux cas, elles contribuent plus simplement à favoriser l'accession de certaines classes sociales à des consommations qui leur seraient plus difficilement permises, voire interdites, dans l'hypothèse du marché libre, notamment pour l'habitation, les transports publics, les soins médicaux et quelques services culturels et de loisirs.

44 - Ces observations amènent en troisième lieu à considérer que la dichotomie faite entre "marchand" et "non marchand", pour utile qu'elle puisse être à l'analyse globale de la production, se révèle trop schématique et insuffisante dès lors que l'on descend à un niveau plus fin de l'étude. En particulier, si l'on envisage la consommation non plus seulement comme une destruction instantanée et définitive de biens et de services, mais aussi comme un des canaux par lesquels s'opèrent la redistribution des revenus et la réduction partielle des inégalités et tensions sociales.

On peut en résumé distinguer trois grands domaines :

- La totalité des biens, mais seulement une partie des services, sont acquis sous forme marchande. Pour ces consommations, le prix résulte pour l'essentiel des rapports libres de l'offre et de la demande et il couvre en majorité le coût des facteurs, d'autre part la dépense correspondante demeure à raison de 80 à 90 % à la charge définitive des ménages.

Tableau 28

Schéma de la répartition de la consommation finale des ménages selon
les modes de financement et l'intervention des pouvoirs publics

Financement et interventions publics Catégories de besoins (classées par ordre croissant de caractères non-marchands)	Dépenses à la charge définitive des ménages *	INTERVENTIONS DE POUVOIRS PUBLICS							
		ETAT ET COLLECTIVITES LOCALES				SECURITE SOCIALE			
		Financ ^t de l'investissement	Contrôle des prix		Avantages en nature (prestat. sociales)	Consommat. collective "divisible"	Financ ^t de l'investissement	Contrôle des prix (règlementation)	Avantages en nature (prestat. sociales)
Règlementation	Subvention								
Habillement, chaussures	x								
Hygiène personnelle	x								
Tabac, allumettes	x	(x)	x						
Autres biens et services dont : services municipaux		(x)				(x) x			
Télécommunications	(x)	(x)	x	(x)					
Alimentation, boissons	(x)		(x)	(x)					
Transports	(x)		(x)	(x)	(x)				
Culture information, loisirs, sports, distractions	(x)			(x)		x			
Habitation	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)			(x)	
Biens et services médicaux	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Services sociaux	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Education et recherche universitaire	(x)	(x)		(x)		x			

* : x = total ; (x) = partiel

- Les services qui, inversement, peuvent être considérés comme totalement non marchands comprennent :
 - . les services d'administration générale par nature hors marché,
 - . l'enseignement et la recherche universitaire, à l'exception des leçons particulières et d'une infime partie de l'enseignement privé,
 - . certains services sociaux à destination de catégories de population (chômeurs, personnes âgées...),
- Il existe enfin certaines consommations dont le caractère marchand ou non marchand, est ambiguë du fait que les pouvoirs publics exercent une tutelle étroite sur un ou plusieurs des éléments suivants : le fonctionnement et l'investissement des entreprises productrices, le niveau des prix, et les modes de financement de la consommation. Ceci concerne :
 - . une très grande partie des services de soins médicaux,
 - . certains services sociaux (hospices, établissements pour personnes handicapées...),
 - . l'habitation, au moins pour le secteur des logements sociaux (H.L.M.),
 - . les transports publics et les télécommunications,
 - . et quelques services culturels et d'information, notamment la radio et la télévision.

Ce n'est certainement pas un hasard qui fait que l'on trouve parmi les consommations "sous tutelle" des services dont l'utilité sociale et les effets externes sont trop importants à l'échelle de la collectivité pour laisser leur production et leur distribution s'effectuer par le seul jeu du marché.

45 - Il ne nous appartient pas d'analyser ici les motifs et les événements qui ont justifié l'emprise progressive des pouvoirs publics sur ces secteurs économiques. Il n'est pas évident que ces justifications ressortent d'une explication scientifique globale et logique, ni que les objectifs visés aient été atteints, ni que les moyens utilisés n'introduisent des contradictions et des paradoxes dans le fonctionnement des mécanismes économiques et des rapports sociaux. Tout au moins, les estimations et les précisions qui ont été données précédemment illustrent-elles le fait que la consommation finale, composante principale de l'utilisation des ressources, demeure un des terrains d'élection de l'intervention collective dans la recherche et l'organisation souvent incompatible de la croissance économique et de la justice sociale.

C H A P I T R E I I I

REVENU, CONSOMMATION ET FONDS COLLECTIFS

La politique économique des autorités publiques à l'égard des secteurs des ménages touche leur revenu, leur consommation et leur épargne. La répartition des fonds collectifs en ce domaine pose plusieurs séries de problèmes :

- a) quelle est la participation des ménages au financement collectif : quel montant par rapport aux ressources totales, quels moyens, quelles catégories de population ?
- b) comment et dans quels buts sont répartis les fonds collectifs redistribués aux ménages : entre les interventions directes sur le revenu, la prise en charge de la consommation et des investissements collectifs, entre le financement de la consommation marchande et la production de services non marchands, entre les catégories de ménages ?
- c) par quelles institutions, selon quelle législation ces processus redistributifs sont-ils assurés ?

Chacune de ces questions a des résonnances sur le plan économique tout autant que sociologique, éthique et politique. Elles sont interdépendantes : on ne peut étudier l'une sans avoir analysé les autres, on ne peut choisir une solution à l'une sans répondre au moins implicitement aux autres.

On n'abordera pas ici tous ces aspects de la redistribution par les fonds collectifs : l'inadaptation et les lacunes de l'appareil statistique ainsi que le caractère très global des comparaisons internationales dans lesquelles cette étude doit prendre place restreignent considérablement la méthode et le détail de l'analyse qui suit. On se limitera aux résultats les plus agrégés concernant le financement des fons collectifs par les ménages et les flux courants des dépenses publiques qui leur sont destinés (1).

(1) - Les données trop incertaines et partielles sur les investissements collectifs et les dépenses publiques consécutives à la politique d'incitation à l'épargne (cf. ci-dessus le paragraphe logement) ne permettent pas de les prendre en compte.

SECTION 1 - LE FINANCEMENT DES FONDS COLLECTIFS PAR LES MENAGES

11 - Si l'on excepte, pour les raisons données précédemment, ce qui peut être considéré comme une participation des ménages, en fait des consommateurs, aux fonds sociaux des entreprises, il ressort du tableau 29 que les fonds collectifs publics ont été financés par les ménages dans les conditions suivantes entre 1959 et 1969 :

- a) la masse globale des prélèvements fiscaux directs et indirects et les cotisations sociales (salariables, patronales et volontaires) a augmenté de + 14,0 % par an.
- b) les parts dans le total des impôts et des cotisations sociales se sont peu modifiées, soit environ 54 % pour les premières et 46 % pour les secondes. L'Etat et les collectivités locales ne recevant qu'une infime partie des cotisations sociales alors que la Sécurité Sociale ne touche aucune recette fiscale a entraîné une stabilité de leur place respective : 55 % pour l'Etat et les collectivités locales, 45 % pour la Sécurité Sociale.
- c) les deux grandes catégories d'impôts ont des pondérations différentes : les impôts et taxes indirects sur la consommation représentent plus des deux tiers des prélèvements fiscaux et 36 % du total des prélèvements collectifs publics, les impôts directs sur le revenu et le patrimoine respectivement un tiers et 16 %. L'impossibilité de tenir compte des rémanences d'impôts indirects sur la consommation en 1959 ne permet pas de juger précisément de l'évolution de ces proportions entre 1959 et 1969, tout au moins peut-on penser que celles qui ont été observées en 1965, c'est-à-dire avant les réformes fiscales de 1967, ne devaient pas être très différentes en 1959.

12 - Ces évolutions de la structure des prélèvements collectifs effectués sur les ressources des ménages relèvent de plusieurs facteurs explicatifs.

En premier lieu économiques : l'augmentation des revenus moyens a déterminé une augmentation des prélèvements assis sur les ressources des ménages (impôts directs, cotisations sociales), la croissance du volume et des prix de la production a entraîné, à législation constante et par le biais de la consommation, une augmentation des recettes d'impôts indirects (1).

En second lieu, d'ordre législatif et institutionnel : l'élargissement progressif au cours de ces dix ans de la Sécurité Sociale à de nouvelles catégories de population (agriculteurs, professions indépendantes, inactifs) ainsi que l'introduction du déplaçonnement partiel des cotisations en 1967 se sont traduits par un accroissement rapide du montant des cotisations perçues. Dans le domaine fiscal, et tout au moins de 1965 à 1969, il semble que les réformes profondes des impôts indirects en 1967 et la quasi-stabilité de la réglementation des impôts directs conjuguée à l'augmentation des revenus, n'aient pas entraîné de modification très sensible de la structure des prélèvements effectués sur les ressources des ménages.

(1) - On pourra par ailleurs constater que du fait de l'évolution des structures de consommation et des modifications importantes apportées à la législation des impôts indirects en 1967, la pression fiscale sur la consommation marchande, compte tenu des rémanences non ventilées par produits, a augmenté de 11,1 % en 1959 à 16,2 % en 1965 et 18,0 % en 1969. Les analyses ont d'autre part montré que le taux d'imposition par rapport à la consommation des différentes catégories socio-professionnelles variait dans des limites étroites : 1965 : minimum 13,6 % pour les inactifs, maximum 17,5 % pour les salariés non agricoles ayant un revenu moyen annuel par ménage supérieur ou égal à 41 000 F [25].

Tableau 29

Evolution des fonds collectifs : financement par les ménages et dépenses courantes bénéficiant à la population
1959 - 1965 - 1969

Millions de Francs

	ETAT ET COLLECTIVITES LOCALES (& adm. étrangères)			SECURITE SOCIALE			TOTAL						Accroissement annuel moyen 1959-1969
	%			%			1959		1965		1969		
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	
<u>Financement des Ménages</u>													
Impôts indirects*	61,1	67,1	67,5				18 439	32,1	46 231	35,2	75 752	36,0	+ 15,2%
Impôts directs	36,1	30,6	30,3				10 899	19,0	21 038	16,0	34 066	16,2	+ 12,1%
Cotisations sociales	2,8	2,3	2,2	100,0	100,0	100,0	25 455	44,3	59 641	45,4	93 898	44,6	+ 13,9%
Autres**	-	ε	ε				2 676	4,6	4 435	3,4	6 755	3,2	+ 9,7%
I - TOTAL													
11. Administrations et entreprises							57 469	100,0	131 345	100,0	210 471	100,0	+ 13,9%
12. Administrations publiques	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	54 793		126 939		203 759		+ 14,0%
%	55,1	54,3	55,1	44,9	45,7	44,9		100,0		100,0		100,0	
<u>Dépenses courantes en faveur des Ménages</u>													
Transferts sociaux en nature	13,6	9,7	8,2	23,5	27,6	30,7	9 203	18,0	22 224	19,1	36 771	20,3	+ 14,9%
Transferts sociaux en espèces	37,1	36,3	33,6	70,6	67,0	63,9	28 598	56,0	62 797	54,0	92 676	51,2	+ 12,5%
Subventions	14,5	18,7	20,8				4 095	8,0	10 730	9,2	18 315	10,1	+ 16,2%
Consommations collectives "divisibles"	34,8	35,3	37,4	5,9	5,4	5,4	9 137	18,0	20 563	17,7	33 293	18,4	+ 13,8%
II - TOTAL													
21. Administrations et entreprises							51 033	100,0	116 314	100,0	181 055	100,0	+ 13,5%
22. Administrations publiques	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	48 357		111 908		174 343		+ 13,7%
%	45,0	43,4	42,8	55,0	56,7	57,2		100,0		100,0		100,0	
III - RAPPORTS : 21/11								0,888		0,886		0,860	
22/12	0,720	0,704	0,664	1,081	1,092	1,091		0,883		0,882		0,856	

* Y compris "rémances" d'impôts indirects sur la consommation

** Comprend les cotisations versées aux administrations étrangères et les "cotisations sociales fictives" reçues par les entreprises en contrepartie des transferts sociaux en espèces. Ces cotisations sont, par convention, équivalentes aux prestations versées par les employeurs.

ε < 0,1 %

SECTION 2 - LES DEPENSES COURANTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU PROFIT DES MENAGES

21 - Il convient tout d'abord d'analyser la structure et l'évolution des transferts sociaux en espèces. Ceux-ci recouvrent des redistributions effectuées au profit des catégories de ménages en fonction de leur situation socio-économique : familles nombreuses, ménages ayant de faibles revenus, chômeurs, personnes inactives, etc... A l'inverse des avantages sociaux en nature ils ne sont donc pas affectés à telle ou telle consommation, mais avant tout destinés à compenser partiellement les inégalités de revenu disponible, indépendamment de l'utilisation qui en est faite. Ils comprennent (1) :

- les prestations familiales, c'est-à-dire les allocations familiales, de salaire unique ou de mère au foyer, les allocations prénatales, de maternité, d'éducation spécialisée, de congé de naissance et des allocations diverses (allocation exceptionnelle...), mais à l'exception des allocations logement et de déménagement incluses précédemment dans la partie "remboursements" des avantages sociaux liés à la consommation.
- les indemnités et pensions destinées à compenser au moins pour partie les pertes de revenus dues à la maladie ou l'invalidité,
- les allocations de chômage,
- les pensions de retraite,
- et d'autres transferts sociaux, notamment d'assistance, les bourses et les allocations versées aux rapatriés d'Algérie.

Tels qu'ils ressortent des tableaux 30 et 31, les évolutions de ces transferts ont été les suivantes :

- a) le total de ces prestations est passé de 29 598 en 1959 à 92 676 en 1969, soit un accroissement moyen de + 12,5 % par an.
- b) les prestations familiales, versées pour plus de 80 % par les organismes de Sécurité Sociale se sont accrues de + 8,2 % par an, représentant 30,8 % des transferts en espèces en 1959 et 21,0 % en 1969. Cette progression comparativement plus lente que celle des autres transferts s'explique partiellement par le fait que, d'une part l'augmentation des familles allocataires, après avoir été rapide entre 1959 et 1964 (environ + 3,5 % par an), s'est nettement ralentie (entre + 0,9 % et + 2,8 %) pendant les années ultérieures. D'autre part, et en dépit des relèvements des prestations moyennes, l'évolution démographique marquée par l'arrivée à la majorité d'une partie des enfants nés après la seconde guerre mondiale, le ralentissement de la natalité pendant les années 1960, ainsi que les modifications apportées au statut des travailleurs algériens par la convention franco-algérienne du 1er Mai 1965, ont contribué à concentrer une proportion croissante des allocations sur les familles de 2 et 3 enfants (2).

(1) - Cf. tableau 2 de l'Annexe I.

(2) - Proportion des familles allocataires de 2 et 3 enfants : 1959 : 57,9 % - 1965 : 59,7 % - 1969 : 61,1 %. Evolution de la moyenne des allocations familiales et de salaire unique (salariés) : 1959 : 1 793,15 F - 1965 : 2 522,15 F - 1969 : 2 984,62 F, soit + 5,2 % par an de 1959 à 1969. Source : CNAF.

Tableau 30

Structure des transferts sociaux en espèces par secteurs financeurs et selon la nature des allocations
1959 - 1965 - 1969

%

	ETAT & COLLECTIVITES LOCALES (et Adm. étrangères)			SECURITE SOCIALE			ENTREPRISES			T O T A L			
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	Accroissement moyen annuel 1959 - 1969
Prestations familiales	15,6	12,9	12,2	40,3	30,5	25,8				30,8	24,3	21,0	+ 8,2 %
Indemnités de maladie				7,2	10,4	9,6				4,8	7,0	6,6	+ 16,3 %
Allocations de chômage	0,4	0,4	1,6	0,5	0,9	1,2				0,4	0,7	1,3	+ 25,2 %
Pensions de retraite *	70,2	71,3	71,1	47,2	51,2	56,5				50,8	54,6	58,0	+ 14,0 %
Pensions d'invalidité				4,8	7,0	6,9				3,2	4,7	4,8	+ 17,2 %
Autres transferts sociaux en espèces	13,8	15,4	15,1							10,0	8,7	8,3	+ 10,3 %
dont :													
. Bourses	-	(4,5)	(5,5)				100,0	100,0	100,0	nd	(1,2)	(1,5)	(1965-69 : + 14,9%)
. Allocations aux rapatriés .	-	(3,4)	(0,2)							-	(1,0)	Σ	-
TOTAL (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Valeur (10 ⁶ F)	8 063	17 588	25 043	18 792	42 467	63 751	1 743	2 742	3 882	28 598	62 797	92 676	+ 12,5 %

* Y compris aux anciens combattants et assistés

Σ : < 0,1

Tableau 31

Structure des transferts sociaux en espèces par nature d'allocations et selon les secteurs financeurs
1959 - 1965 - 1969

%

	ETAT ET COLLECTIVITES LOCALES (& Adm. étrangères)			SECURITE SOCIALE			ENTREPRISES			T O T A L		
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969
Prestations familiales	14,2	14,9	15,7	85,8	85,1	84,3				100,0	100,0	100,0
Indemnités de maladie				100,0	100,0	100,0				100,0	100,0	100,0
Allocations de chômage	21,9	15,8	34,0	78,1	84,2	66,0				100,0	100,0	100,0
Pensions de retraite *	39,0	36,5	33,1	61,0	63,5	66,9				100,0	100,0	100,0
Pensions d'invalidité				100,0	100,0	100,0				100,0	100,0	100,0
Autres transferts sociaux en espèces	39,0	49,8	49,3				61,0	50,2	50,7	100,0	100,0	100,0
dont :												
. Bourses	nd	(100,0)	(100,0)							(100,0)	(100,0)	(100,0)
. Allocations aux rapatriés	nd	(100,0)	(100,0)							(100,0)	(100,0)	(100,0)
TOTAL (%) : Administrations et entreprises	28,2	28,0	27,0	65,7	67,6	68,8	6,1	4,4	4,2	100,0	100,0	100,0
Administrations publiques	30,0	29,3	28,2	70,0	70,7	71,8	-	-	-	100,0	100,0	100,0

* Y compris aux anciens combattants et assistés.

- c) Inversement, la progression assez rapide du montant des retraites (+ 14,0 % par an) et de leur part dans les transferts en espèces (50,8 % en 1959, 58,0 % en 1969) se justifie à la fois par la revalorisation progressive des retraites et le vieillissement de l'ensemble de la population (1).
- d) L'augmentation des indemnités de maladie et d'invalidité et de leur proportion par rapport au total des transferts en espèces est imputable à la fois à l'extension des régimes de Sécurité Sociale à de nouvelles catégories de la population ainsi qu'au développement de la consommation médicale.
- e) De même, la croissance des allocations chômage, tant en valeur qu'en pourcentage est due à la fois à l'assouplissement des conditions d'attribution en 1967 et à l'augmentation du nombre des chômeurs entre 1959 et 1969 (2).
- f) En ce qui concerne les transferts divers, la diminution de leur proportion relative s'explique pour des raisons diverses et de sens contraire dont l'essentielle est la décroissance de la part de l'assistance et des allocations aux rapatriés d'Algérie à partir des années 1963-1964 qui ont plus que compensé l'augmentation de la part des bourses d'enseignement.
- g) Considéré selon les administrations qui versent ces transferts, on constate que la part de l'Etat et des collectivités locales s'est amenuisée de 30 % du total en 1959 à 28,2 % en 1969, principalement du fait de la diminution de leur participation dans les retraites. A l'inverse, celle des organismes de Sécurité Sociale est passée de 65,7 % à 68,8 % en raison de la place croissante qu'occupent leur pension de retraite et de l'augmentation des indemnités de maladie et d'invalidité.

En résumé, les prestations sociales en espèces se composent pour près de 80 % des pensions de retraite et des prestations familiales, l'augmentation de la part des premières ayant compensé la diminution de la proportion des secondes. Parmi les autres transferts la croissance des indemnités liées aux consommations médicales, ainsi que des allocations chômage, s'expliquent tant par des facteurs institutionnels que par des phénomènes économiques : développement des soins médicaux dans le premier cas, augmentation du chômage dans le second.

22 - L'ensemble des dépenses courantes d'origine publique en faveur du secteur des ménages (cf. tableau 29) comprend les avantages sociaux affectés à la consommation (remboursements et transferts en nature), les transferts sociaux en espèces, les subventions et les consommations collectives "divisibles". De 1959 à 1969, leur structure et leur évolution ont été les suivantes :

(1) - Population de plus de 65 ans : 1954 : 11,5 % - 1962 : 11,8 % - 1965 : 12,0 %
1969 : 12,7 %. Source : I.N.S.E.E.

(2) - Demandes d'emploi non satisfaites (milliers) : 1959 : 140,7 - 1965 : 142,1 -
1969 : 223,0. Chômeurs complets bénéficiaires de l'aide publique (milliers) :
1959 : 36,7 - 1965 : 31,4 - 1969 : 103,0. Source : I.N.S.E.E.

- a) Elles ont augmenté de + 13,7 % par an, passant de 48 357 millions de francs à 174 343 millions, c'est-à-dire de 17,7 % à 24,0 % du P.N.B. à prix courants.
- b) Les transferts sociaux en espèces qui représentent plus de la moitié du total se sont accrus de + 12,5 % par an, mais ont diminué en proportion de 55,5 % à 50,9 %.
- c) Les transferts en nature ont augmenté à un taux relativement rapide de + 14,9 % par an, passant de 19 % à 21 % du total.
- d) Les subventions publiques d'exploitation destinées aux produits à la consommation ont connu une croissance rapide + 17,2 % par an, mais elles ne représentaient en 1969 que 8,9 % de l'ensemble des dépenses publiques étudiées.
- e) Les consommations collectives "divisibles" ont augmenté à peu près au même rythme que le total (+ 13,8 % par an), c'est-à-dire qu'elles sont restées en proportion constante, environ 19 % des dépenses.
- f) La participation au financement de l'ensemble de ces dépenses courantes par l'Etat et les collectivités locales a diminué de 45,0 % à 42,8 % du total en raison du rétrécissement relatif de leur part dans les transferts en nature et en espèces que n'a pas compensé le développement des subventions et des consommations collectives "divisibles". La place de la Sécurité Sociale, dont 93 % des interventions s'effectuent sous forme de transferts en nature ou en espèces, s'est élargie de 55 % à 57,2 % des dépenses collectives.

Nombreux sont les facteurs qui sont intervenus au cours de cette période jouant en majorité dans le sens d'une extension de l'intervention des pouvoirs publics dans la consommation et le revenu des ménages. Parmi les éléments les plus importants on notera :

- 1/ que l'évolution des institutions et les réformes législatives ont conféré une place croissante aux organismes de Sécurité Sociale dans la distribution des prestations et transferts sociaux en nature et en espèces. Le rôle déterminant qu'ils jouent dans le financement de la consommation médicale, le versement des retraites, la répartition des prestations familiales ainsi que leur extension progressive à presque toute la population et la lente unification des différents régimes leur confèrent désormais la première place et un rôle complexe dans la politique sociale des pouvoirs publics. L'action de l'Etat semble au contraire de plus en plus se concentrer d'une part sur des interventions qui sont par nature socialement de son ressort tels le versement des retraites aux fonctionnaires et l'assistance aux plus défavorisés, d'autre part sur les opérations liées par essence à la politique économique générale comme la production des services collectifs, surtout l'éducation, et la distribution des subventions, notamment agricoles.

- 2/ que les facteurs démographiques ne sont pas sans avoir joué un certain rôle : la croissance de la population jeune a entraîné celle des dépenses d'enseignement et par conséquent des bourses, mais elle est aussi partiellement responsable de l'extension du chômage en augmentant progressivement la population active dans une situation de désadaptation des offres et demandes de travail. De même, l'alourdissement des proportions de la population âgée a contribué à l'accroissement du montant et la part des retraites ainsi que dans une moindre mesure au développement de la consommation médicale, donc des prestations qui lui sont liées.
- 3/ que la croissance économique s'est accompagnée d'une hausse des revenus inégalement répartie entre les différentes classes de la population (1), et d'une modification des structures productives marquée par l'augmentation de la population active salariée ainsi que par une diminution de la population agricole et du petit commerce. Les conséquences économiques et sociales de ces évolutions se sont en partie répercutées sur l'utilisation et l'organisation des fonds collectifs : création des régimes de Sécurité Sociale et indemnités viagères pour les exploitants agricoles et les petits commerçants, subventions aux agriculteurs, prolongement de la scolarité...
- 4/ que parmi les événements politiques, la fin des hostilités en Algérie ne semble pas avoir eu d'effet très important sur la structure globale de la répartition des fonds collectifs courants destinés aux ménages. Les événements de 1968 ne paraissent pas non plus avoir entraîné de modification très sensible à cette échelle, si ce n'est peut-être sur l'accroissement des dépenses d'enseignement en 1969.

On doit cependant souligner que le niveau très agrégé auquel se situe l'analyse ne permet pas de faire ressortir tous les facteurs ayant déterminé ces évolutions ni d'évaluer réellement leur importance relative. Il est en effet incontestable que la plupart d'entre eux sont interdépendants, en ce sens on peut penser que, dans le domaine de la politique sociale qui préside à l'affectation des fonds collectifs, il n'y a pas de donnée réellement exogène et que tout mouvement, ou choix, affectant un des éléments se répercute avec plus ou moins d'amplitude sur l'évolution des autres. D'autre part, les facteurs qui paraissent les plus évidents et les plus explicatifs au niveau de l'ensemble de la société peuvent dissimuler des données profondes, et d'influence durable, qu'il est difficile d'identifier, soit parce que l'appareil statistique d'observation permettant de les localiser n'existe pas ou leur est mal adapté, soit parce que par nature elles ne sont que partiellement quantifiables.

(1) - [23]

SECTION 3 - L'EFFET NET DES PRELEVEMENTS COLLECTIFS ET DEPENSES PUBLIQUES COURANTES

31 - Le rapport entre les dépenses courantes des administrations publiques bénéficiant aux ménages et les prélèvements collectifs effectués sur leurs ressources permet d'estimer s'ils sont "perdants" (coefficient < 1), "équilibrés" (coefficient = 1), ou "gagnants" (coefficient > 1) dans le jeu redistributif vu sous son aspect le plus global.

32 - Les résultats du tableau 29 semblent montrer que :

- a) les ménages seraient légèrement "gagnants" dans les redistributions effectuées par la Sécurité Sociale (coefficient 1,09). En fait, l'excédent recouvre essentiellement la partie des transferts sociaux distribués par ces institutions et financés par le budget de l'Etat, notamment pour les prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.). Si bien qu'à cette exception près, on peut considérer que les ménages équilibreraient leurs contributions à la Sécurité Sociale et les avantages en prestations et services "divisibles" qu'ils en retirent.
- b) par contre, ils seraient très nettement "perdants" dans les redistributions de l'Etat et des collectivités locales (coefficient 0,7). Cependant, on doit remarquer que le montant des impôts sur la consommation est sans doute sous-évalué, en particulier en 1959. En sens inverse, la prise en compte très incomplète des services "divisibles" rendus par les collectivités locales entraîne une sous-estimation incontestable des dépenses publiques en faveur des ménages. Ces deux éléments n'ont aucune raison de se compenser, mais il y a lieu de penser que le second tient une place importante dans les évaluations précédentes et que de ce fait, les ménages ne seraient "perdants" que dans une proportion inférieure à ce qui résulte des calculs du tableau 29.
- c) en définitive, la redistribution de toutes les administrations publiques déterminerait une perte nette pour les ménages (coefficient 0,8 et 0,9). Toutefois, ce qui précède concernant les collectivités locales permet d'estimer que, de façon globale, les prélèvements collectifs effectués sur les ressources des ménages seraient à peu près équivalents, sinon légèrement supérieurs, aux dépenses des administrations publiques faites en faveur des ménages.

C H A P I T R E I V

CONCLUSIONS GENERALES

Au terme de cette recherche, trois ensembles de conclusions se dégagent qui concernent la méthodologie, les résultats et certains problèmes touchant de près la planification.

41 - Le cadre méthodologique utilisé pour l'analyse repose sur une nouvelle notion, un nouvel agrégat de comptabilité nationale : la consommation finale totale des ménages évaluée aux coûts des facteurs.

L'intérêt de ce concept est triple. D'une part il permet de prendre en compte, selon un système de valorisation identique, les consommations marchandes et non marchandes, c'est-à-dire d'intégrer de façon homogène l'ensemble des dépenses correspondant aux besoins finaux des ménages. De ce fait, et c'est un des résultats auquel doit contribuer cette étude, il autorise des comparaisons internationales de structures et d'évolutions de la consommation, compte tenu du fait que la répartition entre les sphères marchandes et non marchandes ainsi que la définition donnée aux prix varient très sensiblement d'un pays à l'autre. D'autre part, du simple fait de son mode de calcul et de la nécessité d'identifier les différentes interventions publiques en ce domaine, il met en évidence les phénomènes globaux ayant de façon, implicite ou non, des effets redistributifs importants. Enfin, ainsi qu'on le verra plus loin, il peut être un instrument précieux de la politique sociale et économique, c'est-à-dire de la planification.

La méthode et son concept central comportent néanmoins certaines limites. En premier lieu la consommation finale aux coûts des facteurs est dans une très large mesure une notion abstraite qui ne peut être saisie empiriquement d'une manière directe et qui ne se rattache pas de façon simple aux flux économiques observables : production nationale brute, revenu national, impôts... Mais si elle ne s'intègre pas directement dans le cadre actuel des méthodes des comptes nationaux d'ensemble, tout au moins son intérêt justifie-t-il de la faire apparaître sous forme de tableaux annexes ou au sein de comptes satellites, en particulier des comptes socio-démographiques. En second lieu, si les principes essentiels et la méthode peuvent être considérés comme définis, quelques points ont été réglés ici de façon conventionnelle et arbitraire qui mériteraient des études plus détaillées, notamment la délimitation précise des services collectifs "divisibles". En troisième lieu, les lacunes de l'appareil statistique nécessaire à de telles évaluations entraînent sur certains points des biais et des sous-estimations dont l'importance n'est pas exactement appréciable. On y a suffisamment insisté au cours de l'étude pour qu'il soit inutile d'y revenir. Il est cependant manifeste que ces lacunes sont particulièrement évidentes et gênantes sur un des aspects essentiels de l'analyse qui n'a pu être abordé ici que très fragmentairement : la structure et l'évolution de la consommation finale totale ainsi que

la répartition des avantages sociaux et des autres financements collectifs par catégories de ménages appréciées par rapport à différents critères (catégories socio-professionnelles, niveaux de revenu, tailles de famille, localisation...). Un tel manque est d'autant plus regrettable que, précisément, un des intérêts de l'analyse est de faire apparaître les effets redistributifs inégaux des interventions publiques dans la consommation des différents groupes de la population.

42 - Les résultats ont permis de faire ressortir certains éléments caractéristiques de l'évolution de la consommation finale et sans doute des besoins des ménages.

- a) la valeur de la consommation finale totale aux coûts des facteurs était de 166,2 milliards de francs en 1959 à 427,3 milliards en 1969, soit un rythme de croissance de + 9,9 % par an.
- b) la part des services collectifs "divisibles" dans le total s'est accrue pendant cette période de 5,4 % à 7,8 %.
- c) la prise en compte simultanée des consommations marchandes et non marchandes confirme, et à certains égards renforce, les tendances observées au niveau de la consommation marchande aux prix du marché :
 - . la diminution de la proportion des dépenses consacrées aux besoins traditionnels (alimentation, boissons, habillement, cinéma, théâtre...) au profit de catégories de biens et services (habitation, transports individuels, santé, enseignement, loisirs, hygiène personnelle...) très liées aux évolutions des modes de vie entraînées par l'urbanisation, le développement de l'éducation et de l'information, la diffusion des progrès techniques et la prise de conscience du caractère collectif de certains besoins.
- d) la place tenue par l'ensemble des fonds collectifs dans le financement de la consommation totale est passée au cours de ces dix ans de 13,5 % à plus de 20 %. Ceci résulte en partie de la croissance des services "divisibles", notamment de l'enseignement, et dans une moindre mesure des services sociaux ainsi que des services d'administration générale liés aux activités sportives, de loisirs et de Sécurité Sociale. Mais le facteur le plus important réside dans la prise en charge croissante des dépenses de consommation, soit par les subventions, en particulier pour l'alimentation, les transports et les logements sociaux, soit par les prestations sociales en nature qui couvraient en 1969 environ 75 % des dépenses de soins médicaux, 20 % de celles des services sociaux et 4 % des dépenses locatives, mais près de 14 % des seuls loyers réels. En raison à la fois de l'augmentation rapide des consommations médicales et des loyers ainsi que de l'extension de la Sécurité Sociale à de nouvelles catégories de population, le rôle de ces institutions dans le financement directs de la consommation s'est très sensiblement renforcé, celui de l'Etat se regroupant de plus en plus sur les moyens relevant de la politique économique d'ensemble, c'est-à-dire les subventions et les services non marchands.

e) si l'on replace ces évolutions dans le cadre plus général des interventions publiques, non seulement dans le financement de la consommation, mais encore dans les investissements, le contrôle des prix et le fonctionnement des entreprises, deux orientations semblent se dégager :

- . d'une part la tendance à réintroduire, ou à développer, le marché, sinon totalement la concurrence, dans un certain nombre de domaines, qui, pour des raisons historiques ou politiques, étaient sous la dépendance presque totale de l'Etat, en particulier dans le logement et les transports.
- . d'autre part, une évolution vers la tutelle étroite des conditions de fonctionnement de certains marchés, notamment ceux des biens et services médicaux, des services sociaux, des logements sociaux, et dans une moindre mesure, des transports publics et de quelques services culturels et d'information, sans parler évidemment de l'enseignement et de la recherche universitaire qui peuvent être considérés comme totalement hors marché.

En résumé, tout semble s'être passé comme si les pouvoirs publics désirant dans certains domaines remodeler les structures économiques dans un sens plus proche de l'économie de marché que les nécessités politiques, économiques et sociales de la reconstruction d'après-guerre les avaient forcés à entraver, se trouvaient néanmoins contraints de compenser ce retour au libéralisme par un interventionnisme accru dans d'autres domaines. Les catégories de biens et services visés dans l'un et l'autre cas n'étant pas les mêmes, ni les conséquences financières, non plus que les motifs guidant les deux aspects de cette politique, on ne peut parler de compensation réelle ; toutefois on soulignera que ces changements d'orientation d'un dirigisme partiel de la production vers un interventionnisme croissant au niveau de la formation des revenus et du financement de la consommation ne sont pas sans entraîner certaines contradictions, en particulier dans la politique du logement, celle des transports et celle de la santé.

f) l'analyse des flux globaux montre que, compte tenu de la sous-estimation des dépenses "divisibles" des collectivités locales, la valeur du total des prélèvements fiscaux et sociaux effectués sur les ressources des ménages aurait à peu près équilibré la somme des dépenses collectives publiques bénéficiant à ces mêmes ménages. C'est-à-dire qu'au niveau global, les ménages ne seraient ni "perdants" ni "gagnants" dans le processus redistributif mettant en jeu d'un côté la fiscalité sur les revenus et sur la consommation ainsi que les cotisations sociales, de l'autre les prestations et transferts sociaux en nature et en espèces, les subventions et les services collectifs "divisibles". Mais il y a tout lieu de penser que cet équilibre d'ensemble recouvre des situations très différentes par catégories de population, et c'est une lacune importante de cette étude que de ne pouvoir identifier les catégories sociales perdantes et bénéficiaires.

43 - Bien que l'instrument d'analyse utilisé soit encore très imparfait et qu'il ne doive constituer qu'une des pièces d'un appareil statistique beaucoup plus puissant au sein des comptes nationaux, il permet déjà de préciser la problématique générale de la politique de redistribution des ressources collectives.

Les conséquences de la croissance économique et le foisonnement des progrès techniques à diffusion rapide tendent, sur divers plans, à prolonger, ou à amplifier, des inégalités héritées du passé et à en induire de nouvelles se traduisant en définitive par des disparités entre les niveaux de vie, des tensions et l'inégalité des chances entre les classes sociales.

Leur réduction suppose :

- d'une part que l'on puisse les évaluer. Or, qu'il s'agisse des inégalités entre classes sociales, entre groupes d'individus ou entre les régions, l'appareil statistique économique et social est encore trop pauvre et fragmentaire pour apprécier et saisir à temps l'ensemble des inégalités tenant au patrimoine, aux revenus, aux conditions de logement, à l'inflation, à la fréquentation des équipements collectifs...
- d'autre part, que soient caractérisées les inégalités qui doivent disparaître ou être ramenées à des écarts acceptés par la collectivité. En d'autres termes, ceci conduit à définir de façon normative les disparités inadmissibles et celles qui sont "tolérées" par la société : mais par qui et comment ces objectifs peuvent-ils être déterminés si ce n'est dans une concertation collective, c'est-à-dire dans le cadre de la planification.

La recherche et la mise en place des solutions conduit à choisir entre divers voies et moyens concernant l'affectation et les modes de distribution des fonds collectifs.

- a) En premier lieu la part des ressources collectives qui doit être répartie entre :
 - . les productions "divisibles" hors marché assurées par les administrations publiques,
 - . et un éventail très large et gradué de prestations et de transferts affectés au revenu ou à la consommation des ménages et qui, dans ce dernier cas, selon leur ampleur et le niveau auquel ils se situent, impliquent le plus souvent une tutelle plus ou moins étroite des pouvoirs publics sur la production des biens et services considérés.
- b) En second lieu le montant et la répartition entre les divers groupes de la population des prélèvements collectifs fiscaux et sociaux, qui atteignent à la fois la consommation et les revenus. Toutefois, l'analyse tend à montrer que la fiscalité est, au moins en France, un instrument peu efficace pour restreindre les inégalités (1)

(1) - [24], [25]

- c) En troisième lieu la distribution des fonds collectifs affectés directement aux ménages entre transferts en nature et allocations en espèces. Mais outre que ces deux modes de redistribution n'ont pas la même signification ni les mêmes conséquences sociales et économiques, leur efficacité comme réducteurs d'inégalités ne peut être garantie qu'à la condition de connaître et de maîtriser également la distribution primaire des revenus provenant du travail et du capital.

Les décisions sont au coeur même de la définition d'une politique des revenus et de ce fait étroitement dépendantes des choix effectués sur les conditions de la production. Elles sont particulièrement importantes, et sans doute difficiles si l'on veut s'assurer de leur cohérence. Elles impliquent la mise en place de mécanismes institutionnels lourds et des décisions dont les effets à plus ou moins long terme déterminent des modifications de comportements et influencent l'évolution des structures économiques. Ceci justifie, s'il en était besoin, que les réflexions et les décisions en la matière s'intègrent dans un processus de choix collectif.

Dans la mesure où l'étude qui précède a contribué à poser ces problèmes et à y répondre d'une façon inégale et imparfaite, du moins montre-t-elle les directions que devraient suivre les recherches ultérieures et que celles-ci ne sauraient se situer dans un autre cadre que celui de la planification.



ANNEXES

901 - produits pharmaceutiques (consommés en dehors des hôpitaux)
 902 - Appareils médicaux (lunetterie et orthopédie)
 903 - Hôpitaux généraux et cliniques (publics et privés)
 904 - Hôpitaux psychiatriques (publics et privés)
 905 - 906 - Sanatoriums (enti T.B.), et autres (publics et privés)
 907 - 908 - 911 - Soins ambulatoires (y compris cabinets libéraux)
 dont : 907 A - Médecin
 907 B, C, D, E - autres
 dont : 907 B - Dentistes
 907 C - Auxiliaires
 907 D - Analyses
 907 E - Soins thermals

909 - 910 - Services prophylactiques produits par les Administrations publiques (Sécurité sociale exclue)
 911 - Médecine préventive (publique, scolaire, universitaire et du travail)
 912 - Services d'administration générale (frais de gestion des administrations publiques et de Sécurité sociale)

1000 - ÉDUCATION DE L'ÉLÈVE

1001 - Crèches, garderies, jardins d'enfants ; colonies de vacances pour enfants et autres établissements pour enfants

1002 - Orphelinats, hospices et maisons de retraite
 dont : 1002 - Orphelinats
 1002 - Hospices et maisons de retraite

1004 - 1005 - Établissements pour personnes handicapées et assistance aux personnes indifférentes

1006 - Assistance aux chômeurs
 1007 - 1008 - Bourses, salles de repas et Hôtels universitaires (consommation alimentaire exclue)
 dont : 1008 - Hôtels universitaires

1009 - Frais d'administration générale

1100 - ÉDUCATION DE L'ENSEIGNANT

1101 - Livres et matériel scolaires
 1102 - Éducation primaire
 1103 - Éducation secondaire
 1104 - 1105 - 1107 - Écoles techniques, professionnelles et cours du soir pour adultes

1105 - Enseignement supérieur, enseignement spécialisé et recherche universitaire et post-universitaire (recherche tomographique exclue)

1108 - Légions particulières
 1109 - Frais d'administration générale

1200 - CULTURE ET INFORMATION

1201 - Livres non scolaires, journaux et revues
 1202 - 1203 - 200 - Services de bibliothèques, musées, associations de culture, clubs et autres services culturels

120 - Services de radio et télévision (monuments et radiodiffusion)
 120 - Frais d'administration générale (frais de gestion des administrations publiques productrices de services divisibles de culture et d'information)

1204 - 1205 - 1206 - 1207 - 1208 - 1209 - 1210 - 1211 - 1212 - 1213 - 1214 - 1215 - 1216 - 1217 - 1218 - 1219 - 1220 - 1221 - 1222 - 1223 - 1224 - 1225 - 1226 - 1227 - 1228 - 1229 - 1230 - 1231 - 1232 - 1233 - 1234 - 1235 - 1236 - 1237 - 1238 - 1239 - 1240 - 1241 - 1242 - 1243 - 1244 - 1245 - 1246 - 1247 - 1248 - 1249 - 1250 - 1251 - 1252 - 1253 - 1254 - 1255 - 1256 - 1257 - 1258 - 1259 - 1260 - 1261 - 1262 - 1263 - 1264 - 1265 - 1266 - 1267 - 1268 - 1269 - 1270 - 1271 - 1272 - 1273 - 1274 - 1275 - 1276 - 1277 - 1278 - 1279 - 1280 - 1281 - 1282 - 1283 - 1284 - 1285 - 1286 - 1287 - 1288 - 1289 - 1290 - 1291 - 1292 - 1293 - 1294 - 1295 - 1296 - 1297 - 1298 - 1299 - 1300 - 1301 - 1302 - 1303 - 1304 - 1305 - 1306 - 1307 - 1308 - 1309 - 1310 - 1311 - 1312 - 1313 - 1314 - 1315 - 1316 - 1317 - 1318 - 1319 - 1320 - 1321 - 1322 - 1323 - 1324 - 1325 - 1326 - 1327 - 1328 - 1329 - 1330 - 1331 - 1332 - 1333 - 1334 - 1335 - 1336 - 1337 - 1338 - 1339 - 1340 - 1341 - 1342 - 1343 - 1344 - 1345 - 1346 - 1347 - 1348 - 1349 - 1350 - 1351 - 1352 - 1353 - 1354 - 1355 - 1356 - 1357 - 1358 - 1359 - 1360 - 1361 - 1362 - 1363 - 1364 - 1365 - 1366 - 1367 - 1368 - 1369 - 1370 - 1371 - 1372 - 1373 - 1374 - 1375 - 1376 - 1377 - 1378 - 1379 - 1380 - 1381 - 1382 - 1383 - 1384 - 1385 - 1386 - 1387 - 1388 - 1389 - 1390 - 1391 - 1392 - 1393 - 1394 - 1395 - 1396 - 1397 - 1398 - 1399 - 1400 - 1401 - 1402 - 1403 - 1404 - 1405 - 1406 - 1407 - 1408 - 1409 - 1410 - 1411 - 1412 - 1413 - 1414 - 1415 - 1416 - 1417 - 1418 - 1419 - 1420 - 1421 - 1422 - 1423 - 1424 - 1425 - 1426 - 1427 - 1428 - 1429 - 1430 - 1431 - 1432 - 1433 - 1434 - 1435 - 1436 - 1437 - 1438 - 1439 - 1440 - 1441 - 1442 - 1443 - 1444 - 1445 - 1446 - 1447 - 1448 - 1449 - 1450 - 1451 - 1452 - 1453 - 1454 - 1455 - 1456 - 1457 - 1458 - 1459 - 1460 - 1461 - 1462 - 1463 - 1464 - 1465 - 1466 - 1467 - 1468 - 1469 - 1470 - 1471 - 1472 - 1473 - 1474 - 1475 - 1476 - 1477 - 1478 - 1479 - 1480 - 1481 - 1482 - 1483 - 1484 - 1485 - 1486 - 1487 - 1488 - 1489 - 1490 - 1491 - 1492 - 1493 - 1494 - 1495 - 1496 - 1497 - 1498 - 1499 - 1500 - 1501 - 1502 - 1503 - 1504 - 1505 - 1506 - 1507 - 1508 - 1509 - 1510 - 1511 - 1512 - 1513 - 1514 - 1515 - 1516 - 1517 - 1518 - 1519 - 1520 - 1521 - 1522 - 1523 - 1524 - 1525 - 1526 - 1527 - 1528 - 1529 - 1530 - 1531 - 1532 - 1533 - 1534 - 1535 - 1536 - 1537 - 1538 - 1539 - 1540 - 1541 - 1542 - 1543 - 1544 - 1545 - 1546 - 1547 - 1548 - 1549 - 1550 - 1551 - 1552 - 1553 - 1554 - 1555 - 1556 - 1557 - 1558 - 1559 - 1560 - 1561 - 1562 - 1563 - 1564 - 1565 - 1566 - 1567 - 1568 - 1569 - 1570 - 1571 - 1572 - 1573 - 1574 - 1575 - 1576 - 1577 - 1578 - 1579 - 1580 - 1581 - 1582 - 1583 - 1584 - 1585 - 1586 - 1587 - 1588 - 1589 - 1590 - 1591 - 1592 - 1593 - 1594 - 1595 - 1596 - 1597 - 1598 - 1599 - 1600 - 1601 - 1602 - 1603 - 1604 - 1605 - 1606 - 1607 - 1608 - 1609 - 1610 - 1611 - 1612 - 1613 - 1614 - 1615 - 1616 - 1617 - 1618 - 1619 - 1620 - 1621 - 1622 - 1623 - 1624 - 1625 - 1626 - 1627 - 1628 - 1629 - 1630 - 1631 - 1632 - 1633 - 1634 - 1635 - 1636 - 1637 - 1638 - 1639 - 1640 - 1641 - 1642 - 1643 - 1644 - 1645 - 1646 - 1647 - 1648 - 1649 - 1650 - 1651 - 1652 - 1653 - 1654 - 1655 - 1656 - 1657 - 1658 - 1659 - 1660 - 1661 - 1662 - 1663 - 1664 - 1665 - 1666 - 1667 - 1668 - 1669 - 1670 - 1671 - 1672 - 1673 - 1674 - 1675 - 1676 - 1677 - 1678 - 1679 - 1680 - 1681 - 1682 - 1683 - 1684 - 1685 - 1686 - 1687 - 1688 - 1689 - 1690 - 1691 - 1692 - 1693 - 1694 - 1695 - 1696 - 1697 - 1698 - 1699 - 1700 - 1701 - 1702 - 1703 - 1704 - 1705 - 1706 - 1707 - 1708 - 1709 - 1710 - 1711 - 1712 - 1713 - 1714 - 1715 - 1716 - 1717 - 1718 - 1719 - 1720 - 1721 - 1722 - 1723 - 1724 - 1725 - 1726 - 1727 - 1728 - 1729 - 1730 - 1731 - 1732 - 1733 - 1734 - 1735 - 1736 - 1737 - 1738 - 1739 - 1740 - 1741 - 1742 - 1743 - 1744 - 1745 - 1746 - 1747 - 1748 - 1749 - 1750 - 1751 - 1752 - 1753 - 1754 - 1755 - 1756 - 1757 - 1758 - 1759 - 1760 - 1761 - 1762 - 1763 - 1764 - 1765 - 1766 - 1767 - 1768 - 1769 - 1770 - 1771 - 1772 - 1773 - 1774 - 1775 - 1776 - 1777 - 1778 - 1779 - 1780 - 1781 - 1782 - 1783 - 1784 - 1785 - 1786 - 1787 - 1788 - 1789 - 1790 - 1791 - 1792 - 1793 - 1794 - 1795 - 1796 - 1797 - 1798 - 1799 - 1800 - 1801 - 1802 - 1803 - 1804 - 1805 - 1806 - 1807 - 1808 - 1809 - 1810 - 1811 - 1812 - 1813 - 1814 - 1815 - 1816 - 1817 - 1818 - 1819 - 1820 - 1821 - 1822 - 1823 - 1824 - 1825 - 1826 - 1827 - 1828 - 1829 - 1830 - 1831 - 1832 - 1833 - 1834 - 1835 - 1836 - 1837 - 1838 - 1839 - 1840 - 1841 - 1842 - 1843 - 1844 - 1845 - 1846 - 1847 - 1848 - 1849 - 1850 - 1851 - 1852 - 1853 - 1854 - 1855 - 1856 - 1857 - 1858 - 1859 - 1860 - 1861 - 1862 - 1863 - 1864 - 1865 - 1866 - 1867 - 1868 - 1869 - 1870 - 1871 - 1872 - 1873 - 1874 - 1875 - 1876 - 1877 - 1878 - 1879 - 1880 - 1881 - 1882 - 1883 - 1884 - 1885 - 1886 - 1887 - 1888 - 1889 - 1890 - 1891 - 1892 - 1893 - 1894 - 1895 - 1896 - 1897 - 1898 - 1899 - 1900 - 1901 - 1902 - 1903 - 1904 - 1905 - 1906 - 1907 - 1908 - 1909 - 1910 - 1911 - 1912 - 1913 - 1914 - 1915 - 1916 - 1917 - 1918 - 1919 - 1920 - 1921 - 1922 - 1923 - 1924 - 1925 - 1926 - 1927 - 1928 - 1929 - 1930 - 1931 - 1932 - 1933 - 1934 - 1935 - 1936 - 1937 - 1938 - 1939 - 1940 - 1941 - 1942 - 1943 - 1944 - 1945 - 1946 - 1947 - 1948 - 1949 - 1950 - 1951 - 1952 - 1953 - 1954 - 1955 - 1956 - 1957 - 1958 - 1959 - 1960 - 1961 - 1962 - 1963 - 1964 - 1965 - 1966 - 1967 - 1968 - 1969 - 1970 - 1971 - 1972 - 1973 - 1974 - 1975 - 1976 - 1977 - 1978 - 1979 - 1980 - 1981 - 1982 - 1983 - 1984 - 1985 - 1986 - 1987 - 1988 - 1989 - 1990 - 1991 - 1992 - 1993 - 1994 - 1995 - 1996 - 1997 - 1998 - 1999 - 2000 - 2001 - 2002 - 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011 - 2012 - 2013 - 2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028 - 2029 - 2030 - 2031 - 2032 - 2033 - 2034 - 2035 - 2036 - 2037 - 2038 - 2039 - 2040 - 2041 - 2042 - 2043 - 2044 - 2045 - 2046 - 2047 - 2048 - 2049 - 2050 - 2051 - 2052 - 2053 - 2054 - 2055 - 2056 - 2057 - 2058 - 2059 - 2060 - 2061 - 2062 - 2063 - 2064 - 2065 - 2066 - 2067 - 2068 - 2069 - 2070 - 2071 - 2072 - 2073 - 2074 - 2075 - 2076 - 2077 - 2078 - 2079 - 2080 - 2081 - 2082 - 2083 - 2084 - 2085 - 2086 - 2087 - 2088 - 2089 - 2090 - 2091 - 2092 - 2093 - 2094 - 2095 - 2096 - 2097 - 2098 - 2099 - 2100 - 2101 - 2102 - 2103 - 2104 - 2105 - 2106 - 2107 - 2108 - 2109 - 2110 - 2111 - 2112 - 2113 - 2114 - 2115 - 2116 - 2117 - 2118 - 2119 - 2120 - 2121 - 2122 - 2123 - 2124 - 2125 - 2126 - 2127 - 2128 - 2129 - 2130 - 2131 - 2132 - 2133 - 2134 - 2135 - 2136 - 2137 - 2138 - 2139 - 2140 - 2141 - 2142 - 2143 - 2144 - 2145 - 2146 - 2147 - 2148 - 2149 - 2150 - 2151 - 2152 - 2153 - 2154 - 2155 - 2156 - 2157 - 2158 - 2159 - 2160 - 2161 - 2162 - 2163 - 2164 - 2165 - 2166 - 2167 - 2168 - 2169 - 2170 - 2171 - 2172 - 2173 - 2174 - 2175 - 2176 - 2177 - 2178 - 2179 - 2180 - 2181 - 2182 - 2183 - 2184 - 2185 - 2186 - 2187 - 2188 - 2189 - 2190 - 2191 - 2192 - 2193 - 2194 - 2195 - 2196 - 2197 - 2198 - 2199 - 2200 - 2201 - 2202 - 2203 - 2204 - 2205 - 2206 - 2207 - 2208 - 2209 - 2210 - 2211 - 2212 - 2213 - 2214 - 2215 - 2216 - 2217 - 2218 - 2219 - 2220 - 2221 - 2222 - 2223 - 2224 - 2225 - 2226 - 2227 - 2228 - 2229 - 2230 - 2231 - 2232 - 2233 - 2234 - 2235 - 2236 - 2237 - 2238 - 2239 - 2240 - 2241 - 2242 - 2243 - 2244 - 2245 - 2246 - 2247 - 2248 - 2249 - 2250 - 2251 - 2252 - 2253 - 2254 - 2255 - 2256 - 2257 - 2258 - 2259 - 2260 - 2261 - 2262 - 2263 - 2264 - 2265 - 2266 - 2267 - 2268 - 2269 - 2270 - 2271 - 2272 - 2273 - 2274 - 2275 - 2276 - 2277 - 2278 - 2279 - 2280 - 2281 - 2282 - 2283 - 2284 - 2285 - 2286 - 2287 - 2288 - 2289 - 2290 - 2291 - 2292 - 2293 - 2294 - 2295 - 2296 - 2297 - 2298 - 2299 - 2300 - 2301 - 2302 - 2303 - 2304 - 2305 - 2306 - 2307 - 2308 - 2309 - 2310 - 2311 - 2312 - 2313 - 2314 - 2315 - 2316 - 2317 - 2318 - 2319 - 2320 - 2321 - 2322 - 2323 - 2324 - 2325 - 2326 - 2327 - 2328 - 2329 - 2330 - 2331 - 2332 - 2333 - 2334 - 2335 - 2336 - 2337 - 2338 - 2339 - 2340 - 2341 - 2342 - 2343 - 2344 - 2345 - 2346 - 2347 - 2348 - 2349 - 2350 - 2351 - 2352 - 2353 - 2354 - 2355 - 2356 - 2357 - 2358 - 2359 - 2360 - 2361 - 2362 - 2363 - 2364 - 2365 - 2366 - 2367 - 2368 - 2369 - 2370 - 2371 - 2372 - 2373 - 2374 - 2375 - 2376 - 2377 - 2378 - 2379 - 2380 - 2381 - 2382 - 2383 - 2384 - 2385 - 2386 - 2387 - 2388 - 2389 - 2390 - 2391 - 2392 - 2393 - 2394 - 2395 - 2396 - 2397 - 2398 - 2399 - 2400 - 2401 - 2402 - 2403 - 2404 - 2405 - 2406 - 2407 - 2408 - 2409 - 2410 - 2411 - 2412 - 2413 - 2414 - 2415 - 2416 - 2417 - 2418 - 2419 - 2420 - 2421 - 2422 - 2423 - 2424 - 2425 - 2426 - 2427 - 2428 - 2429 - 2430 - 2431 - 2432 - 2433 - 2434 - 2435 - 2436 - 2437 - 2438 - 2439 - 2440 - 2441 - 2442 - 2443 - 2444 - 2445 - 2446 - 2447 - 2448 - 2449 - 2450 - 2451 - 2452 - 2453 - 2454 - 2455 - 2456 - 2457 - 2458 - 2459 - 2460 - 2461 - 2462 - 2463 - 2464 - 2465 - 2466 - 2467 - 2468 - 2469 - 2470 - 2471 - 2472 - 2473 - 2474 - 2475 - 2476 - 2477 - 2478 - 2479 - 2480 - 2481 - 2482 - 2483 - 2484 - 2485 - 2486 - 2487 - 2488 - 2489 - 2490 - 2491 - 2492 - 2493 - 2494 - 2495 - 2496 - 2497 - 2498 - 2499 - 2500 - 2501 - 2502 - 2503 - 2504 - 2505 - 2506 - 2507 - 2508 - 2509 - 2510 - 2511 - 2512 - 2513 - 2514 - 2515 - 2516 - 2517 - 2518 - 2519 - 2520 - 2521 - 2522 - 2523 - 2524 - 2525 - 2526 - 2527 - 2528 - 2529 - 2530 - 2531 - 2532 - 2533 - 2534 - 2535 - 2536 - 2537 - 2538 - 2539 - 2540 - 2541 - 2542 - 2543 - 2544 - 2545 - 2546 - 2547 - 2548 - 2549 - 2550 - 2551 - 2552 - 2553 - 2554 - 2555 - 2556 - 2557 - 2558 - 2559 - 2560 - 2561 - 2562 - 2563 - 2564 - 2565 - 2566 - 2567 - 2568 - 2569 - 2570 - 2571 - 2572 - 2573 - 2574 - 2575 - 2576 - 2577 - 2578 - 2579 - 2580 - 2581 - 2582 - 2583 - 2584 - 2585 - 2586 - 2587 - 2588 - 2589 - 2590 - 2591 - 2592 - 2593 - 2594 - 2595 - 2596 - 2597 - 2598 - 2599 - 2600 - 2601 - 2602 - 2603 - 2604 - 2605 - 2606 - 2607 - 2608 - 2609 - 2610 - 2611 - 2612 - 2613 - 2614 - 2615 - 2616 - 2617 - 2618 - 2619 - 2620 - 2621 - 2622 - 2623 - 2624 - 2625 - 2626 - 2627 - 2628 - 2629 - 2630 - 2631 - 2632 - 2633 - 2634 - 2635 - 2636 - 2637 - 2638 - 2639 - 2640 - 2641 - 2642 - 2643 - 2644 - 2645 - 2646 - 2647 - 2648 - 2649 - 2650 - 2651 - 2652 - 2653 - 2654 - 2655 - 2656 - 2657 - 2658 - 2659 - 2660 - 2661 - 2662 - 2663 - 2664 - 2665 - 2666 - 2667 - 2668 - 2669 - 2670 - 2671 - 2672 - 2673 - 2674 - 2675 - 2676 - 2677 - 2678 - 2679 - 2680 - 2681 - 2682 - 2683 - 2684 - 2685 - 2686 - 2687 - 2688 - 2689 - 2690 - 2691 - 2692 - 2693 - 2694 - 2695 - 2696 - 2697 - 2698 - 2699 - 2700 - 2701 - 2702 - 2703 - 2704 - 2705 - 2706 - 2707 - 2708 - 2709 - 2710 - 2711 - 2712 - 2713 - 2714 - 2715 - 2716 - 2717 - 2718 - 2719 - 2720 - 2721 - 2722 - 2723 - 2724 - 2725 - 2726 - 2727 - 2728 - 2729 - 2730 - 2731 - 2732 - 2733 - 2734 - 2735 - 2736 - 2737 - 2738 - 2739 - 2740 - 2741 - 2742 - 2743 - 2744 - 2745 - 2746 - 2747 - 2748 - 2749 - 2750 - 2751 - 2752 - 2753 - 2754 - 2755 - 2756 - 2757 - 2758 - 2759 - 2760 - 2761 - 2762 - 2763 - 2764 - 2765 - 2766 - 2767 - 2768 - 2769 - 2770 - 2771 - 2772 - 2773 - 2774 - 2775 - 2776 - 2777 - 2778 - 2779 - 2780 - 2781 - 2782 - 2783 - 2784 - 2785 - 2786 - 2787 - 2788 - 2789 - 2790 - 2791 - 2792 - 2793 - 2794 - 2795 - 2796 - 2797 - 2798 - 2799 - 2800 - 2801 - 2802 - 2803 - 2804 - 2805 - 2806 - 2807 - 2808 - 2809 - 2810 - 2811 - 2812 - 2813 - 2814 - 2815 - 2816 - 2817 - 2818 - 2819 - 2820 - 2821 - 2822 - 2823 - 2824 - 2825 - 2826 - 2827 - 2828 - 2829 - 2830 - 2831 - 2832 - 2833 - 2834 - 2835 - 2836 - 2837 - 2838 - 2839 - 2840 - 2841 - 2842 - 2843 - 2844 - 2845 - 2846 - 2847 - 2848 - 2849 - 2850 - 2851 - 2852 - 2853 - 2854 - 2855 - 2856 - 2857 - 2858 - 2859 - 2860 - 2861 - 2862 - 2863 - 2864 - 2865 - 2866 - 2867 - 2868 - 2869 - 2870 - 2871 - 2872 - 2873 - 2874 - 2875 - 2876 - 2877 - 2878 - 2879 - 2880 - 2881 - 2882 - 2883 - 2884 - 2885 - 2886 - 2887 - 2888 - 2889 - 2890 - 2891 - 2892 - 2893 - 2894 - 2895 - 2896 - 2897 - 2898 - 2899 - 2900 - 2901 - 2902 - 2903 - 2904 - 2905 - 2906 - 2907 - 2908 - 2909 - 2910 - 2911 - 2912 - 2913 - 2914 - 2915 - 2916 - 2917 - 2918 - 2919 - 2920 - 2921 - 2922 - 2923 - 2924 - 2925 - 2926 - 2927 - 2928 - 2929 - 2930 - 2931 - 2932 - 2933 - 2934 - 2935 - 2936 - 2937 - 2938 - 2939 - 2940 - 2941 - 2942 - 2943 - 2944 - 2945 - 2946 - 2947 - 2948 - 2949 - 2950 - 2951 - 2952 - 2953 - 2954 - 2955 - 2956 - 2957 - 2958 - 2959 - 2960 - 2961 - 2962 - 2963 - 2964 - 2965 - 2966 - 2967 - 2968 - 2969 - 2970 - 2971 - 2972 - 2973 - 2974 - 2975 - 2976 - 2977 - 2978 - 2979 - 2980 - 2981 - 2982 - 2983 - 2984 - 2985 - 2986 - 2987 - 2988 - 2989 - 2990 - 2991 - 2992 - 2993 - 2994 - 2995 - 2996 - 2997 - 2998 - 2999 - 3000 - 3001 - 3002 - 3003 - 3004 - 3005 - 3006 - 3007 - 3008 - 3009 - 3010 - 3011 - 3012 - 3013 - 3014 - 3015 - 3016 - 3017 - 3018 - 3019 - 3020 - 3021 - 3022 - 3023 - 3024 - 3025 - 3026 - 3027 - 3028 - 3029 - 3030 - 3031 - 3032 - 3033 - 3034 - 3035 - 3036 - 3037 - 3038 - 3039 - 3040 - 3041 - 3042 - 3043

TABLEAU 1bis

SYNTHESE DE LA CONSOMMATION FINALE PRIVEE ET PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE

par catégorie de biens et services (lignes) et selon les formes de la production (colonnes)

1959

FRANCE

POPULATION PRESENTE 44 730 000

Millions d'unité monétaire nationale: FRANC

CATEGORIES DE BESOINS ET BIENS ET SERVICES CONSOMMES	FORMES "MARCHANDES" ET "NON MARCHANDES" DE LA PRODUCTION		I. CONSOMMATION PRIVEE DES MENAGES DE BIENS ET SERVICES										II. CONSOMMATION PUBLIQUE				TOTAL DE LA CONSOMMATION FINALE (AUX COÛTS DES FACTEURS)	
			I. A. ACHATS DIRECTS par les menages sur le marché		I. B. AVANTAGES SOCIAUX Rebours- sements en Transferts en nature ou sous formes de services alloués aux ménages, sur fonds collectifs gérés par					I. C. CONSOMMATION PRIVEE TOTALE (aux coûts pour le consommateur et aux coûts des facteurs de produc- tion et de distribution en biens et services non produits par les Administrations Publiques)					II. SERVICES NON MARCHANDS produits par les Administrations Publiques (aux coûts des facteurs)			
	DEPENSES BRUTES	DEPENSES NETTES	especes	ADMINIST. PUBLIQUES & PRIVEES		INSTITUT de SECURITE SOCIALE	ENTRE- PRISES	TOTAL	TOTAL	TOTAL aux coûts des facteurs product. & distri.	TOTAL des produits par les entrep. pub.	Administ. Publiques & Locales	Administ. de Securite Sociale	TOTAL				
	1	2 = 1 - 3	3	4 + 6	5	7	8 = 3 + 4 + 7	9 = 2 + 8	10	11	12	14 = 9 - (12 - 11) + 13	16	19 + 20	21	22 = 19 + 20 + 21		23 = 14 + 22
	A	B = A - C	C	D	E	F	G = C + 4 + E	H = B + G	I	J	K	L = H (K - J)	M	N	O	P = M + O		Q = L + P
Numéros du tableau 1 original																		
Numéros harmonisés : FRANCE - ITALIE																		
- 100 - ALIMENTATION	54 468	54 348	150	965	400	-	1545	55 833		646	2 800	53 679	-	-	-	53 679		
- 200 - BOISSONS	14 424	14 409	12	94	32	-	138	14 547		-	2 743	11 804	-	-	-	11 804		
- 300 - TABACS ET ALLUMETTES	3 404	3 404	-	-	-	-	-	3 404		-	2 044	1 360	-	-	-	1 360		
- 400 - TABAC EN FEUILLE ET CHIMISERIE	18 706	18 706	-	269	-	-	269	18 975		-	2 474	16 501	-	-	-	16 501		
- 500 - HYGIENE PERSONNELLE	2 290	2 290	-	-	-	-	-	2 290		-	294	1 996	-	-	-	1 996		
- 600 - HABITATION	28 747	28 444	276	192	-	-	468	28 909		392	2 142	27 459	-	-	-	27 459		
- 700 - TRANSPORTS	13 100	13 094	9	-	-	-	9	13 100		1 607	3 465	11 242	44	-	44	11 286		
- 800 - TELECOMMUNICATIONS	753	753	-	-	-	-	-	753		8	-	761	-	-	-	761		
- 900 - BIENS ET SERVICES MEDICAUX	6 493	3 580	2 913	849	2 410	[340]	6 172	9 352		181	472	9 761	204	554	755	10 516		
- 1000 - SERVICES SOCIAUX	764	740	24	529	21	[64]	574	1 344		183	3	1 492	398	1023	1421	2 913		
- 1100 - EDUCATION ET RECHERCHE	1 837	1 837	-	-	-	[529]	1 837	1 837		637	41	2 433	5267	-	5267	7 700		
- 1200 - CULTURE ET INFORMATION	2 762	2 762	-	55	-	-	55	2 817		60	105	2 752	418	-	418	3 170		
- 1300 - SPORTS, LOISIRS ET RESTAURATION	10 688	10 688	-	6	-	-	6	10 694		81	1 356	9 419	253	-	253	9 672		
- 1400 - AUTRES BIENS ET SERVICES	7 220	7 220	-	-	-	-	-	7 220		-	481	6 739	979	-	979	7 718		
CONSOMMATION FINALE de la POPULATION PRESENTE sur le TERRITOIRE		165 610	162 229	3 381	2 959	2 863	[933]	9 203	171 432	4095	18 439	157 888	7 560	1 577	9 137	166 225		

Légende : [] : valeurs en dollars américains

TABLEAU 1 bis

SYNTHESE DE LA CONSOMMATION FINALE PRIVEE ET PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE
par catégorie de biens et services (lignes) et selon les formes de la production (colonnes)

FRANCE

Millions d'unité monétaire nationale: FRANC

1965

POPULATION PRESENTE 48 704 000

CATEGORIES DE BESOINS ET BIENS ET SERVICES CONSOMMES	FORMES "MARCHANDES" ET "NON MARCHANDES" DE LA PRODUCTION	I. CONSOMMATION PRIVEE DES MENAGES DE BIENS ET SERVICES											II. CONSOMMATION PUBLIQUE				TOTAL DE LA CONSOMMATION FINALE (AUX COÛTS DES FACTEURS)		
		I.A ACHATS DIRECTS par les ménages sur le marché		I.B AVANTAGES SOCIAUX					I.C CONSOMMATION PRIVEE TOTALE				II. SERVICES NON MARCHANDS produits par les Administrations Publiques (aux coûts des facteurs)						
		DEPENSES BRUTES	DEPENSES NETTES	Rembour- sements en especes	Transferts en nature ou sous formes de services alloués aux ménages, sur fonds collectifs gérés par				TOTAL	TOTAL	Produit interne à consomption interne	Produit interne à consomption interne	Produit interne à consomption interne	TOTAL aux coûts des facteurs produit & distri-	Produit interne à consomption interne	Administ. Publiques Centrales & Locales		Administ. de Sécurité Sociale	TOTAL
					ADMINIST. PUBLIQUES & PRIVEES MUNICIPAL	INSTITUT de SECURITE SOCIALE	ENTRE- PRISES	TOTAL											
		1	2 + 1 3	3	4-6	5	7	8 = 3 + 4 + 7	9 = 2 + 8	10	11	12	14 = 9 - (12-11) + 13	16	19 - 20	21		22 = 19 + 20 + 21	23 = 14 + 22
Nombres du Tableau 1 original		A	B = A - C	C	D	E	F	G = C + 4 + E	H = B + 6	I	J	K	L = H (K - J)	M	N	O	P = M + O	Q = L + P	
- 100 - ALIMENTATION		83 482	83 300	182	1661	644		1987			2238	5283	82 242					82 242	
- 200 - BOISSONS		20 128	20 122	16	131	57		204				3317	16 999					16 999	
- 300 - TABACS ET ALLIEMENTS		5 193	5 193					5 193				3676	1 523					1 523	
- 400 - HABILLLEMENT ET CHAUSSURES		31 946	31 946		349			349				4210	28 085					28 085	
- 500 - HYGIENE PERSONNELLE		5 387	5 387					5 387				594	4 693					4 693	
- 600 - HABITATION		55 169	54 222	957	222			1179			1143	4104	52 430					52 430	
- 700 - TRANSPORTS		25 570	25 542	28				28			3650	6701	22 529	88		88		22 617	
- 800 - TELECOMMUNICATIONS		1 397	1 397					1 397			27	1 424	1 424					1 424	
- 900 - BIENS ET SERVICES MEDICAUX		13 030	4 166	8 324	1646	7221	[600]	17 191	21 897	748	1095	21 550	456	1553	1809			23 359	
- 1000 - SERVICES SOCIAUX		1 015	967	48	1119	27	[70]	1 194	2 161	413	12	2 562	784	2071	2855			5 417	
- 1100 - EDUCATION ET PLEBISCITE		1 981	1 981				[904]	1 981	1 981	2118	52	4 047	12822		12822			16 869	
- 1200 - CULTURE ET INFORMATION		4 884	4 884		32			32	4 916	181	204	4 893	616		616			5 569	
- 1300 - SPORTS, LOISIRS ET DIVERTISSEMENTS		23 304	23 304		3			3	23 307	262	3560	19 949	615		615			24 564	
- 1400 - AUTRES BIENS ET SERVICES		12 862	12 862		57			57	12 919		881	12 038	1638		1638			13 576	
- 1500 - CONSOMMATION FINALE de la POPULATION PRESENTE sur le TERRITOIRE		285 348	275 793	9555	4720	7949	[1664]	22 224	298 077	10730	33783	274 964	11139	3424	20563			295 527	

LEGENDE : [] : valeurs en doubles emplois

TABLEAU 1 bis

SYNTHESE DE LA CONSOMMATION FINALE PRIVEE ET PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE

par catégorie de biens et services (lignes) et selon les formes de la production (colonnes)

1969

FRANCE

Millions d'unité monétaire nationale: FRANC

POPULATION PRESENTE 80 226 000

CATEGORIES DE BESOINS ET BIENS ET SERVICES CONSOMMES	FORMES "MARCHANDES" ET "NON MARCHANDES" DE LA PRODUCTION		I. CONSOMMATION PRIVEE DES MENAGES DE BIENS ET SERVICES										II. CONSOMMATION PUBLIQUE			TOTAL DE LA CONSOMMATION FINALE (AUX COÛTS DES FACTEURS)			
			I.A. ACHATS DIRECTS par les ménages sur le marché				I.B. AVANTAGES SOCIAUX			I.C. CONSOMMATION PRIVEE TOTALE (aux coûts pour le consommateur et aux coûts des facteurs de production et de distribution en biens et services non produits par les Administrations Publiques)							II. SERVICES NON MARCHANDS produits par les Administrations Publiques (aux coûts des facteurs)		
	DEPENSES BRUTES	DEPENSES NETTES	Remboursements espèces	Transferts en nature ou sous formes de services alloués aux ménages, sur fonds collectifs gérés par			TOTAL	TOTAL	dont : - en biens et services - en dépenses de producteurs	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	TOTAL aux coûts des facteurs (produit & distr.)	dont produits par les entrepr. publi.	Administr. Publiques Centrales & Locales	Administr. de Sécurité Sociale		TOTAL		
	1	2 = 1 - 3	3	4 + 6	5	7	8 = 3 + 4 + 7	9 = 2 + 8	10	11	12	14 = 9 - (12 - 11) + 13	16	19 + 20	21		22 = 19 + 20 + 21	23 = 14 + 22	
	A	B = A - C	C	D	E	F	G = C + 4 + E	H = B + G	I	J	K	L = H - (K - J)	M	N	O		P = M + O	Q = L + P	
- 100 - ALIMENTATION	110 510	110 318	252	1250	923		2425	112 143	4908	8640	109 011					109 011			
- 200 - BOISSONS	26 229	26 227	22	140	80		242	26 459		6513	19 946					19 946			
- 300 - TABACS ET ALLUMETTES	6 109	6 109						6 109		4684	3 025					3 025			
- 400 - HABILLEMENT ET CHAUSSURES	41 132	41 132		483			483	42 215		1513	34 102					34 102			
- 500 - HYGIENE PERSONNELLE	9 167	9 167						9 167		1318	8 049					8 049			
- 600 - HABITATION	86 835	85 054	1 784	307			2091	81 142	2400	8764	81 018					81 018			
- 700 - TRANSPORTS	40 969	40 916	53				53	40 969	4682	12 430	33 221		117		117	33 338			
- 800 - TELECOMMUNICATIONS	2 341	2 341						2 341	38		2 379					2 379			
- 900 - BIENS ET SERVICES MEDICAUX	22 830	11 86	14 544	2 240	22 874	[1850]	29 658	31 444	1217	2 385	36 336		677	2181	2858	39 194			
- 1000 - SERVICES SOCIAUX	1443	1318	125	1581	39	[90]	1 695	3 053	506	18	3 551		1609	3175	4 784	8 335			
- 1100 - EDUCATION ET RECHERCHE	3 028	3 028				[1890]	3 028		3539	83	6 484		21588		21 588	28 072			
- 1200 - CULTURE ET LOISIRS	1 111	1 111		43			43	1 220	220	456	1 896		1053		1053	8 631			
- 1300 - SPORTS, LOISIRS ET DISTRACTIONS	37 842	37 842		5			5	37 847	445	6664	31 628		1393		1393	33 021			
- 1400 - AUTRES BIENS ET SERVICES	19 867	19 867		15			15	19 943		1884	18 059		1500		1500	19 559			
- 1500 - CONSOMMATION FINALE de la POPULATION PRESENTE sur le TERRITOIRE	417 449	400 749	16 730	6125	13 916	[2830]	36 771	437 490	18 315	61 751	394 053		27 937	5356	33 293	427 346			

LEGENDE : [] : valeurs en doubles emplois

Tableau 2
Contributions et avantages sociaux bruts
1959

Millions de francs					
Fonds sociaux gérés par :	Adminis. publiques	Institu. de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Adminis. privées non lucra- tives et Adminis. étrangères	Entreprises publiques et privées	TOTAL
Avantages sociaux et contributions des ménages	1	2	3	4	5=1+2+3+4
A - Transferts sociaux en nature :					
1. Avantages sociaux en nature ou sous forme de services (col. 8 du tab. 1)	2 959	6 244	-	-	9 203
2. Autres avantages en nature non ventilés	-	-	-	-	-
B - Transferts sociaux en espèces :					
1. Allocations familiales					
2. Allocations maternité					
3. Allocations de nouveau-né					
4. Indemnités pour maladie	nd	1 353	-	-	1 353
5. Allocations chômage	28	100	nda	nda	128
6. Pensions de retraite (y compris anciens combattants et assistés)....	5 664	8 873	-	-	14 537
7. Pensions pour invalidité	ndd	902	nda	-	902
8. Remboursement de dépenses individu- elles (col. 2 du tableau 1)	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1
9. Bourses d'études et autres trans- ferts sociaux en espèces	1 116	-	ndd	1 743	2 859
dont : . Bourses	nda	-	-	-	nda
. Allocations aux rapatriés..	-	-	-	-	-
C - Subventions en espèces aux producteurs de biens et services de consommation (col. 11 du tableau 1)	3 162	-	-	933	4 095
D = A+B+C - Total des dépenses de pres- tations et transferts sociaux	14 184	25 036	-	2 676 *	41 896
E - Contributions des ménages aux fonds collectifs	30 185	24 608	-	2 676 *	57 469
1. Impôts payés par les ménages	29 338	-	-	-	29 338
dont : . Impôts et taxes sur la consommation (Tab. 1)	(18 439)	-	-	-	(18 439)
. Impôts directs sur le reve- nu et le capital	(10 899)	-	-	-	(10 899)
2. Cotisations sociales	847	24 608	-	-	25 455
dont : . par les employeurs (Etat et entreprises)	(364)	(19 446)	-	-	(19 810)
. par les salariés	(483)	(3 659)	-	-	(4 142)
. par les travailleurs indép.	-	(1 503)	-	-	(1 503)
3. Contributions volontaires des ména- ges aux fonds sociaux	ndd	ndd	ndd	-	-
4. Autres	nd **	-	-	2 676 *	2 676

* La connaissance imparfaite du financement des avantages sociaux par les administrations privée et les entreprises a conduit à équilibrer leur compte par convention .

** La valeur estimée des "rémanences" d'impôts indirects (notamment ceux portant sur les consommations intermédiaires compris dans les biens et services de la Consommation Finale des Ménages du Tableau 1) a été, par convention, affectée en colonne 1, ligne E.4 du tableau 2.

Contributions et avantages sociaux bruts

1965

Millions de francs

Fonds sociaux gérés par : Avantages sociaux et contributions des ménages	Adminis. publiques	Institu. de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Adminis. privées non lucra- tives et Adminis. étrangères	Entreprises publiques et privées	TOTAL
	1	2	3	4	5=1+2+3+4
A - Transferts sociaux en nature :					
1. Avantages sociaux en nature ou sous forme de services (col. 8 du tab. 1)..	4 720	17 504	-	-	22 224
2. Autres avantages en nature non ventilés	-	-	-	-	-
B - Transferts sociaux en espèces :					
1. Allocations familiales	2 241	12 955	29	-	15 225
2. Allocations maternité					
3. Allocations de nouveau-né					
4. Indemnités pour maladie	nd	4 424	-	-	4 424
5. Allocations chômage	68	363	nda	nda	431
6. Pensions de retraite (y compris anciens combattants et assistés)....	12 532	21 763	-	-	34 295
7. Pensions pour invalidité	nd	2 962	nd	-	2 962
8. Remboursement de dépenses individu- elles (col. 2 du tableau 1)	Cf. A. 1	Cf. A. 1	Cf. A. 1	Cf. A. 1	Cf. A. 1
9. Bourses d'études et autres trans- ferts sociaux en espèces	2 718	-	nd	2 742	5 460
dont : . Bourses	(790)	-	-	-	(790)
. Allocations aux rapatriés..	(600)	-	-	-	(600)
C - Subventions en espèces aux producteurs de biens et services de consommation (col. 11 du tableau 1)	9 066	-	-	1 664	10 730
D = A+B+C - Total des dépenses de pres- tations et transferts sociaux	31 345	59 971	29 *	4 406 *	95 751
E - Contributions des ménages aux fonds collectifs	68 865	58 045	29 *	4 406 *	131 345
1. Impôts payés par les ménages	54 821	-	-	-	54 821
dont : . Impôts et taxes sur la consommation (Tab. 1)	(33 783)	-	-	-	(33 783)
. Impôts directs sur le reve- nu et le capital	(21 038)	-	-	-	(21 038)
2. Cotisations sociales	1 596	58 045	-	-	59 641
dont : . par les employeurs (Etat et entreprises)	(667)	(42 341)	-	-	(43 008)
. par les salariés	(929)	(11 702)	-	-	(12 631)
. par les travailleurs indép.	-	(4 002)	-	-	(4 002)
3. Contributions volontaires des ména- ges aux fonds sociaux	ndd	ndd	ndd	-	-
4. Autres	(12 448)**	-	29 *	4 406 *	16 883

* La connaissance imparfaite du financement des avantages sociaux par les administrations privée et les entreprises a conduit à équilibrer leur compte par convention .

** La valeur estimée des "rémanences" d'impôts indirects (notamment ceux portant sur les consommations intermédiaires compris dans les biens et services de la Consommation Finale des Ménages du Tableau 1) a été, par convention, affectée en colonne 1, ligne E.4 du tableau 2.

Contributions et avantages sociaux bruts

1969

Millions de francs

Fonds sociaux gérés par : Avantages sociaux et contributions des ménages	Adminis. publiques	Institu. de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Adminis. privées non lucra- tives et Adminis. étrangères	Entreprises publiques et privées	TOTAL
	1	2	3	4	5=1+2+3+4
- Transferts sociaux en nature :					
1. Avantages sociaux en nature ou sous forme de services (col. 8 du tab. 1) ..	6 125	30 646	-	-	36 771
2. Autres avantages en nature non ventilés	-	-	-	-	-
- Transferts sociaux en espèces :					
1. Allocations familiales	3 009	16 423	43	-	19 475
2. Allocations maternité					
3. Allocations de nouveau-né					
4. Indemnités pour maladie	nd	6 102	-	-	6 102
5. Allocations chômage	412	798	-	-	1 210
6. Pensions de retraite (y compris anciens combattants et assistés)	17 802	36 009	-	-	53 811
7. Pensions pour invalidité	nd	4 419	nd	-	4 419
8. Remboursement de dépenses individu- elles (col. 2 du tableau 1)	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1
9. Bourses d'études et autres trans- ferts sociaux en espèces	3 777	-	-	3 882	7 659
dont : . Bourses	(1 375)	-	-	-	(1 375)
. Allocations aux rapatriés ..	(51)	-	-	-	(51)
- Subventions en espèces aux producteurs de biens et services de consommation (col. 11 du tableau 1)	15 485	-	-	2 830	18 315
= A+B+C - Total des dépenses de pres- tations et transferts sociaux	46 610	94 397	43 *	6 712 *	147 762
E - Contributions des ménages aux fonds collectifs	112 277	91 439	43 *	6 712 *	210 471
1. Impôts payés par les ménages	95 818	-	-	-	95 818
dont : . Impôts et taxes sur la consommation (Tab. 1)	(61 752)	-	-	-	(61 752)
. Impôts directs sur le reve- nu et le capital	(34 066)	-	-	-	(34 066)
2. Cotisations sociales	2 459	91 439	-	-	93 898
dont : . par les employeurs (Etat et entreprises)	(1 028)	(65 441)	-	-	(66 469)
. par les salariés	(1 431)	(18 453)	-	-	(19 884)
. par les travailleurs indép.		(7 545)	-	-	(7 545)
3. Contributions volontaires des ména- ges aux fonds sociaux		ndd	ndd	-	-
4. Autres	14 000**	-	43 *	6 712 *	20 755

* La connaissance imparfaite du financement des avantages sociaux par les administrations privées et les entreprises a conduit à équilibrer leur compte par convention .

** La valeur estimée des "rémanences" d'impôts indirects (notamment ceux portant sur les consommations intermédiaires compris dans les biens et services de la Consommation Finale des Ménages du Tableau 1) a été, par convention, affectée en colonne 1, ligne E.4 du tableau 2.

1959 : 45 240 000

1965 : 48 919 000

1969 : 50 315 000

Tableau 3

Indicateurs en termes physiques des principaux avantages sociaux

	1 9 5 9	1 9 6 5	1 9 6 9
I - SOINS DONNES AUX ENFANTS DE MOINS DE 7 ANS			
1. Enfants de moins de 7 ans bénéficiant de soins médicaux gratuits, en % du nombre d'enfants de 0 à 7 ans	-	-	-
2. Nombre d'enfants de moins de 3 ans en crèches, en % du nombre total d'enfants de moins de 3 ans	nd	nd	nd
3. Nombre d'enfants vivants de moins d'1 an, pour 1000 enfants nés vivants	974,8 ‰	981,9 ‰	983,0 ‰
II - SANTE			
1. Population protégée par la Sécurité Sociale, en % de la population résidente	(76,0 %)	(93,0 %)	(1968 : 95,0 %)
2. Personnels de services médicaux (médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmières, masseurs, kinésithérapeutes), pour 10 000 habitants résidents	fin { 39,8	1963 { 49,0	1967 { 53,6
dont : . 2.a. Médecins (généralistes et spécialistes)	1958 { 9,8	{ 11,2	{ 12,4
. 2.b. Dentistes	{ 3,3	{ 3,6	{ 4,0
3. Nombre de lits en hôpitaux et cliniques pour 10 000 habitants résidents	1960 { 95,3	1963 { 101,0	1967 { 101,6
dont : . 3.a. Etablissements publics	{ ndd	{ 72,0	{ 72,1
. 3.b. Etablissements privés	{ ndd	{ 29,0	{ 29,5
4. Nombre de lits par médecins dans les hôpitaux généraux publics ...	nda	nda	nda
5. Nombre de vaccinations prophylactiques pour 10 000 habitants résidents	nd	nd	nd
dont : . 5.a. Vaccinations anti-polio	nd	nd	nd

	1 9 5 9	1 9 6 5	1 9 6 9
III - EDUCATION			
1. Enfants de 6 à 14 ans dans l'éducation primaire (% des enfants de cette classe d'âge)	77,7 %	74,7 %	70,4 %
Enfants de 15 à 18 ans dans l'éducation primaire (% des enfants de cette classe d'âge)	1,1 %	0,6 %	1,1 %
2. Adolescents de 6 à 14 ans dans l'enseignement secondaire (% des adolescents de cette classe d'âge)	18,7 %	21,6 %	28,8 %
Adolescents de 15 à 18 ans dans l'enseignement secondaire (% des adolescents de cette classe d'âge)	33,2 %	40,5 %	46,9 %
Adolescents de 19 à 24 ans dans l'enseignement secondaire (% des adolescents de cette classe d'âge)	1,5 %	2,9 %	2,0 %
3. Etudiants de moins de 19 ans dans l'enseignement supérieur (y compris I.U.T.) (% des étudiants de cette classe d'âge)	1,6 %	1,8 %	nd
Etudiants de 20 à 24 ans dans l'enseignement supérieur (y compris I.U.T.) (% des étudiants de cette classe d'âge)	3,3 %	6,3 %	nd
Etudiants de plus de 24 ans dans l'enseignement supérieur (% des étudiants de cette classe d'âge)	1,1 %	4,5 %	nd
4. Etudiants en universités, instituts et grandes écoles pour 10 000 habitants résidents	45,8 ‰	77,7 ‰	120,0 ‰
IV - LOGEMENTS			
1. Nombre moyen d'habitants par pièce	nda	1962 : 1,01	1968 : 0,93
2. Nombre moyen de mètres carrés disponibles	nda	nda	nda
dont : . 2.a. dans les villes de + (région parisienne)	nda	nda	nda
. 2.b. dans l'ensemble de la France	nda	nda	nda
3. Nombre moyen d'habitants par logement	nda	3,11	3,06
4. % des logements ayant l'eau courants dans le logement	nda	77,4 %	90,8 %
5. % des logements ayant l'électricité	nda	97,6 %	(99, %)
6. Nombre de ménages payant un loyer	nda	7 822 760 (53,8 %)	8 943 380 (56,7 %)
7. Montant des loyers payés par les salariés, en % du total de la masse des salaires	nda	nda	nda

	1 9 5 9	1 9 6 5	1 9 6 9
V - SERVICES SOCIAUX			
1. Nombre de personnes résidant dans les institutions publiques pour personnes âgées, en % de la population de plus de 65 ans (nombre de lits dans les hospices et maisons de retraite publiques).	3,5 %	3,8 %	3,6 %
2. Nombre d'enfants bénéficiant de vacances gratuites organisées par les écoles d'entreprises, services sociaux..., en % des enfants de 6 à 14 ans	ndd	ndd	ndd
3. Nombre de personnes (enfants non compris) bénéficiant de congés payés, en % de la population active	ndd	1964 : 60 %	67 %
4. Nombre de personnes parties en vacances (milliers)	ndd	20 278	21 530
5. Montant global des pensions de retraite, en % de la masse des salaires bruts	14,2 %	17,1 %	18,5 %
VI - CULTURE ET LOISIRS			
1. Nombre d'entrées dans les musées, pour 10 000 habitants résidents.	1 600	2 110	2 145
2. Nombre de bibliothèques publiques pour 10 000 habitants résidents (France)	nd	nd	nd
dont : . 2.a. dans les communes de moins de 50 000 habitants	nd	nd	nd
3. Nombre de postes de radio pour 10 000 habitants résidents	2 496	4 102	5 366
4. Nombre de postes de télévision pour 10 000 habitants résidents ...	369	1 532	2 365
5. Nombre de spectateurs de théâtres et salles de concert pour 10 000 habitants résidents (France entière)	1 374	1 442	nd
dont : . 5.a. Région parisienne	1 154	1 036	nd
6. Nombre de spectateurs de cinémas pour 10 000 habitants résidents .	77 800	53 010	40 333
7. Nombre de sièges de cinéma pour 10 000 habitants résidents	620	536	451

Tableau 4

Dépenses d'investissements dans les principaux secteurs sociaux
(Valeurs absolues de la F.B.C.F.)
1959

millions de francs au prix du marché (1)

Sources de financement Catégories d'investissements	A la charge de l'Etat	A la charge des Collect. locales	TOTAL	Autres	TOTAL
	1	2	3 = 1 + 2	4	5 = 3 + 4
<u>EDUCATION</u>	1 454	nd	1 454	123	1 577
ont : . Primaire	} 1 454	nd	1 454	123	1 577
. Secondaire et technique ...					
. Supérieur et recherche					
<u>SANTE</u> (Hôpitaux publics)	ndd	ndd	ndd	ndd	342
ont : . Généraux	ndd	ndd	ndd	ndd	(263)
. Psychiatriques	ndd	ndd	ndd	ndd	(56)
. Antituberculeux	ndd	ndd	ndd	ndd	(23)
<u>SERVICES SOCIAUX</u>	ndd	ndd	ndd	ndd	257
ont : . Dépenses en capital du budget de l'Etat (2)	114	ndd	114	ndd	114
. Hospices, maisons de retraite publics	ndd	ndd	ndd	ndd	34
. F.B.C.F. de la Sécurité Sociale	-	-	-	109	109
<u>LOGEMENT</u>	5 606	nd	5 606	9 108	14 714
ont : . Logements neufs	5 606	nd	5 606	7 135	12 741
. Réparations, gros entretien	-	-	-	(1 973)	(1 973)

1) - Les dépenses d'investissements bruts comprennent : a) bâtiments neufs et équipement
b) dépenses de gros entretien des bâtiments et équipement

2) - Y compris subventions d'équipement de la Sécurité Sociale.

Tableau 4

Dépenses d'investissements dans les principaux secteurs sociaux
(Valeurs absolues de la F.B.C.F.)
1965

millions de francs au prix du marché (1)

Sources de financement Catégories d'investissements	A la charge de l'Etat	A la charge des Collect. locales	TOTAL	Autres	TOTAL
	1	2	3 = 1 + 2	4	5 = 3 + 4
<u>EDUCATION</u>	3 254	nd	3 254	236	3 490
ont : . Primaire	477	nd	477	} 236	1 953
. Secondaire et technique ...	1 240	nd	1 240		
. Supérieur et recherche	1 537	nd	1 537		
<u>SANTE</u> (Hôpitaux publics)		271	271	574	845
ont : . Généraux		231	231	510	741
. Psychiatriques		32	32	51	83
. Antituberculeux		8	8	13	21
<u>SERVICES SOCIAUX</u>	212	ndd	212	373	585
ont : . Dépenses en capital du budget de l'Etat (2)	204	ndd	204	ndd	204
. Hospices, maisons de retraite publics	8	ndd			
. F.B.C.F. de la Sécurité Sociale	-	ndd	-	312	312
<u>LOGEMENT</u>	11 032	599	11 631	21 393	33 024
ont : . Logements neufs	11 032	599	11 631	15 603	27 234
. Réparations, gros entretien	-	-	-	(5 790)	(5 790)

1) - Les dépenses d'investissements bruts comprennent : a) bâtiments neufs et équipement
b) dépenses de gros entretien des bâtiments et équipement

2) - Y compris subventions d'équipement de la Sécurité Sociale.

Tableau 4

Dépenses d'investissements dans les principaux secteurs sociaux
(Valeurs absolues de la F.B.C.F.)
1969

Millions de francs au prix du marché (1)

Sources de financement Catégories d'investissements	A la charge de l'Etat	A la charge des Collect. locales	TOTAL	Autres	TOTAL
	1	2	3 = 1 + 2	4	5 = 3 + 4
<u>EDUCATION</u>	5 529	nd	5 529	330	5 859
Mont : . Primaire	578	nd	578	} 330	2 985
. Secondaire et technique ...	2 077	nd	2 077		2 874
. Supérieur et recherche	2 874	nd	2 874		
<u>SANTE</u> (Hôpitaux publics)	nda	nda	nda	nda	(1 430)
Mont : . Généraux	nda	nda	nda	nda	nda
. Psychiatriques	nda	nda	nda	nda	nda
. Antituberculeux	nda	nda	nda	nda	nda
<u>SERVICES SOCIAUX</u>	nda	nda	nda	nda	879
Mont : . Dépenses en capital du budget de l'Etat (2)	319	ndd	319	ndd	319
. Hospices, maisons de retraite publics	nda	nda	nda	nda	(184)
. F.B.C.F. de la Sécurité Sociale	-	-	-	376	376
<u>LOGEMENT</u>	14 883	302	15 185	34 896	50 081
Mont : . Logements neufs	14 883	302	15 185	24 514	36 699
. Réparations, gros entretien	-	-	-	(10 382)	(10 382)

(1) - Les dépenses d'investissements bruts comprennent : a) bâtiments neufs et équipement
b) dépenses de gros entretien des bâtiments et équipement

(2) - Y compris subventions d'équipement de la Sécurité Sociale.

A N N E X E I I

N O M E N C L A T U R E D E S B I E N S E T S E R V I C E S *

- 100 - ALIMENTATION

100-A - Consommation au domicile des ménages (y compris autoconsommation des producteurs)

101 - Pain et produits à base de céréales

102 - Viandes et volailles (fraîches et congelées)

103 - Poissons et fruits de mer (y compris séchés, conservés et surgelés)

104 - Lait, fromages, oeufs, beurre

105 - Huiles et corps gras

106 - Pommes de terre et légumes (y compris surgelés)

107 - Fruits frais et secs (1)

108 - Sucre, chocolat, glaces, confiserie, confitures et miel (2)

109 - Café, thé et autres produits (3)

100-B - Consommation alimentaire hors domicile des ménages (hôtels, cafés, restaurants, cantines et collectivités civiles et militaires)

- 200 - BOISSONS

201 - Boissons non alcoolisées (eaux minérales, jus de fruits et de légumes)

202 - Boissons alcoolisées

- 300 - TABACS ET ALLUMETTES

* - Harmonisée entre la France et l'Italie

(1) - Italie : y compris fruits conservés ; France : exclus

(2) - France : y compris fruits conservés ; Italie : exclus

(3) - Sel, vinaigre, épices, condiments, sauces, potages condensés, etc...

- 400 - HABILLEMENT ET CHAUSSURES
 - 401 - Habillement (y compris bonneterie et lingerie, accessoires de l'habillement, maroquinerie et réparations)
 - 402 - Chaussures (y compris chaussures de caoutchouc et réparations)

- 500 - HYGIENE PERSONNELLE
 - 501 - Articles de toilette, cosmétiques et parfums (y compris rasoirs électriques et lames)
 - 502 - Coiffeurs et autres services de propreté et d'esthétique

- 600 - HABITATION
 - 601 - Loyers réels (1)
 - 602 - 603 - Loyers fictifs des propriétaires de logement (y compris frais d'entretien individuels et communs)
 - 604 - 605 - Energie, eau et chauffage urbain
 - 606 - Meubles et autres équipements du logement (y compris lampes et tubes électriques)
 - dont : 606 A - Equipement électrique
 - 607 - Produits pour l'entretien du logement et petites réparations de l'équipement

- 700 - TRANSPORTS
 - 701 - Achats de véhicules (neufs) et frais accessoires (2)
 - 702 - Réparations de véhicules
 - 703 - Dépenses d'utilisation des véhicules (3)
 - dont 703 A - Carburants et lubrifiants
 - 704 - Services de transports publics, taxis et frais de déménagement (y compris les services auxiliaires de transports, de location de voitures sans chauffeur et ramassages scolaires)

- 800 - TELECOMMUNICATIONS (R.T.V. exclus)

(1) - Y compris les loyers payés par les ménages accédant à la propriété du logement

(2) - France : biens d'équipement accessoires compris ; Italie : exclus

(3) - Italie : biens d'équipement accessoires compris ; Italie : exclus

- 900 - BIENS ET SERVICES MEDICAUX
 - 901 - Produits pharmaceutiques (consommés en dehors des hôpitaux)
 - 902 - Appareils médicaux (lunetterie et orthopédie)
 - 903 - Hôpitaux généraux et cliniques (publics et privés)
 - 904 - Hôpitaux psychiatriques (publics et privés)
 - 905 - 906 - Sanatoriums anti T.B.C. et autres (publics et privés)
 - 907 - 908 - 911 - Soins ambulatoires (y compris cabinets libéraux)
 - dont : 907 A - Médecins
 - 907 B - Dentistes
 - 907 C - Auxiliaires
 - 907 D - Analyses
 - 907 E - Cures thermales
 - 909 - 910 - Services prophylactiques produits par les administrations publiques (Sécurité Sociale exclue)
 - 912 - Médecine préventive (publique, scolaire, universitaire et du travail)
 - 913 - Services d'administration générale (frais de gestion des administrations publiques et de Sécurité Sociale)

- 1000 - SERVICES SOCIAUX
 - 1001 - Crèches, garderies, jardins d'enfants, colonies de vacances pour enfants et autres établissements pour enfants
 - 1002 - 1003 - Orphelinats, hospices et maisons de retraites
 - dont : 1002 - Orphelinats
 - 1003 - Hospices et maisons de retraite
 - 1004 - 1005 - Etablissements pour personnes handicapées et assistance aux personnes en détresse
 - 1006 - Assistance aux chômeurs
 - 1007 - 1008 - Cantines, salles de repas et hôtels universitaires (consommation alimentaire exclue)
 - dont : 1008 - Hôtels universitaires
 - 1009 - Frais d'administration générale

- 1100 - EDUCATION ET RECHERCHE
 - 1101 - Livres et matériel scolaire
 - 1102 - Education primaire
 - 1103 - Education secondaire
 - 1104 - 1106 - 1107 - Ecoles techniques, professionnelles et cours du soir pour adultes
 - 1105 - Enseignement supérieur, enseignement spécialisé et recherche universitaire et post-universitaire (recherche atomique militaire exclue)
 - 1108 - Leçons particulières
 - 1109 - Frais d'administration générale

- 1200 - CULTURE ET INFORMATION
 - 1201 - Livres non scolaires, journaux et revues
 - 1202 - 1204 - 1205 - Services de bibliothèques, musées, maisons de culture, clubs et autres services culturels
 - 1203 - Services de radio et télévision (abonnements et redevances)
 - 1206 - Frais d'administration générale (frais de gestion des administrations publiques productrices de services divisibles de culture et information)

- 1300 - SPORTS, LOISIRS ET DISTRACTIONS
 - 1301 - 1302 - 1303 - Articles sportifs, articles de loisirs (1) et services de sports
 - 1304 - 1305 - 1306 - Services hôteliers, d'hébergement, restaurants, bars et cafés, camping et frais annexes aux vacances
 - 1307 - Théâtres, cinémas, salles de concerts et autres spectacles de distraction
 - dont : 1307 A - Spectacles sportifs
 - 1307 B - Loteries et maisons de jeux (pertes nettes)
 - 1308 - Frais d'administration générale (frais de gestion des administrations publiques productrices de services d'activités récréatives)

- 1400 - AUTRES BIENS ET SERVICES
 - 1401 - Autres biens (horlogerie et réparations, bijouterie, maroquinerie et articles de voyage, articles de fumeur, papeterie et articles de bureaux, gravures, reproductions, cartes postales, articles funéraires...)
 - 1402 - Services d'assurance des biens et personnes
 - 1403 - Services bancaires et financiers
 - 1404 - 1406 - Autres services (y compris services de pompes funèbres, petites annonces, services d'assistance juridique et fiscale, de location, services domestiques, etc...)
 - 1405 - Services du culte (cérémonies religieuses)
 - 1407 - 1408 - Eclairage des rues et autres services municipaux (nettoyage municipal, entretien des parcs et jardins, etc...)
 - 1409 - Avantages sociaux en nature non ventilés.

(1) - Y compris : fleurs et plantes ornementales, optique non médicale, jeux de cartes, développement et tirage de photos, bateaux de plaisance, etc...

A N N E X E I I I

F R A I S D ' A D M I N I S T R A T I O N G E N E R A L E

Par frais d'administration générale il faut entendre toutes les charges qui rassemblent les dépenses communes à une fonction de la nomenclature des biens et services et qui ne peuvent être rattachées à aucune sous fonction de cette fonction générale.

Les frais d'administration générale ont été estimés à partir de nombreuses sources d'information. Il s'agit principalement de documents budgétaires ou de statistiques soumis aux règles de la comptabilité publique.

Par convention deux méthodes ont été utilisées :

- 1) La première consiste dans une évaluation directe des charges des fonctions de l'Etat après examen de fascicules budgétaires (ex. : dépenses communes du Ministère de l'Education : dépenses de l'Administration Centrale de l'Education Nationale).
- 2) La seconde a été utilisée quand il n'existait pas de document budgétaire global. Elle consiste en la sommation de certains postes du compte d'affectation (consommation, salaires, impôts, assurances) de la sécurité sociale et des collectivités locales (ex. : frais d'administration générale des biens et services médicaux : est obtenue par la somme des dépenses consommation, salaires, impôts, assurances des institutions de sécurité sociale).

Les frais d'administration générale des fonctions suivantes comprennent :

913 - Biens et services médicaux

Etat : Dépenses de fonctionnement communes aux sous-fonctions : santé et Sécurité Sociale.

Sécurité Sociale : Dépenses d'administrations générales des :

- . Caisses Primaires (pour partie)
- . Caisses Régionales (pour partie)
- . Caisse d'Allocations familiales (pour partie)
- . U.R.S.S.A.F. (pour partie)

Mutuelle : dépenses de gestion générale.

1 009 - Services Sociaux

Etat - Dépenses de fonctionnement communes aux sous-fonctions :

- . Travail - main-d'oeuvre
- . Entr'aide et solidarité
- . Anciens Combattants
- . Chômage

Sécurité Sociale - Dépenses d'administrations générales des sous fonctions :

- . Services sociaux, régimes d'allocations familiales, partie des dépenses d'administrations de Caisse de la Sécurité Sociale.

Caisses de Retraite

UNEDIC - ASSEDIC

1 109 - Education

Etat : Dépenses communes :

- . Dépenses de l'administration centrale de l'Education Nationale et de l'Administration Académique
- . Organisme de documentation pédagogique (télévision scolaire...)

1 206 - Culture et information

Etat : Dépenses de fonctionnement des directions du Ministère de la Culture et de l'Information

Dépenses de fonctionnement des maisons de la culture.

1 308 - Sports, loisirs

Dépenses de fonctionnement des Services de Sports et Jeunesse du Ministère de l'Education Nationale.

A N N E X E I V

S O U R C E S S T A T I S T I Q U E S E T C O M P T A B L E S

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Statistiques et études financières "série bleue" :

n° 154 octobre 1961
n° 241 janvier 1961
n° 264 décembre 1970

- Statistiques et études financières "série rouge" :

n° 125 mai 1959
n° 194 janvier 1965

DIRECTION DU BUDGET SERVICE DE L'INFORMATION

- Le budget 1959-1965-1969 diffusion par la Documentation Française.

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

- Dépenses de budget de l'Etat
- Comptes spéciaux du trésor
- Comptes des Etablissements publics administratifs d'Etat
- Comptes des Organismes semi-publics d'action économiques
- Comptes des collectivités locales
- Comptes de la Sécurité Sociale
- Comptes des administrations privées

(rapports ronéoté à tirage limité).

- Statistiques des départements, communes et établissements publics locaux
1959-1965-1966-1967.

- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

- Rapport sur les comptes de la nation :

"Collection de l'INSEE" Série C (Comptes et Planification)

n° 7 mai 1970
n° 8 juin 1970

- Annuaire statistique de la France

1961	Résultats de 1959
1965	" de 1964
1967	" de 1965
1970/1971	" de 1969

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

- Comptes Culturels de la Nation - CREDOC et Commissariat Général du Plan (rapport ronéoté à tirage limité).
- Bulletin d'information des services des études et recherches du Ministère des Affaires Culturelles - Développement culturel.
- Le budget des affaires culturelles - note d'information avril 1967.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE- Statistiques des régimes de Sécurité Sociale

FNOSS - Revue de la Sécurité Sociale

n° 120 janvier 1961

n° 185 " 1967

Union des Caisses Centrales de la mutualité agricole

La mutualité Sociale agricole-statistique 1959-1965-1969.

Caisse Nationale des Allocations Familiales

Statistiques concernant l'activité des Caisses et Services d'Allocation familiale - 1959-1965-1969.

- Régime spécial de Sécurité Sociale dans :

Les Mines - rapport de gestion 1959-1965-1969

S.N.C.F. - Caisse de prévoyance : rapports annuels 1959-1965-1969

Union des Caisses Centrales de la Mutualité agricole - Statistiques 1959-1965-1969.

U N E D I C - A S S E D I C

Gestion chômage 1959-1965-1969.

ELECTRICITE DE FRANCE

Rapport d'activité - Comptes de gestion -

Exercice 1965, Paris E.D.F. 1966

Exercice 1966, Paris E.D.F. 1967

C R E D O C

J.NIAUDET - L'évolution de la consommation des ménages
de 1959 à 1968.

"Consommation" Annales du CREDOC n° 2/3 Avril/septembre 1970.

P. KENDE - Etude des effets différentiels des impôts sur la
consommation - "Consommation" - Annales du CREDOC n° 2 -
avril-juin - Ap. 37-96

C R E D O C - I N S E E

Etudes Collectivités
rapports ronéotés à tirage limité 1971.

B I B L I O G R A P H I E

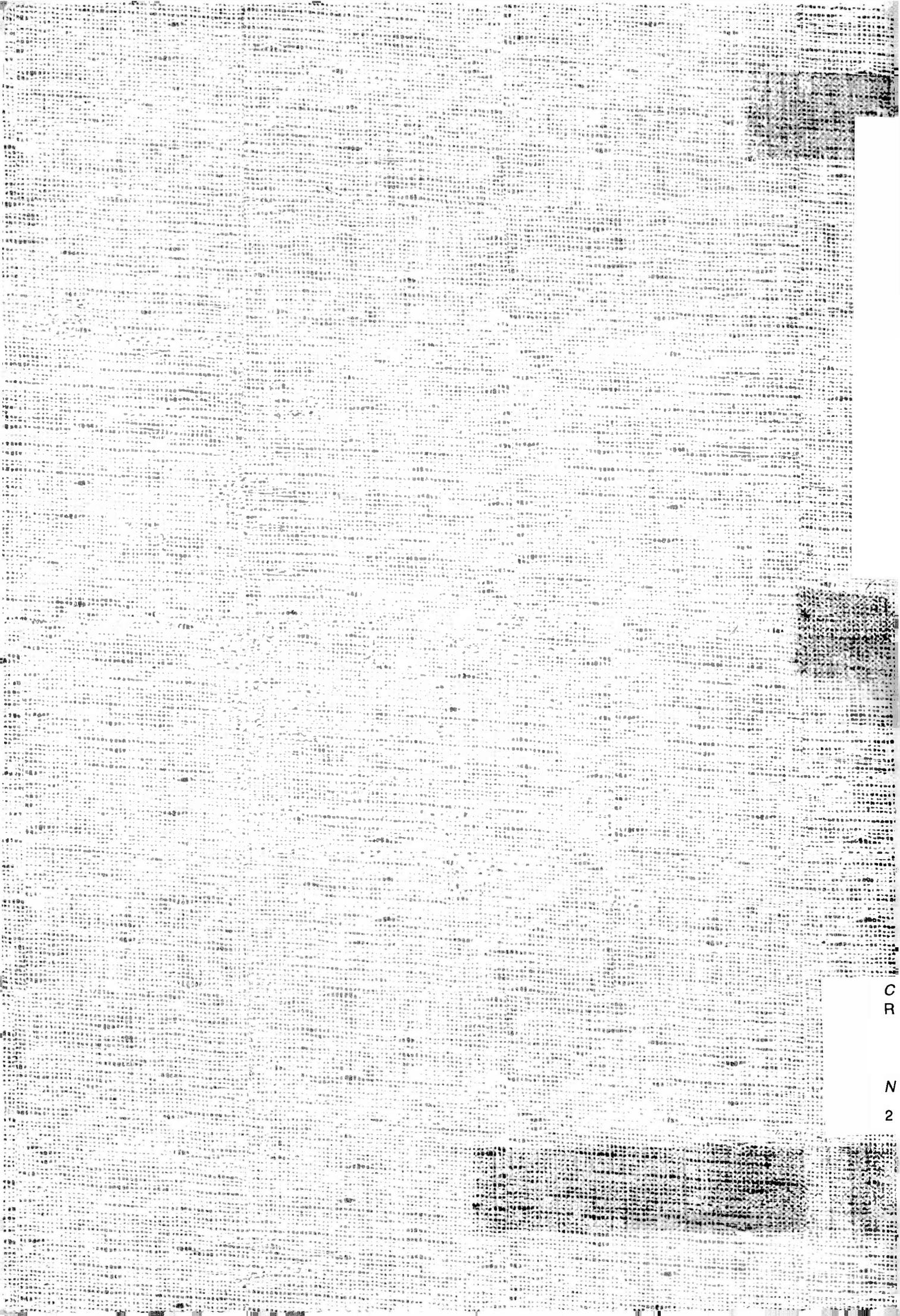
- 1 - Système de Comptabilité Nationale - Etude méthodologique - Série F, n° 2, revue 3 - O.N.U. - New-York 1970.
- 2 - Système Européen de comptes économiques intégrés - (S.E.C.) - Office Statistique des Communautés Européennes - 1970.
- 3 - Méthodes de Comptabilité Nationale - S.E.E.F. - Imprimerie Nationale - n° 207, Mars 1966 - n° 208, Avril 1966.
- 4 - C. GRUSON - Origine et espoirs de la planification française - Dunod, 1968.
- 5 - E. MALINVAUD - Initiation de la Comptabilité Nationale - P.U.F. - Paris, 1964.
- 6 - J. MARCHAL - Nouveaux éléments de Comptabilité Nationale - Ed. Cujas, 1962.
- 7 - J. MARCZEWSKI - Comptabilité Nationale - Dalloz, 1967.
- 8 - J. BENARD - Comptabilité Nationale et modèles de politique économique - Thémis - P.U.F. - 1972.
- 9 - S. KUZNETS - Government Product and National Income - 1951 - Income and Wealth, Série I.
- 10 - B. de JOUVENEL - Prise en compte dans la Comptabilité Nationale des services rendus à titre gratuit, des nuisances et des prélèvements sur la nature - Réponse d'un groupe de fonctionnaires de l'I.N.S.E.E. et de la Direction de la Prévision - Etudes et Conjoncture n° 8, Août 1968.
- 11 - R. MUSGRAVE - The theory of public finance : a study in public economy - Mac Graw Hill - New-York, 1959.
- 12 - Varii auctores - Economie publique - C.N.R.S., 1968.
- 13 - A. MORINEAU, J.P. LAFFARGUE et M. TREVOUX - Recherche sur une fonction de préférence étatique - Application au Vè Plan - Bulletin du C.E.P.R.E.M.A.P. n° 3 - Paris - Janvier 1969.
- 14 - G. TERNY - Essai sur la notion de service collectif indivisible ou divisible - Bulletin du C.E.P.R.E.L., n° 8, Mars 1967.
- 15 - J. BENARD - Some theoretical aspects of merit goods and tutelage in "Planing and Market relations" - M. Koser et R. Portes Editor - Mac Millan - London 1971.
- 16 - A. PITROU - La diffusion des services collectifs : phénomène économique ou social ? - CONSOMMATION, 1967, n° 2.

- 17 - V. SCARDIGLI - La fréquentation des équipements collectifs - CONSOMMATION, 1970, n° 1.
- 18 - J. DESCE - Consommation individuelle et consommation collective - CONSOMMATION, 1969, n° 2 - J. DESCE, A. FOULON - La "consommation élargie" - CONSOMMATION, 1971, n° 3.
- 19 - J. NIAUDET - L'évolution de la consommation des ménages de 1959 à 1969 - CONSOMMATION, 1970, n°s 2-3.
- 20 - G. RÖSCH - L'économie des services de soins médicaux en France - CONSOMMATION, 1969, n°s 1 et 2.
- 21 - M. MAGDELEINE, J.M. REMPP, G. RÖSCH - Une enquête sur la consommation médicale - CONSOMMATION n° 1 - Janvier-Mars.
- 22 - A. et A. MIZRAHI - Résultats de l'enquête pilote sur les soins médicaux 1965-1966 - Rapport ronéoté à tirage limité - C.R.E.D.O.C. - 1968.
- 23 - O.N.U. - Les revenus dans l'Europe d'après-guerre - Politique, croissance et répartition - Etude sur la situation économique de l'Europe en 1965 - New-York 1969.
- 24 - G. BANDERIER - Répartition et évolution des revenus fiscaux des ménages 1956-1965 - Collections de l'I.N.S.E.E. - Série M - Décembre 1970.
- 25 - P. KENDE - Etude des effets différentiels des impôts sur la consommation - CONSOMMATION n° 2 - Avril-Juin 1971.



21 NOV. 1975

Sex - n^o. 1



C
R

N
2